Plan départemental de l'eau en Seine-et-Marne

BILAN 2010

Annexes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

îledeFrance

eau seine NORMANDIE

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Union des Maires de Seine-et-Marne

Conseil Général SEINE & MARNE

Sommaire

Eau potable

DEROGATIONS SANITAIRES 2
PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES 5
MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'EAU POTABLE 8
SUIVI QUANTITATIF DE L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU 12

Eaux superficielles et souterraines

GESTION DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX 17
RESEAU DE SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU 22
RESEAU DE SUIVI DES NAPPES SOUTERRAINES 27
OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX 30

Assainissement

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT 43

Reconquête de la qualité de l'eau

ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES COLLECTIVITES 52
ACTIONS PREVENTIVES DES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET DE LOISIRS 56
ACTIONS PREVENTIVES AGRICOLES 59
ACTIONS PREVENTIVES INDUSTRIELLES 66
PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES 69

Moyens mis en oeuvre

MOYENS MIS EN OEUVRE 72

Annexes

SIGLES ET ABREVIATIONS 85
CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE 86

FICHE 1	**DEROGATIONS SANITAIRES**

Nom de l'action

Mise en place des dérogations aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique

Constat

A l'heure actuelle en Seine-et-Marne, 149 communes distribuent une eau non conforme à la réglementation. Plus d'une centaine ont obtenu une dérogation. Le code de la santé publique impose à la personne responsable de la distribution de l'eau de déposer un dossier de demande de dérogation

Objectifs de l'action / Effets attendus

En accordant une dérogation, l'Etat prend la responsabilité de la distribution d'une eau non conforme. En contrepartie, la collectivité doit s'engager dans la mise en place d'une solution destinée à rétablir la qualité de l'eau

Descriptif des actions menées en 2010

- 18 dérogations accordées concernant 36 communes et 1 hameau pour 24 919 habitants
- Aucune demande rejetée en 2010
- 12 renouvellements de dérogations ont été accordés, concernant 22 communes pour 10 994 habitants, dont un 2nd renouvellement
- Poursuite du plan de relance des dérogations initié en 2007 par l'ARS
- Relance des dernières collectivités sans dérogation

Partenaires engagés

ARS, DDT

Indicateurs

	Situation 2007	**Situation 2008**	**Situation 2009**	**Situation 2010**
Communes conformes	337	339	357	365
Communes non conformes	177	175	157	149
Communes non conformes avec dérogation acceptée	50	71 + 1 hameau	106 + 7 hameaux	89 + 9 hameaux
Communes non conformes avec dérogation renouvelée	0	13	21 + 2 hameaux	35 + 2 hameaux
Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction	71	60	42	15
Communes non conformes avec dérogation rejetée	45	45	45	45
Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation	55	40	34	29

Difficultés

- Principe de l'obligation du dépôt de demande mal assimilé par les élus
- Solutions parfois longues à mettre en œuvre
- Coût de la solution ou difficultés de mise en œuvre (coordination intercommunale, choix techniques)

Proposition d'actions pour 2011

- Instruction des renouvellements de dérogation (premiers et seconds)
- Suivi des engagements des collectivités ayant obtenu une dérogation
- Suivi des 5 UDI prioritaires non-conformes dont la population est > 5000 hab.
- Application des nouvelles modalités de gestion concernant les pesticides

Méthodologie

- Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par l'ARS et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).

- Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale le nombre de communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation (ce chiffre ne tient pas compte des renouvellements de dérogation).
- Les indicateurs 5 à 7 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.

Eaux distribuées en Seine et Marne

ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION
AUX LIMITES DE QUALITÉ
(État au 31 décembre 2010)

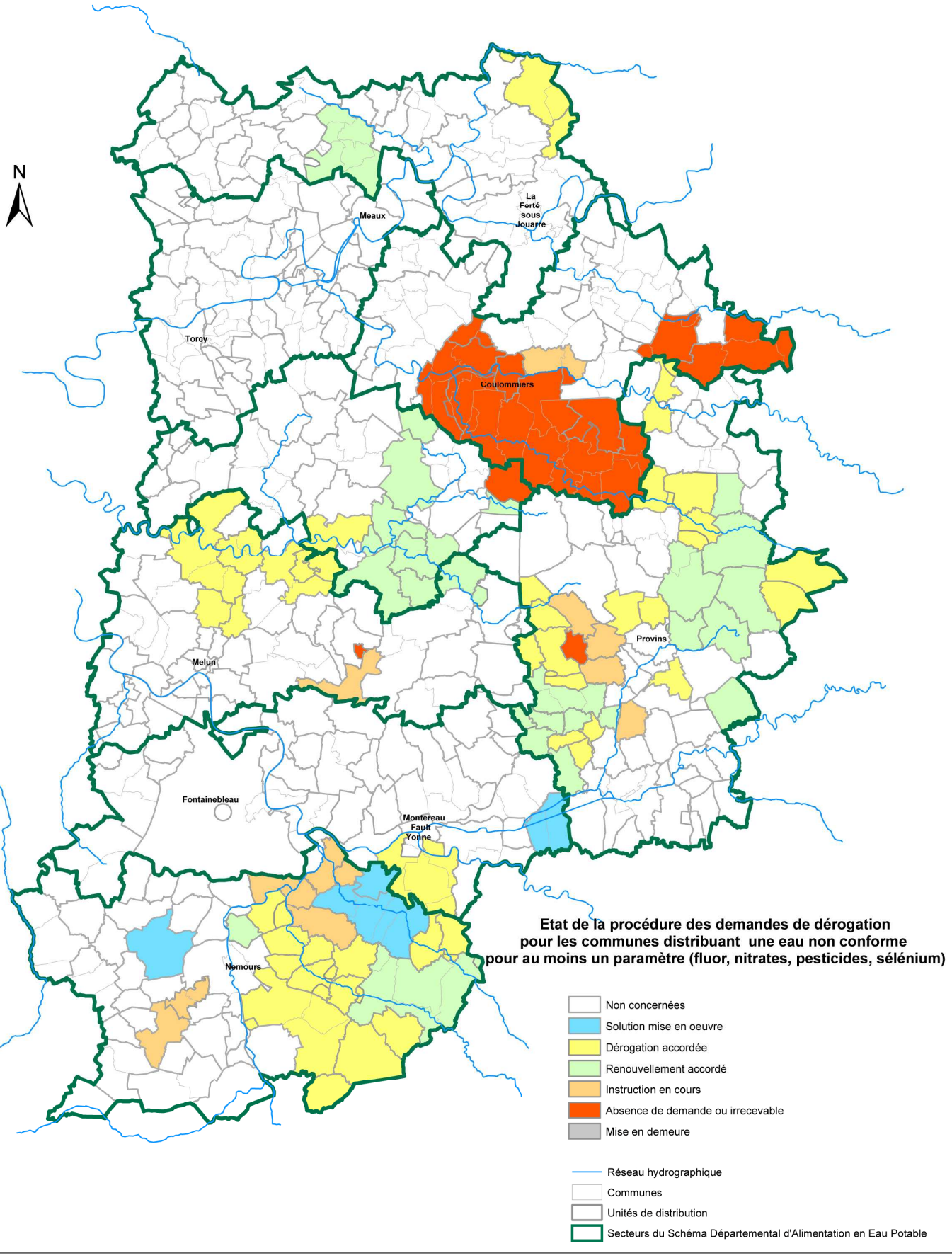

Fonds de carte: © IGN BDCarto 2003 ® - Réseau hydrographique: © IGN Route500 ®

FICHE 2	**PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES**

Nom de l'action

Rendre opposables et effectifs les périmètres de protection des captages

Constat/Problématique

Le département de Seine-et-Marne dispose de 417 captages d'eau destinée à la consommation humaine, y compris ceux alimentant la ville de Paris (123 captages). Seuls 33,6 % de ces captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP permettant de les protéger des pollutions accidentelles les plus probables

Objectifs de l'action / Effets attendus

- Sensibiliser les élus sur la nécessité de mener à bien les procédures de mise en place des périmètres de protection de captage
- Leur apporter une aide technique et financière à la réalisation des dossiers
- Accélérer la réalisation des procédures
- Augmenter le nombre de captages protégés
- Augmenter le pourcentage de population desservie par une ressource protégée
- Informer les partenaires et élus

Descriptif des actions menées en 2010

- Démarrage de l'instruction de 6 dossiers (9 captages) en 2010
- Production de 5 arrêtés de DUP en 2010, protégeant 6 captages supplémentaires
- Fin de l'action des Conseillers Eau
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés en mars 2010
- Publication du guide méthodologique de protection des captages par la Maison de l'Environnement
- Inspections sanitaires des périmètres de protection (10 en 2010, correspondant à 11 captages)

Partenaires engagés

ARS, DDT, CG, DRIEE, AESN, Collectivités

Indicateurs

	2007	**2008**	**2009**	**2010**
Nombre de captages en service sans DUP	319 (73 %)	314 (72 %)	284 (67,6 %)	277 (66,4%)
Nombre de captages en service avec DUP	109 (25 %)	115 (26,4 %)	131 (31,2 %)	140 (33,6%)
Nombre de captages en service en cours de démarche de protection	154 (35 %)	155 (35,6 %)	153 (36,4 %)	150 (36%)
Nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées (cumul)	34	47	83	94

Difficultés

La procédure est très dépendante de la volonté et de la célérité des communes à monter le dossier et de la rapidité des différents intervenants. Une procédure peut mettre jusqu'à 4 ans avant d'aboutir.

Proposition d'actions pour 2011

- Mettre en œuvre une réunion trimestrielle des acteurs en charge de la constitution des dossiers et de leur instruction afin d'identifier les points sensibles et les résorber
- Contrôler 10 périmètres de protection immédiats par an
- Diffusion du guide méthodologique de protection des captages
- Renouvellement de la liste départementale des hydrogéologues agréés
- Etablissement d'une grille de prescriptions pour le volet agricole à l'intention des hydrogéologues agréés
- Mise en place de l'assistance technique départementale du Conseil Général pour les 43 captages éligibles
- Priorisation pour les 47 captages alimentant une population supérieure à 5000 habitants

Méthodologie

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procédure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la ARS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournie le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

-nombre de captages en cours de procédure, notés EC
-nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
-nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
-nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
-nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département.

Ainsi,

-le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
-le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE;
-le nombre de captages en service en cour de démarches correspond aux captages notés EC.
-Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + Vide.
-Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections.

Délégation Territoriale
de Seine et Marne

Etat des procédures de DUP

(Bilan au 31 décembre 2010)

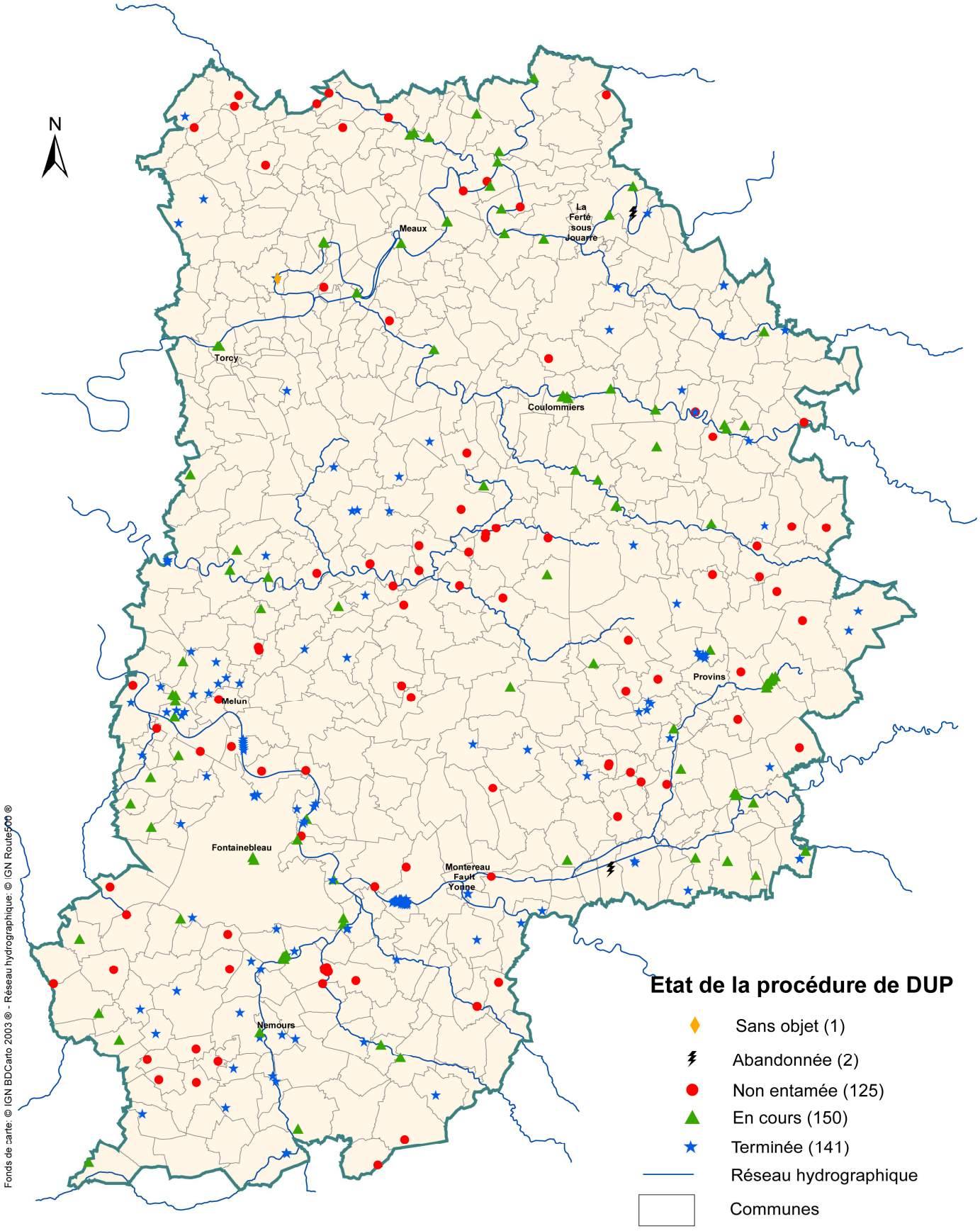

FICHE 3	**MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'EAU POTABLE**

Nom de l'action

Assurer la mise en œuvre du SDAEP et le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau distribuée

Constat/Problématique

- Le SDAEP, qui recense les solutions techniques à la disposition des communes connaissant des problèmes de qualité d'eau a été publié à l'automne 2006.
- Les principaux partenaires financiers se sont engagés à promouvoir les solutions proposées par le schéma ou conformes à ses principes.

Objectifs de l'action / Effets attendus

Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.

Descriptif des actions menées 2010 et perspectives

Au 31 décembre 2010, il restait 149 communes non conformes représentant 139 164 habitants dont 44 communes en restriction d'usages représentant 37 037 habitants. 11 communes ont connu une amélioration entre janvier 2010 et janvier 2011 dont 10 par la mise en œuvre d'une solution définitive (5483 habitants dont 916 en RU). la commune de la Croix-en-Brie reste non conforme pour 20 habitants en RU. 3 communes ont connu une dégradation de la qualité de leur eau, à cause des pesticides.

Solutions mises en œuvre en 2010

- Mise en service d'un nouveau forage au SIE de Balloy-Gravon (2 communes 473 hab)
- Mise en service d'une station de traitement à Dormelles - SIDEP de la Vallée de l'Orvanne (5 communes 3578 hab)
- Raccordement de la commune de Faÿ-lès-Nemours à la ressource du SIAEP de Nemours (1 commune 443 hab)
- Réalisation d'un second forage yprésien à St-Soupplets en 2010 (à terme utilisé pour l'alimentation de 9 communes dont 6 en non-conformité 3506 hab)
- Raccordement de Larchant sur la commune de la Chapelle-la-reine (1 commune 724 hab)
- Mise en conformité de Saint-Martin-du-Boschet grâce à une unité de traitement du SI de la Brie Champenoise (1 commune 265 hab en NC)

Solutions en phase travaux en 2010

En conformité avec le SDAEP

- Raccordement de Gastins à la ressource de la ville de Melun (mise en service en 2011, 1 commune 631 hab en RU)
- Canalisation d'interconnexion entre réservoir des Effaneaux et Dhuisy, (mise en service en 2011, 1 commune 261 hab en NC)
- Interconnexion en eau potable de la Brie Centrale (24 communes) : démarrage des travaux d'interconnexion du lot 1 canalisation (fin des travaux de canalisation en 2011, 2012 ou 2013 pour la mise en service, 24 communes soit 7169 hab en NC dont 5199 en RU)
- Interconnexion et unité de traitement du SIAEP de Verneuil l'étang (mise en service en 2012, 3 communes 3968 NC et en RU)
- Raccordement de Voulx au SIDEP de l'Orvanne (mise en service en 2011, 1 commune 1756 hab NC et en RU)

Pour une fiabilisation de la qualité, la sécurisation ou une future interconnexion

- Construction de la station de production et de déferrisation du forage yprésien de Germigny-l'Evêque (prête pour les essais en 2011)
- Construction de l'usine de traitement de Montry, et consultation pour le lot canalisations (mise en service 2012)
- Construction de la station de déferrisation décarbonatation de Saint-Soupplets, (essais printemps 2011, future ressource pour le raccordement de 9 communes dont 6 communes représentant 3506 hab en NC)
- Réalisation du puits à drains n°2 à Sammeron en 2010 (à équiper en 2011, ressource pour une future interconnexion avec le SIAEP de l'Aubetin)

Solutions en phase Projet avec un maitre d'œuvre ou en consultation en 2010

- Interconnexion de Châtenoy, Ormesson, Aufferville, Chevrainvilliers à la ressource du SIAEP de Nemours (3 communes 901 hab en RU, mise en service en 2011), la commune de Chevrainvilliers étant redevenue ponctuellement conforme.
- Station de traitement du SIE de Grez-sur-Loing (travaux en 2011-2012, 4 communes 3380 hab en NC).
- Interconnexion en eau potable du Bas Montois, (consultation en 2011, mise en service fin 2012, 7 communes 4385 hab en NC dont 472 hab en RU)
- Interconnexion de Saint-Germain-Laxis et Montereau-sur-le-Jard à la ressource de Melun (consultation en 2011 et mise en service 2012, 2 communes 1136 hab en NC et en RU)

Poursuites des études en 2010
En conformité avec le SDAEP
- SIAAEP du Bocage, (consultation des entreprises travaux en 2011-2012, 11 communes 5746 hab NC)
- SIAEP du Plateau Sud Bocage, (consultation des entreprises travaux en 2011-2012, 5 communes 4690 hab en NC)
- Recherche en eau à poursuivre pour le SME de Varennes-sur-Seine (5 communes 7031 hab en NC)
- Réalisation d'une unité traitement à Montigny-sur-Loing (mise en service en 2012, 1 commune 2734 hab en NC)
- Interconnexion des communes de La Chapelle-Gauthier et Bréau à la ressource de Melun (consultation d'un AMO à engager début 2011, 2 communes 1728 hab en NC)
- Interconnexion en eau potable du Provinois – 56 communes (création du syndicat en 2011,22295 hab en NC dont 6643 hab en RU), St-Martin-du-Boschet est devenu conforme grâce à un traitement
- SIAEP de la Vallée de l'Aubetin, traitement du sélénium et interconnexion au SIEAP de Crécy-la-Chapelle 18 communes 21387 hab en NC dont 9090 hab en RU)
- CC des Gués de l'Yerres (7 communes, 8392 hab en NC)
- Raccordement de Melz-sur-Seine à Le Mériot dans l'Aube (1 commune 373 hab en NC et en RU)
- Raccordement de Germigny-sous-Coulombs et une partie de Crouy-sur-Ourcq à Dhuisy (2 communes 566 hab en NC)

Dans le but d'une sécurisation
- Mise en exploitation forage Ocquerre pour CC du Pays de l'Ourcq
- Recherche en eau au niveau de la CC du pays de la goêle et du multien et du SIAEP de la goële
- Recherche en eau au niveau de la CC de la Plaine de France

Non-conforme au SDAEP
- Guignes-Rabutin (1 commune 2696 hab en NC et RU)

Poursuites des réflexions en 2010
- Coulommiers (Traitement du Fluor, nouvelle ressource et sécurisation, 1 commune 13836 hab en NC)
- SIAEP de Boissy le Châtel Chauffry (2 communes 3918 hab en NC et en RU)
- Raccordement de Chartrettes et Fontaine-le-Port à la ressource de Melun (attentisme des communes du fait du retour de la conformité, 2 communes 3227 hab)
- Recherche en eau Chamigny pour CCPF
- Restructuration ressource Verdelot pour le SMAEP de la Vallée du Petit Morin (7 communes 2346 hab en NC)
- Etude sur le secteur d'Ecuelles, Montarlot, Episy (3 communes 3262 hab en NC)
- SIAEP de la Vallée de l'Arche, (3 communes 212 hab en NC –St Siméon)

Gain attendu en 2011 en matière de conformité :
- St-Fargeau-Ponthierry (1 commune 12097 hab en NC)
- Plateau du gâtinais (3 communes 901 hab en RU)
- Gastins (1 commune 631 hab RU)
- Secteur de St-Soupplets (6 communes 3014 hab en NC)
- Voulx (1 commune 1756 hab en NC et en RU)
- Dhuisy (1 commune 261 hab en NC)

Calendrier (début/fin)
- Lancement de la démarche en 2008 - Approbation des plans d'actions pour 2012

Partenaires engagés
DDT, ARS, CG, AESN, CR, Collectivités

Indicateurs

	2006	2007	2008	2009	2010
Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière définitive par la mise en place de solutions du SDAEP	12	2	6	17	10
Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière indépendante	16	3	8	13	1
Nb de projets subventionnés conformes au SDAEP (Nb de communes et hab)		8 29 communes 74 000 hab	5 27 communes 60 000 hab	5 29 communes 28 000 hab	5 36 communes 33 475 hab
Nb d'études préalables en cours subventionnées conformes au SDAEP (Nb de communes et hab)		4 16 communes 12 500 hab	4 40 communes 57 200 hab	9 75 communes 148 000 hab	5 15 communes 19 535 hab

Difficultés

- Impact sur un prix de l'eau parfois déjà élevé
- Difficulté à fédérer les collectivités
- Ampleur et complexité de certaines opérations (Provinois par exemple)

Proposition d'actions pour 2011

- Elaboration du 2nd Plan Départemental de l'Eau et actualisation du SDAEP
- Attribution des dérogations
- Suivi des dérogations accordées
- Suivre la mise en œuvre des opérations engagées
- Accompagnement des projets structurants
- Lancer les opérations non engagées (secteur d'Ecuelles, de Boissy-le-Chatel-Chauffry, de Verdelot par exemple)

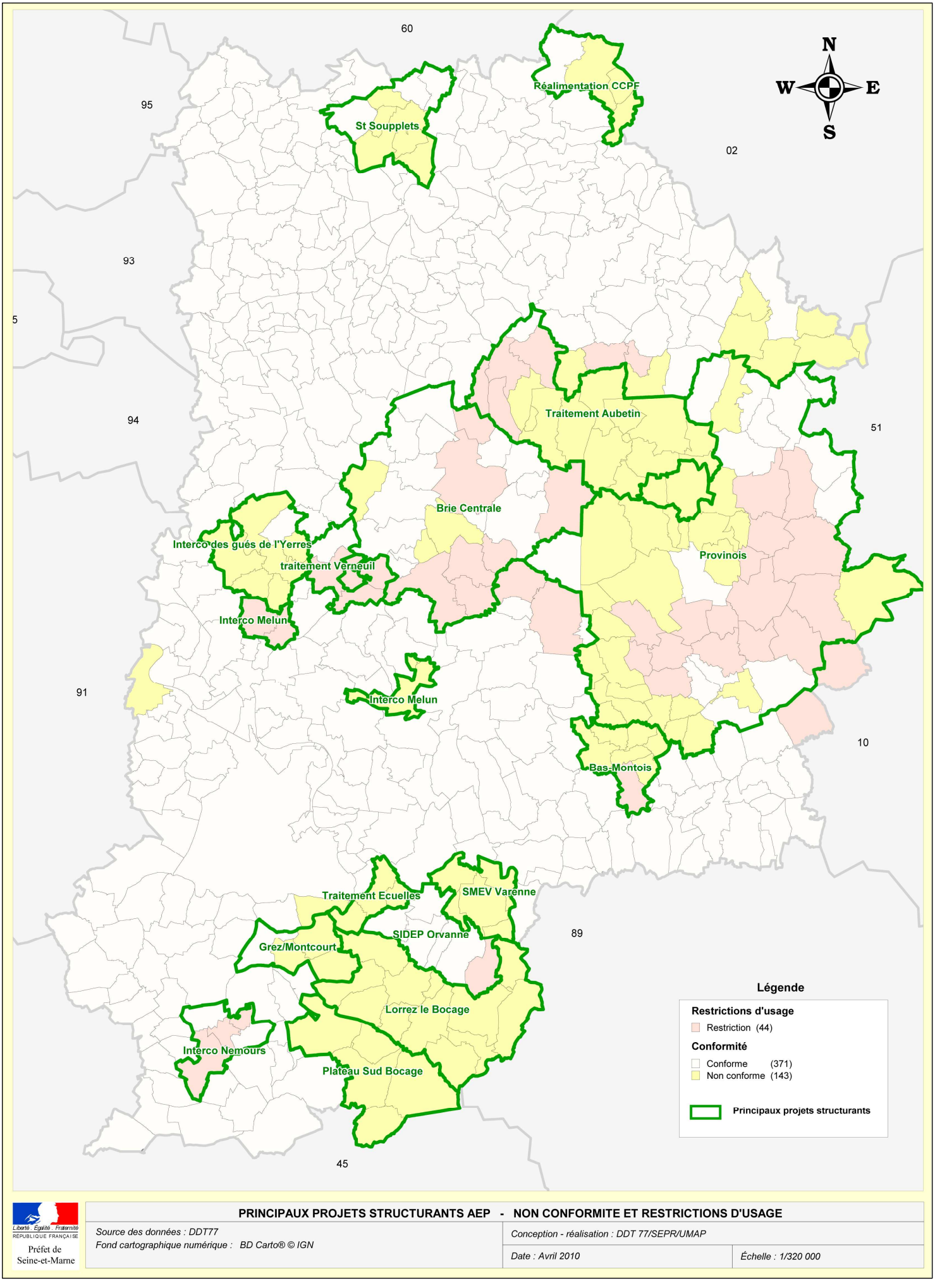

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de Seine-et-Marne

PRINCIPAUX PROJETS STRUCTURANTS AEP - NON CONFORMITE ET RESTRICTIONS D'USAGE

Source des données : DDT77
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Avril 2010

Échelle : 1/320 000

FICHE 4	**SUIVI QUANTITATIF DE L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU**

Nom de l'action

Suivi quantitatif de l'usage de la ressource en eau

Constat/Problématique

Les problèmes que rencontre la Seine-et-Marne en matière d'alimentation en eau potable sont à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif.

Depuis 2004, les communes situées sur le périmètre de la nappe des calcaires du Champigny sont régulièrement soumises à des arrêtés sécheresse du fait des baisses alarmantes du niveau de la nappe.

Une gestion quantitative de la ressource en eau passe donc par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau.

Objectifs de l'action / Effets attendus

L'action se déroule à deux niveaux :

- La gestion quantitative des masses d'eau, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités et le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus
- La réduction des gaspillages, avec un suivi des pertes des réseaux de distribution d'eau potable sur l'ensemble de la Seine-et-Marne

Descriptif des actions menées en 2010

Volet gestion des nappes d'eau :

- Gestion de la sécheresse par nappe d'eau, avec notamment un report des prélèvements de la nappe d'eau sensible du Champigny vers la Seine
- Suivi des niveaux des nappes d'eau
- Classement d'une partie de la nappe du Champigny (périmètre du SDAGE) en zone de répartition des eaux (ZRE) conduisant à une diminution des pompages de 30 000 m³ jour. 3 groupes de travail par usage (eau potable, industrie, irrigation) travaillent pour traduire en actions la diminution nécessaire des prélèvements.
- Poursuite de la gestion quantitative collective en phase test pour les prélèvements d'eau d'irrigation sur la nappe de Champigny. Depuis 2009, ce dispositif expérimental est proposé aux irrigants sur la base du volontariat :

84 irrigants ont participé en 2010 ; 78 ont demandé ont eu un volume d'eau attribué qui représentait 4,2 millions de m3 prélevables, ramené à 2,7 millions de m3 suite aux restrictions liées à la situation de Crise Renforcée de la Nappe du Champigny.

- Au final, 2,06 millions de m3 ont été prélevés pour l'irrigation, soit 76% du quota attribué. La campagne 2010 a été globalement en déficit hydrique, très marqué d'avril à juin, puis compensé partiellement par quelques épisodes orageux en été, restés insuffisants et hétérogènes.

Volet performance des réseaux :

- 26 collectivités ont sollicité une subvention en matière d'eau potable en 2010. Suite à l'adoption par le Conseil général, en Séance du 28 septembre 2007, des règles d'écoconditionnalités, elles sont engagées désormais à :
  - Fournir au Département le linéaire du réseau d'eau potable, le volume d'eau pompé (et/ou acheté) et le volume d'eau vendu, via les réponses à un questionnaire envoyé chaque année par le Département
  - Atteindre progressivement et à minima un rendement primaire de son réseau de distribution d'eau potable de 80%
  - Atteindre progressivement et à maxima un indice linéaire de perte primaire avec la distinction suivante :

Critères	INDICE DE PERTE MAXIMUM
Moins de 25 abonnés par km	2,5 m^3/j/km
Entre 25 et 50 abonnés par km	5 m^3/j/km
Plus de 50 abonnés par km	10 m^3/j/km

- 5 collectivités, soit 13 communes, ont poursuivi en 2010 un diagnostic sur leurs performances de réseaux. Par ailleurs la démarche a été amorcée pour 13 communes en 2010 pour des lancements en 2011.
- Quatrième campagne de récolte des données sur le fonctionnement des réseaux auprès des différents gestionnaires de l'eau potable par le Service de Gestion de l'Eau du CG77
- Suivi de la base de données et exploitation des résultats en vue d'établir un rapport de synthèse annuel (données 2009)

Partenaires engagés

CG, DDT, ARS, AESN, AQUI'Brie, Chambre d'Agriculture, Collectivités, Délégataires

Difficultés

Volet gestion des nappes d'eau :

- Connaissance des nappes d'eau et de leur évolution ; difficultés techniques pour la diminution des prélèvements.

Volet performance des réseaux :

- Collecter l'information de manière exhaustive auprès des 514 communes de Seine-et-Marne
- Harmoniser et valoriser les données récoltées qui sont parfois hétérogènes : on notera par exemple l'absence d'information individualisée par commune pour 61% d'entre elles (informations globalisées à l'échelle d'un syndicat par exemple),
- Faire évoluer les situations des collectivités engagées dans la démarche d'écoconditionnalité dans le cas de mauvais résultats. En effet, les coûts peuvent être onéreux pour les petites communes rurales en régie. Pour les communes en cours de contrat d'affermage, si la clause de rendement des réseaux n'est pas spécifiée dans les contrats, difficulté de motiver des évolutions.

Indicateurs pour 2009

Ils permettent de rendre compte des variations quantitatives de l'usage de la ressource via le fonctionnement des réseaux de distribution des collectivités du département, les volumes d'eau pompés et exportés, et les périodes de crise au niveau des nappes

- Rendement primaire moyen des réseaux de distribution de l'ensemble du département : 78.6 %
- 218 (-79) communes soit 799 799 hab (+202 810) présentent un rendement satisfaisant (≥ 80%)
- 344 (-56) communes soit 848 004 hab (-178 995) présentent, un bon Indice Linéaire de Perte (ILP≤2.5m3/km/j)
- 366 (-46) communes soit 994 343 hab (-50 332) présentent un ILP et/ou un rendement satisfaisants
- Volume annuel d'eau perdu en m³ : 19 millions de m^3 (pour un rendement idéaliste de 100 %)
- Volume annuel d'eau produit en Seine-et-Marne à usage domestique : 154,6 millions de m^3
- Volumes annuels d'eau importés et exportés en m^3 de :

		2006	2007	2008	2009	2010
Import en m^3	Eau du Sud Parisien (Morsang,)	4 500 366 [1]	4 130 952 [1]	5 448 714 [1]	4 620 060	5 962 753
	Aéroports de Paris (Annet-sur-Marne)	NC	NC	NC	46 902	78 700
	SEDIF	NC	NC	NC	4 391 886	4 403 911
	Eau de Paris (Dhuis)	2 571 000	2 284 000	2 554 000	2 439 000	2 538 000
	Total	**7 071 366**	**6 414 952**	**8 002 714**	**11 497 848**	**12 983 364**
Export en m^3	Arvigny (SEDIF) [3]	8 999 256	8 601 498	10 307 807	8 075 500	8 082 410
	Champigny sud	NC	NC	NC	3 794 060	3 658 096
	Eau de Paris (Vanne, Loing)	42 225 000	45 344 000	42 500 000	49 657 000	47 000 000
	Annet-sur-Marne (94, 95, 93, SEDIF)	19 037 863 [2]	18 643 205 [2]	23 055 012 [2]	12 657 439	14 320 705
	Total	**70 262 119**	**72 588 703**	**75 862 819**	**74 183 999**	**73 061 211**

[1] volume sous-estimé par non prise en compte de la vente à St Fargeau (amélioration de la collecte des données à partir de 2009)
[2] Incertitude sur les valeurs comparée aux 2 dernières années (amélioration de la collecte des données à partir de 2009)
[3] hors volumes destinés aux communes de Moissy Cramayel et Réau (1 068 584 m^3 en 2010)

- Nombre de communes ayant été soumises à un arrêté sécheresse en 2010 : 355 communes

	Nombre de communes	Jours d'alerte	Jours de crise	Jours de crise renforcée
Nappe du Champigny Est **Nappe du Champigny Ouest**	39 137	-	-	350 350
Bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin	87	34	-	113
Bassins versants de l'Ourcq, de la Beuvronne, de la Thérouanne,	57	113	-	-

Bassins versants du Lunain	19	125	-	-
Bassins versants du Fusain	4	65	-	80

Proposition d'actions pour 2011

Nappes d'eau :

- Mise en place des règles de gestion de la nappe du Champigny, (répartition de la baisse de 30 000 m³ jour) en lien avec le classement ZRE, validées en MISE.
- Pérenniser la gestion collective de l'irrigation sur la nappe du Champigny et coordonner les mesures prises avec le Val-de-Marne
- Emergence de l'acte de candidature de l'Organisme Unique

Performances des réseaux :

-Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2009

-Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) au lancement d'étude de diagnostic des réseaux et à la mise en place d'équipements concourants à la réduction des pertes sur réseau

-Travail sur une meilleure connaissance des équipements (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitements)

Etat des réseaux d'eau potable

Seine-et-Marne - 2009

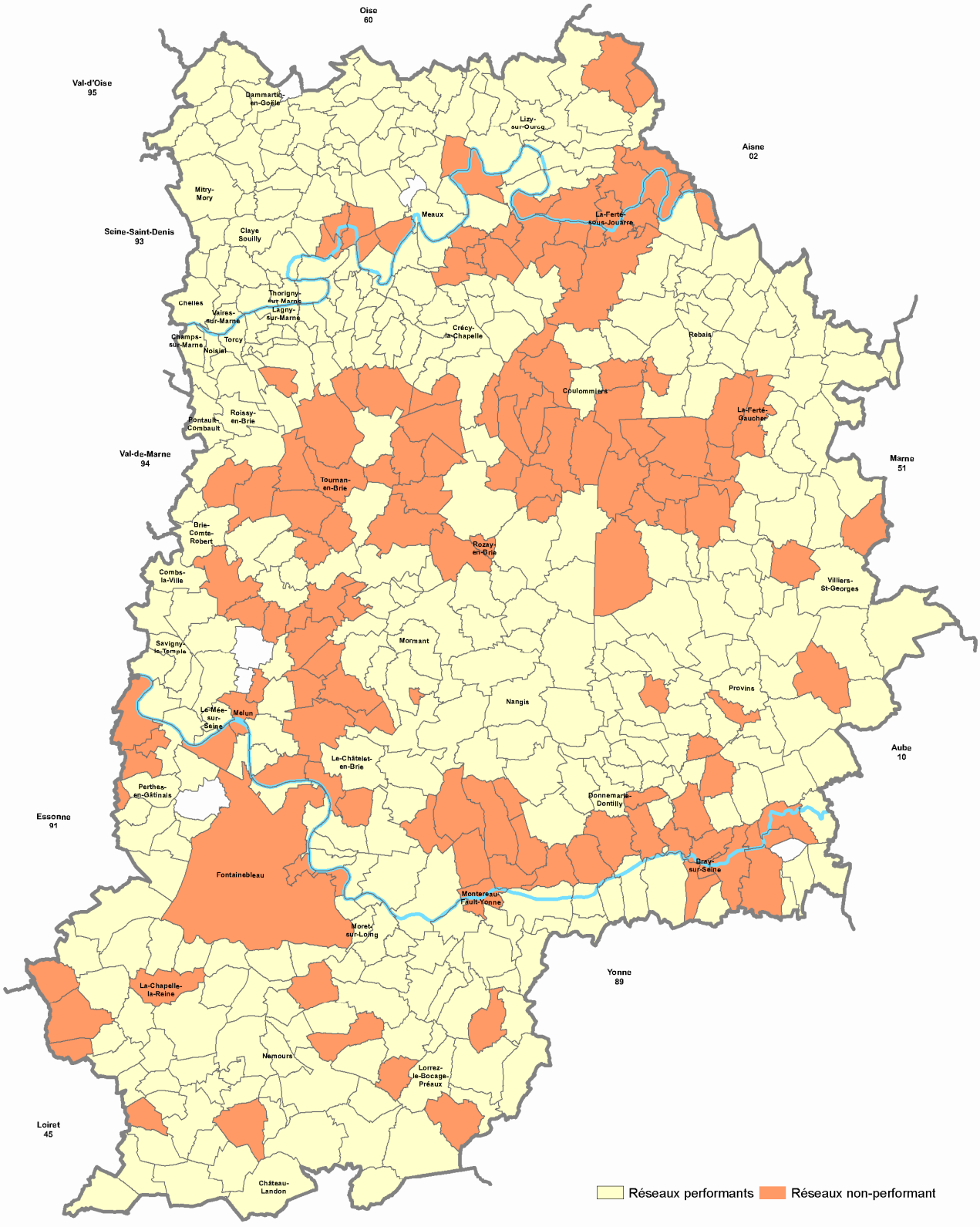

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

Service Gestion de l'Eau

N

0 2 4 6 8 Km

©CG77 - 2011

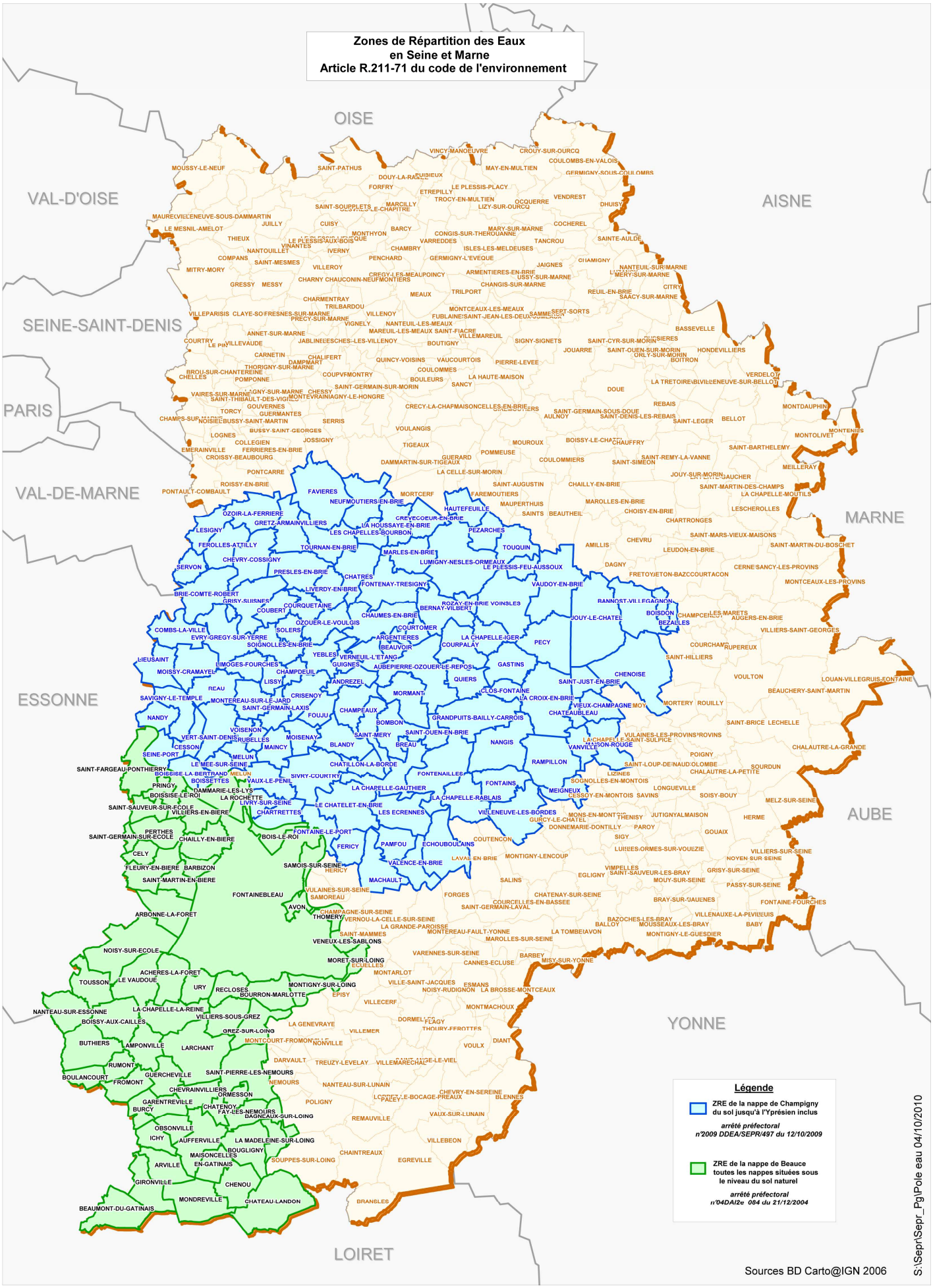
Zones de Répartition des Eaux
en Seine et Marne
Article R.211-71 du code de l'environnement
OISE
VAL-D'OISE
AISNE
SEINE-SAINT-DENIS
PARIS
VAL-DE-MARNE
MARNE
ESSONNE
AUBE
YONNE
LOIRET
Légende
ZRE de la nappe de Champigny du sol jusqu'à l'Yprésien inclus
arrêté préfectoral n°2009 DDEA/SEPR/497 du 12/10/2009
ZRE de la nappe de Beauce toutes les nappes situées sous le niveau du sol naturel
arrêté préfectoral n°04DAI2e 084 du 21/12/2004
Sources BD Carto@IGN 2006
S:\Sepr\Sepr_Pgl\Pole eau 04/10/2010

FICHE 5	**GESTION DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX**

Nom de l'action

Entretien et restauration des cours d'eau non domaniaux

Constat/Problématique

Un grand nombre de syndicats intercommunaux ont remis en état et entretiennent régulièrement leur cours d'eau. Cependant, la D.C.E (Directive Cadre sur l'Eau) ayant fixé un objectif nettement plus ambitieux (retour au bon état écologique), il convient de mettre en œuvre des mesures complémentaires portant à la fois sur les ouvrages (décloisonnement devant assurer la libre circulation piscicole et sédimentaire) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau).

Objectifs de l'action / Effets attendus

- travaux d'entretien régulier / non dégradation
- travaux d'aménagement / remise en état
- travaux de décloisonnement et de renaturation / amélioration du milieu

Descriptif des actions menées en 2010

- Tenue de 2 réunions d'information des maîtres d'ouvrages (juin et décembre 2010)
- Réactualisation du schéma départemental à vocation piscicole (SDVP)
- Elaboration d'une pré-liste de classement de rivières au titre du L.214-7.1
- Diagnostic de 92 ouvrages dont 14 retenus comme sites pilotes (ouvrages « Grenelle »)
- Elaboration d'une boîte à outils à destination des maîtres d'ouvrage (consultable sur le site de la mise)

Partenaires engagés

AESN, MISE, ONEMA, Fédération de Pêche, CG (EDATER)

Indicateurs

	2007	**2008**	**2009**	**2010**
Nombre de syndicats soutenus par l'E.D.A.TE.R.	36	37	33	29
Nombre de km de cours d'eau entretenus	245	218	188	173
Nombre de communes concernées	102	89	77	71
Opérations d'aménagement	2	3	3	4
Etude de décloisonnement	4	3	5	2
Opérations de décloisonnement	0	0	0	3
Etude préalable à travaux d'hydromorphologie	4	2	2	3
Travaux d'hydromorphologie	0	0	2	2
Linéaires de cours d'eau « orphelins » Rapport sur cours d'eau « orphelins »	450 km 0	450 km 1	430 km 1	430 km 4

Difficultés

- Au niveau des mentalités en lien avec la perception des problèmes
- D'ordre financier (coût des études)
- D'ordre technique (manque d'outils d'aide à la décision)

Proposition Actions 2011

- Information et sensibilisation des maîtres d'ouvrage
- Recensement des linéaires « orphelins » et promotion d'une gestion collective auprès des communes concernées : Aubetin aval et Vannetin
- Accompagnement des projets émergents : Lunain, Ourcq, Thérouanne, Auxence, Fusin et ru de Chantereine.

- Réactualisation du Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
- Parution de la liste de classement au titre du L 214-7-1 et priorisation

Méthodologie

La carte sur la situation des continuités écologiques dans le département, a été établie en fonction du nombre d'ouvrages observés par l'EDATER, rapporté à un linéaire de 10 km (faible densité/densité moyenne/forte densité) avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu (certains ouvrages, compte-tenu de leur état ou de leur aménagement, étant d'ores et déjà franchissables). A ce titre, Seine, Marne et Yonne ont été déclassés du fait du fort impact des barrages-écluses. Cette carte montre que de nombreux cours d'eau sont concernés par cette problématique qui nuit au retour au bon état.

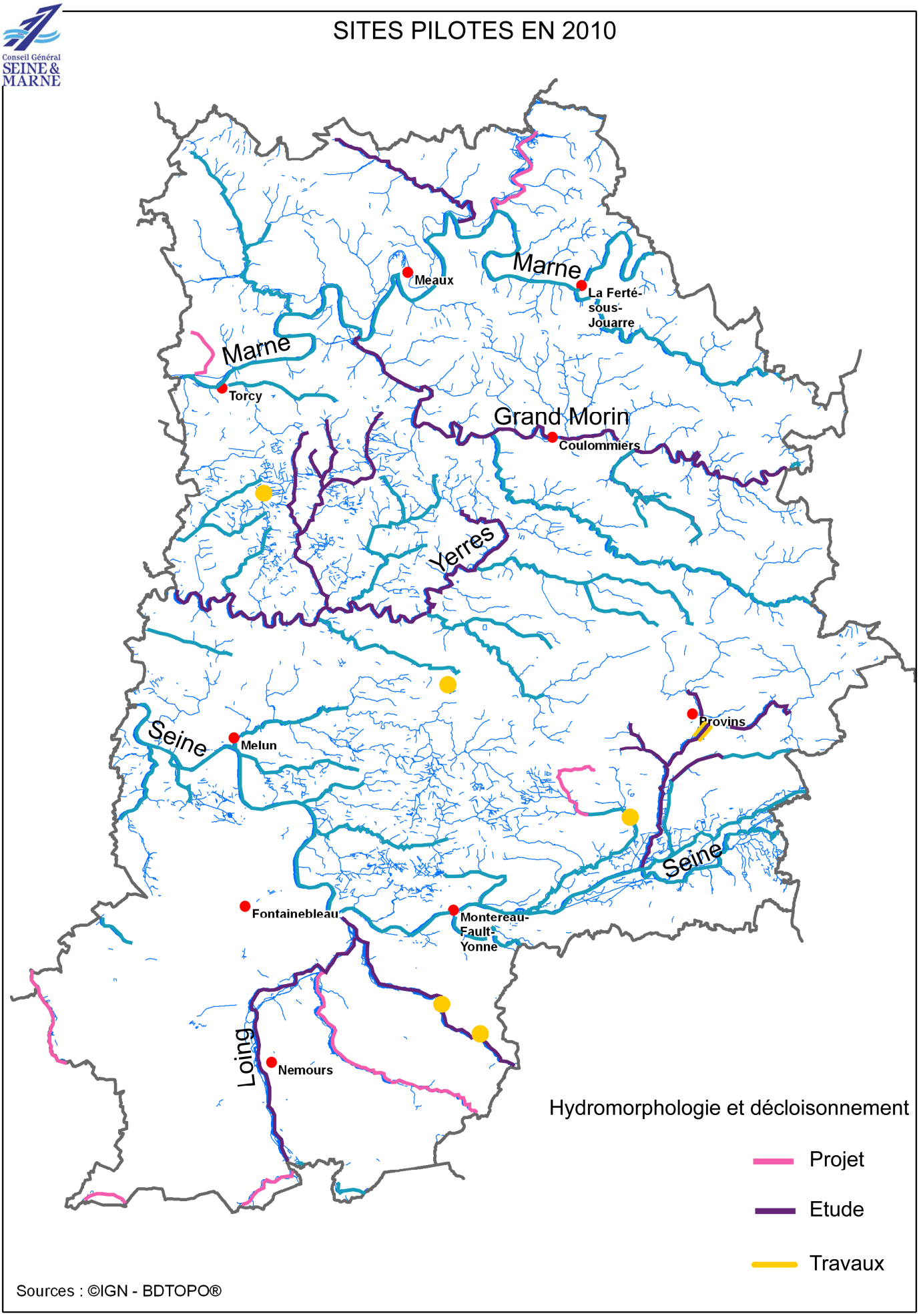
SITES PILOTES EN 2010
Conseil Général SEINE & MARNE
Meaux
Marne
La Ferté-sous-Jouarre
Marne
Torcy
Grand Morin
Coulommiers
Yerres
Provins
Seine
Melun
Seine
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
Loing
Nemours
Hydromorphologie et décloisonnement
Projet
Etude
Travaux
Sources : ©IGN - BDTOPO®

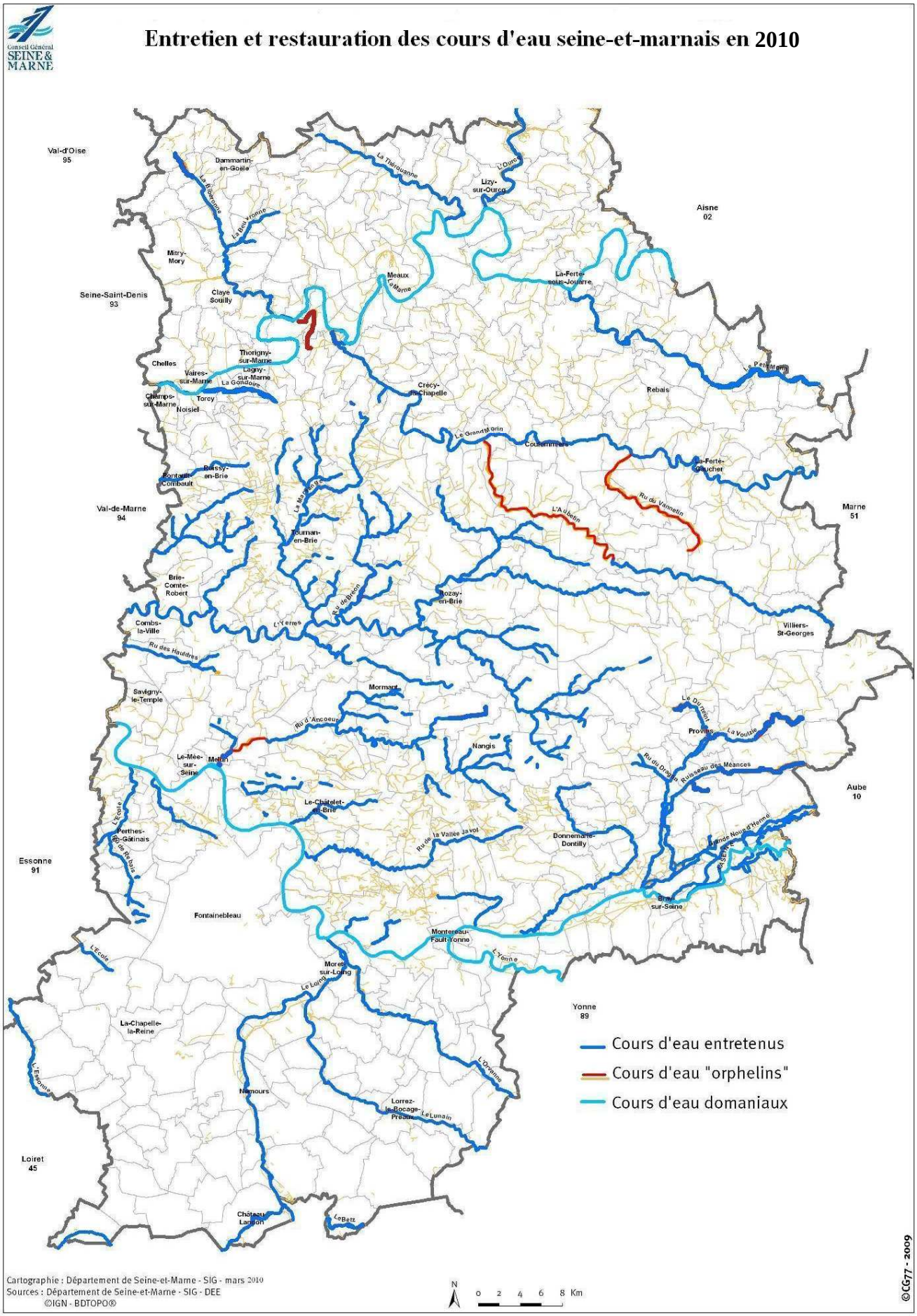
Entretien et restauration des cours d'eau seine-et-marnais en 2010
Conseil Général SEINE & MARNE
Val-d'Oise 95
Seine-Saint-Denis 93
Val-de-Marne 94
Essonne 91
Loiret 45
Yonne 89
Aube 10
Marne 51
Aisne 02
Dammartin-en-Goële
Mitry-Mory
Claye-Souilly
Meaux
La-Ferté-sous-Jouarre
Lizy-sur-Ourcq
Thorigny-sur-Marne
Chelles
Vaires-sur-Marne
Lagny-sur-Marne
Champs-sur-Marne
Torcy
Noisiel
Crécy-la-Chapelle
Rebais
Coulommiers
La-Ferté-Gaucher
Bonneuil-Combault
Bussy-en-Brie
Roissy-en-Brie
Tournan-en-Brie
Brie-Comte-Robert
Combs-la-Ville
Rozay-en-Brie
Villiers-St-Georges
Savigny-le-Temple
Mormant
Nangis
Provins
Le-Mée-sur-Seine
Melun
Le-Châtelet-en-Brie
Perthes-en-Gâtinais
Donnemarie-Dontilly
Fontainebleau
Bray-sur-Seine
Montereau-Fault-Yonne
Moret-sur-Loing
La-Chapelle-la-Reine
Nemours
Lorrez-le-Bocage-Préaux
Château-Landon
Le Betz
Cours d'eau entretenus
Cours d'eau "orphelins"
Cours d'eau domaniaux
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
©IGN - BDTOPO®
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2009

QUALIFICATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU SEINE ET MARNAIS EN 2010

Sources : ©IGN - BDTOPO®

FICHE 6	**RESEAU DE SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU**

Nom de l'action

Etendre le réseau départemental de suivi de la qualité aux principaux cours d'eau seine-et-marnais non suivis dans le cadre du contrôle de surveillance (réseau patrimonial DCE). Contribuer à la mise en place du réseau opérationnel et d'un réseau d'intérêt départemental

Constat/Problématique

- Le suivi des cours d'eau repose actuellement sur 12 stations du contrôle de surveillance et 13 stations du réseau complémentaire agence. On compte également quelques stations locales gérées par certains syndicats de rivière. Ce réseau n'est pas suffisamment développé pour bien connaître la qualité des cours d'eau, apprécier leur évolution, définir des programmes d'actions et évaluer l'impact des actions menées sur le bassin versant voire sur le cours d'eau. Se pose également le problème de la carence de maîtrise d'ouvrage sur certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau.
- Les stations du réseau de contrôle opérationnel et celles du réseau d'intérêt départemental sont suivies selon des protocoles et procédures définis par l'Agence de l'Eau et la DRIEE (prélèvement/analyse, bancarisation)

Objectifs de l'action / Effets attendus

- Développer le suivi départemental et contribuer à la mise en place du contrôle opérationnel pour :
- Améliorer la connaissance sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau et assurer un suivi
définir les programmes d'actions à mener
- Evaluer l'impact des actions réalisées sur le bassin versant et sur le cours d'eau dans le cadre du programme de mesures et, également dans le cadre des actions menées en lien avec le PDE
- Assurer le rapportage à l'Union Européenne dans le cadre de la DCE (contrôle opérationnel).

Descriptif des actions menées en 2010

- Mise en place du planning d'intervention en lien avec l'Agence de l'Eau et les laboratoires mandatés par cette dernière sur les réseaux RCO et RCO phyto.
- Réalisation des prélèvements et mesure des débits sur les sites des deux réseaux précités et du RID.
- Rationalisation des réseaux de surveillance avec le CG 94 , le SIARV et le syndicat du Morbras. Un point sur le Morbras a été déplacé.
- Transfert des données validées à l'Agence de l'Eau.
- Reconduction d'une nouvelle convention de partenariat pour 2011

Calendrier (début/fin)

2009 - 2027

Partenaires engagés

DRIEE, ONEMA, DDT, AESN, CG

Indicateurs

- Nombre de stations de mesures de la qualité suivies : 85
- Nombre de stations de mesures du débit suivies : 87
- Nombre de stations de mesures de la qualité créées : 41
- Nombre de stations de mesures du débit créées : 56

Difficultés

- Positionner les nouvelles stations de mesure par rapport aux différentes pressions subies par le milieu afin d'être représentatives et exploitables.
- Coordination avec les autres prestataires dans le cadre de l'établissement du planning.
- Mesure des débits difficiles par tout temps (très faible débit – crue)

Proposition d'actions pour 2011

- Établissement d'un rapport de synthèse sur les données 2009 de l'ensemble des réseaux présents sur le département RCS, RCO, RCO phyto et RID.
- Ajustement du réseau RID avec remplacement de 2 points (déplacement du point sur le Lunain, suppression du point sur la Launette et mise en place d'un point sur le Ru de Balory).
- Exploitation des données débitmètriques.
- Mise en oeuvre des analyses des pesticides principaux (45) sur les points du RID et du RCO où elles ne sont pas réalisées.
- Réflexion sur le périmètre du RID en vue de la négociation d'une future convention pluriannuelle avec l'Agence de l'Eau.

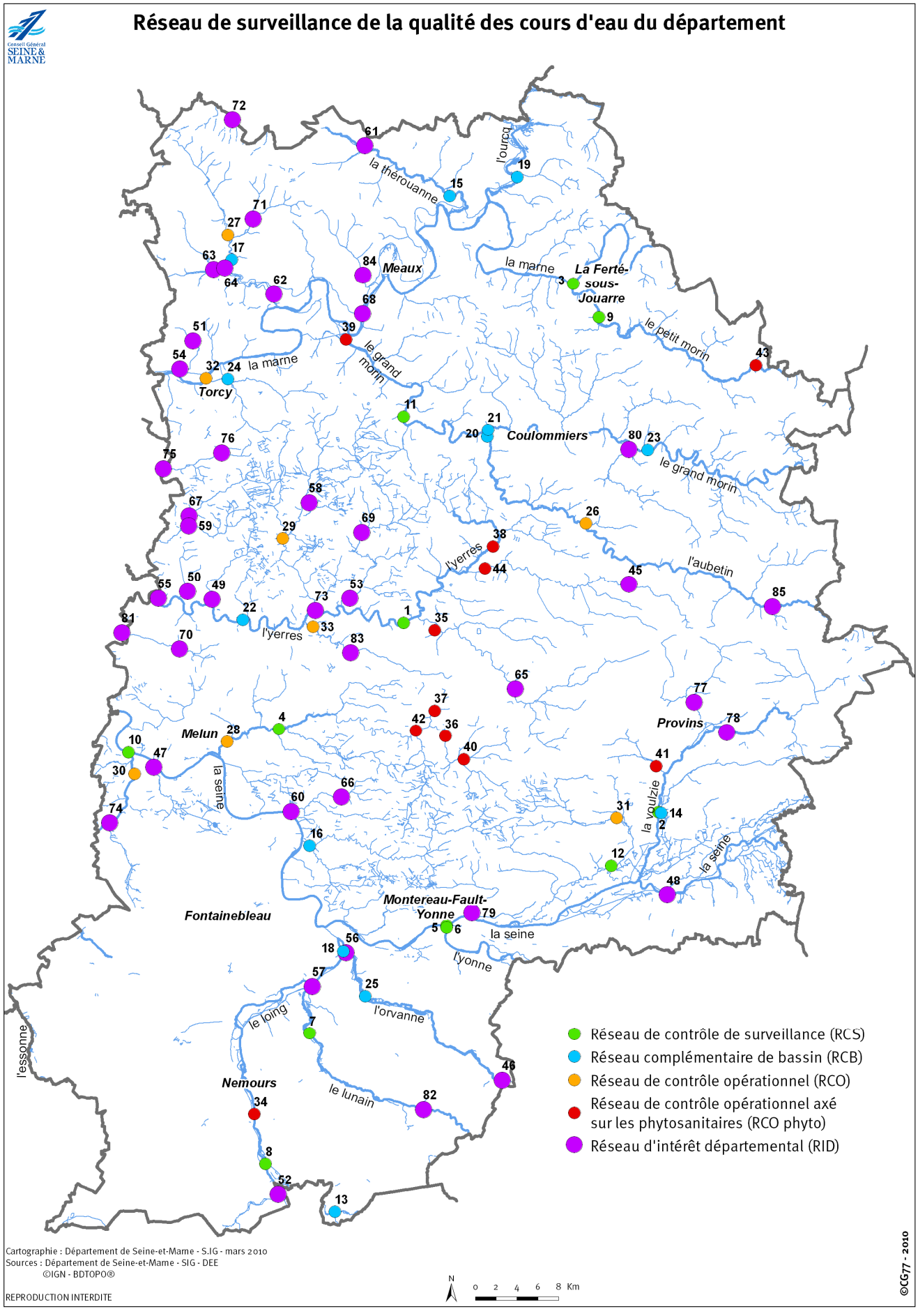
Réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau du département
Conseil Général SEINE & MARNE
la thérouanne
l'ourcq
la marne
Meaux
La Ferté-sous-Jouarre
le petit morin
le grand morin
Torcy
Coulommiers
l'yerres
l'aubetin
Melun
la seine
Provins
la voulzie
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
l'yonne
l'orvanne
le loing
l'essonne
Nemours
le lunain
Réseau de contrôle de surveillance (RCS)
Réseau complémentaire de bassin (RCB)
Réseau de contrôle opérationnel (RCO)
Réseau de contrôle opérationnel axé sur les phytosanitaires (RCO phyto)
Réseau d'intérêt départemental (RID)
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - S.IG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
©IGN - BDTOPO®
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2010

Réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau du département - Légende

Réseau de Contrôle de Surveillance

RCS

N°	Communes	Cours d'eau
1	Courtomer	Yerres
2	Jutigny	Voulzie
3	La Ferté-sous-Jouarre	Marne
4	Moisenay	Almont
5	Montereau	Yonne
6	Montereau-fault-yonne	Seine
7	Nonville	Lunain
8	Souppes-sur-loing	Loing
9	St-Cyr-sur-Morin	Petit Morin
10	St-Fargeau-ponthierry	Seine
11	Tigeaux	Grand Morin
12	Vimpelles	Auxence

Réseau Complémentaire de Bassin

RCB

N°	Communes	Cours d'eau
13	Bransles	Betz
14	Chalmaison	Méances
15	Congis-sur-Thérouanne	Thérouanne
16	Fontaine-le-port	Vallée de Javot
17	Gressy	Beuvronne
18	Moret-sur-loing	Loing
19	Ocquerre	Ourcq
20	Pommeuse	Aubetin
21	Pommeuse	Grand Morin
22	Soignolles-en-brie	Yerres
23	St-Rémy-de-la-vanne	Grand Morin
24	St-Thibault-des-vignes	Gondoire
25	Villecerf	Orvanne

Réseau de Contrôle Opérationnel

RCO

N°	Communes	Cours d'eau
26	Amillis	Aubetin
27	Compans	Biberonne
28	Melun	Almont
29	Presles-en-brie	Marsange
30	Pringy	Ecole
31	Thénisy	Auxence
32	Torcy	Marne
33	Yebles	Avon

Réseau de Contrôle Opérationnel axé sur les phytosanitaires

RCO phyto

N°	Communes	Cours d'eau
34	Bagneaux-sur-loing	Loing
35	Courpalay	Yvron
36	Fontenailles	Courtenain
37	Grandpuits	Ancoeur
38	Le Plessis-Feu-Aussous	Yerres
39	Montry	Grand Morin
40	Nangis	Courtenain
41	St-Loup-de-Naud	Dragon
42	St-Ouen-en-brie	Ancoeur
43	Verdelot	Petit Morin
44	Voinsles	Visandre

Réseau d'Intérêt Départemental

RID

N°	Communes	Cours d'eau
45	Bannost-villegagnon	Visandre
46	Blennes	Orvanne
47	Boissise-le-roi	Mare aux évées
48	Bray-sur-seine	Seine
49	Brie-comte-robert	Barbançonne
50	Brie-comte-robert	Cornillot
51	Brou-sur-chantereine	Chantereine
52	Château-landon	Fusain
53	Chaumes-en-brie	Bréon
54	Chelles	Chantereine
55	Combs-la-ville	Yerres

N°	Communes	Cours d'eau
56	Ecuelles	Orvanne
57	Episy	Loing
58	Favières	Marsange
59	Férolles-atilly	Réveillon
60	Fontaine-le-port	Chatelet
61	Forfry	Thérouanne
62	Fresnes	Beuvronne
63	Gressy	Cerceaux
64	Gressy	Reneuse
65	La-Croix-en-Brie	Yvron

N°	Communes	Cours d'eau
66	Le Chatelet-en-brie	Chatelet
67	Lésigny	Ménagerie
68	Mareuil-les-meaux	Marne
69	Marles-en-Brie	Bréon
70	Moissy-cramayel	Hauldres
71	Nantouillet	Beuvronne
72	Othis	Launette
73	Ozouer-le-voulgis	Marsange
74	Perthes-en-gatinais	Rebais
75	Pontault-combault	Morbras

N°	Communes	Cours d'eau
76	Roissy-en-brie	Morbras
77	Rouilly	Durteint
78	St-Brice	Voulzie
79	St-Germain-laval	Etang
80	St-Siméon	Vannetin
81	Tigery	Hauldres
82	Vaux-sur-lunain	Lunain
83	Verneuil-l'étang	Avon
84	Villenoy	Rutel
85	Villiers-St-georges	Aubetin

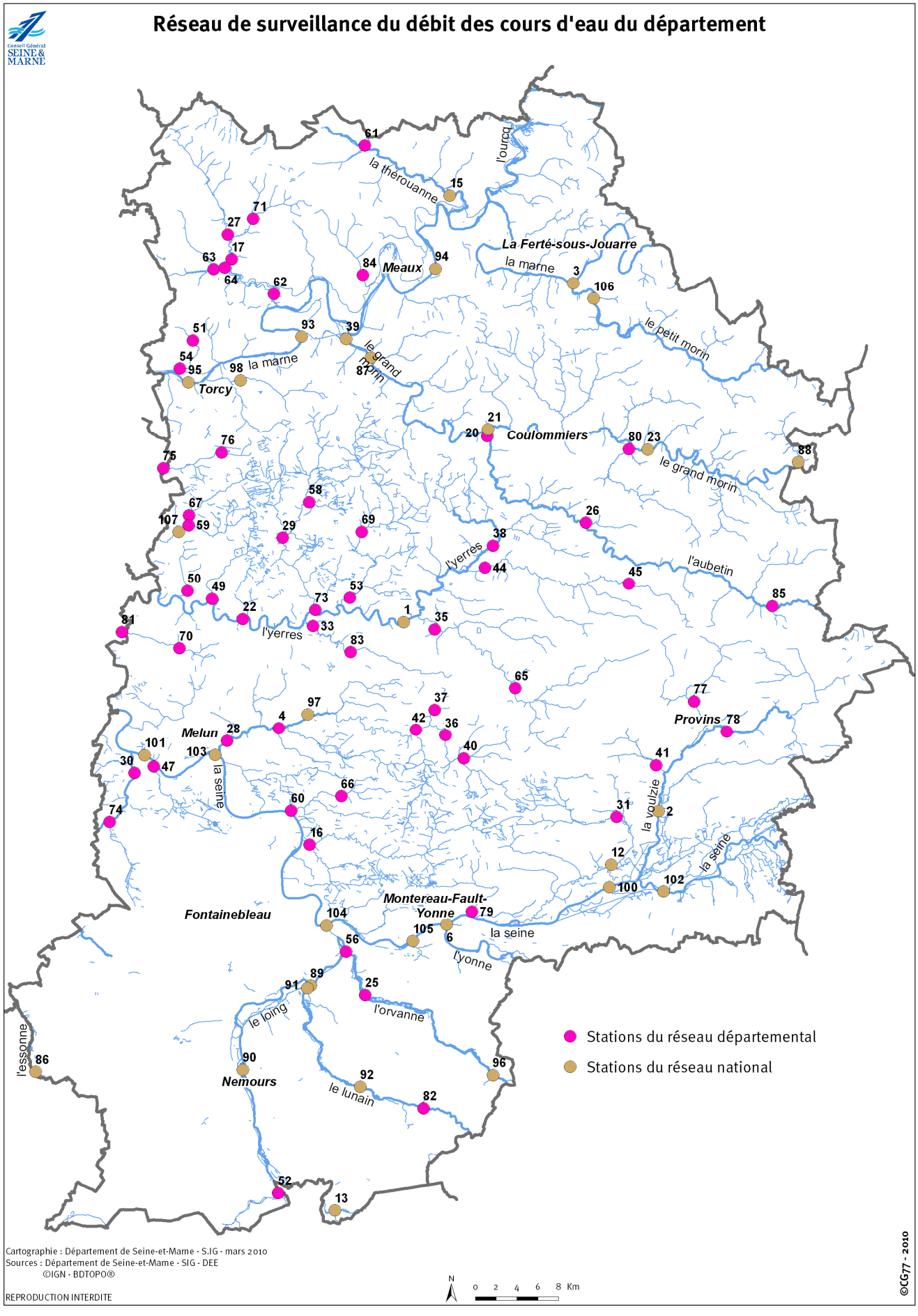
Réseau de surveillance du débit des cours d'eau du département
Conseil Général SEINE & MARNE
la thérouanne
l'ourcq
la marne
La Ferté-sous-Jouarre
Meaux
le petit morin
le grand morin
Torcy
Coulommiers
l'yerres
l'aubetin
Melun
la seine
Provins
la voulzie
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
l'yonne
l'orvanne
le loing
l'essonne
Nemours
le lunain
Stations du réseau départemental
Stations du réseau national
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - S.IG - mars 2010
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
©IGN - BDTOPO®
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2010

Réseau de surveillance du débit des cours d'eau du département - Légendes

Réseau départemental

N°	Communes	Cours d'eau
4	Moisenay	L'Almont
16	Fontaine-le-Port	Ru de la Vallée de Javot
17	Gressy	La Beuvronne
20	Pommeuse	L'Aubetin
22	Soignolles-en-Brie	L'Yerres
25	Villecerf	L'Orvanne
26	Amillis	L'Aubetin
27	Compans	La Biberonne
28	Melun	L'Almont
29	Presles-en-Brie	La Marsange
30	Pringy	L'École
31	Thénisy	L'Auxence
33	Yèbles	Ru d'Avon
35	Courpalay	L'Yvron
36	Fontenailles	Ru de Courtenain

N°	Communes	Cours d'eau
37	Grandpuits-Bailly-Carrois	Ru d'Ancoeur
38	Le-Plessis-Feu-Aussous	L'Yerres
40	Nangis	Ru de Courtenain
41	St-Loup-de-Naud	Ru du Dragon
42	St-Ouen-en-Brie	Ru d'Ancoeur
44	Voinsles	La Visandre
45	Bannost-Villegagnon	La Visandre
47	Boissise-le-Roi	Ru de la Mare aux Évés
49	Brie-Comte-Robert	La Barbançonne
50	Brie-Comte-Robert	Le Cornillot
51	Brou-sur-Chantereine	Ru de Chantereine
52	Château-Landon	Le Fusain
53	Chaumes-en-Brie	Le Bréon

N°	Communes	Cours d'eau
54	Chelles	Ru de Chantereine
56	Écuelles	L'Orvanne
58	Favières	La Marsange
59	Férolles-Attilly	Le Réveillon
60	Fontaine-le-Port	Ru du Châtelet
61	Forfry	La Thérouanne
62	Fresnes-sur-Marne	La Beuvronne
63	Gressy	Ru des Cerceaux
64	Gressy	La Reneuse
65	La-Croix-en-Brie	L'Yvron
66	Le-Châtelet-en-Brie	Ru du Châtelet
67	Lésigny	La Ménagerie
69	Marles-en-Brie	Le Bréon
70	Moissy-Cramayel	Ru des Hauldres

N°	Communes	Cours d'eau
71	Nantouillet	La Beuvronne
73	Ozouer-le-Voulgis	La Marsange
74	Perthes-en-Gâtinais	Ru de Rebais
75	Pontault-Combault	Le Morbras
76	Roissy-en-Brie	Le Morbras
77	Rouilly	Le Durteint
78	St-Brice	La Voulzie
79	St-Germain-Laval	Ru de l'Étang
80	St-Siméon	Le Vannetin
81	Tigery	Ru des Hauldres
82	Vaux-sur-Lunain	Le Lunain
83	Verneuil-l'Etang	Ru d'Avon
84	Villenoy	Ru de Rutel
85	Villiers-St-Georges	L'Aubetin

Réseau national

N°	Communes	Cours d'eau
1	Courtomer	L'Yerres
2	Jutigny	La Voulzie
3	La Ferté-sous-Jouarre	La Marne
6	Montereau-Fault-Yonne	La Seine
12	Vimpelles	L'Auxence
13	Bransles	Le Betz
15	Congis-sur-Thérouanne	La Thérouanne

	Communes	Cours d'eau
21	Pommeuse	Le Grand Morin
23	St-Rémy-de-la-Vanne	Le Grand Morin
39	Condé-Ste-Libiaire	Le Grand Morin
86	Boulancourt	L'Essonne
87	Couilly-Pont-aux-Dames	Le Grand Morin
88	Meilleray	Le Grand Morin
89	Episy	Le Loing

N°	Communes	Cours d'eau
90	Nemours	le Loing
91	Episy	le Lunain
92	Paley	le Lunain
93	Chalifert	La Marne
94	Meaux	La Marne
95	Noisiel	La Marne
96	Blennes	L'Orvanne
97	Blandy-les-Tours	Ru d'Ancoeur
98	Gouvernes	La Gondoire

N°	Communes	Cours d'eau
100	Bazoches-les-Bray	La Seine
101	Boissise-La-Bertrand	La Seine
102	Bray-sur-Seine	La Seine
103	Melun	La Seine
104	Saint-Mammes	La Seine
105	Varennes-sur-Seine	La Seine
106	Jouarre	Le Petit Morin
107	Férolles Atilly	Le Réveillon

FICHE 7	**RESEAU DE SUIVI DES NAPPES SOUTERRAINES**

Nom de l'action

Faire un point précis sur le périmètre des réseaux de suivi présent sur le département, tant sur le volet qualitatif que sur le volet quantitatif. Réaliser à terme une exploitation des données à l'échelle du département.

Constat/Problématique

- Le suivi des nappes souterraines, pour le volet qualitatif, repose sur les 58 points du réseau officiel, dont 22 ont une double fonctionnalité (contrôle de surveillance et contrôle opérationnel). AQUI'Brie suit l'ensemble des points situés sur le périmètre de la nappe du Champigny, soit 54 points (réseau Qualichamp).
- Pour le volet quantitatif, le réseau piézométrique national compte 17 points dont 12 ont pour rôle de suivre le respect de la DCE. Le Conseil général 77 a mis en place un réseau complémentaire de 18 points pour permettre à AQUI'Brie de suivre pleinement l'évolution du niveau de la nappe (réseau Quantichamp). Si AQUI'Brie établit des rapports très détaillés sur l'exploitation des données concernant la nappe du Champigny, les autres données ne sont pas exploitées de façon exhaustive.

Objectifs de l'action / Effets attendus

- Développer un suivi départemental de l'état des masses d'eau souterraines en s'appuyant sur les points existants.
- Réaliser une synthèse départementale des données.
- Évaluer l'impact des actions menées en lien avec les études d'aires d'alimentation de captage et le PDE.

Descriptif des actions menées en 2010

- Établissement des cartes de localisation des points sur les volets qualitatif et quantitatif.
- Réalisation d'une synthèse des équipements présents sur le département dans le site de l'eau.
- Réflexion sur le devenir du réseau Quantichamp avec décision de procéder au renouvellement du matériel sur les 4 prochaines années

Calendrier (début/fin)

2009 - 2027

Partenaires engagés

BRGM, Agence de l'Eau, AQUI'Brie, CG

Indicateurs

- Nombre de points de mesures de qualité suivis : 78
- Nombre de points de mesures de quantité suivis : 35

Difficultés

- Diminution du nombre de points sur le volet qualitatif en lien avec l'arrêt de certains forages, tout particulièrement pour le réseau Qualichamp. Le bilan de la qualité des eaux souterraines est faussement optimiste de ce fait.
- Panne de certains points de mesure du réseau officiel sur le volet quantitatif.

Proposition d'actions pour 2011

- Recueillir les données et réfléchir à une interprétation sur le plan départemental afin de réaliser un rapport de synthèse.
- Réflexion avec les maîtres d'ouvrage pour le maintien de certains forages afin de pérenniser le suivi qualité.

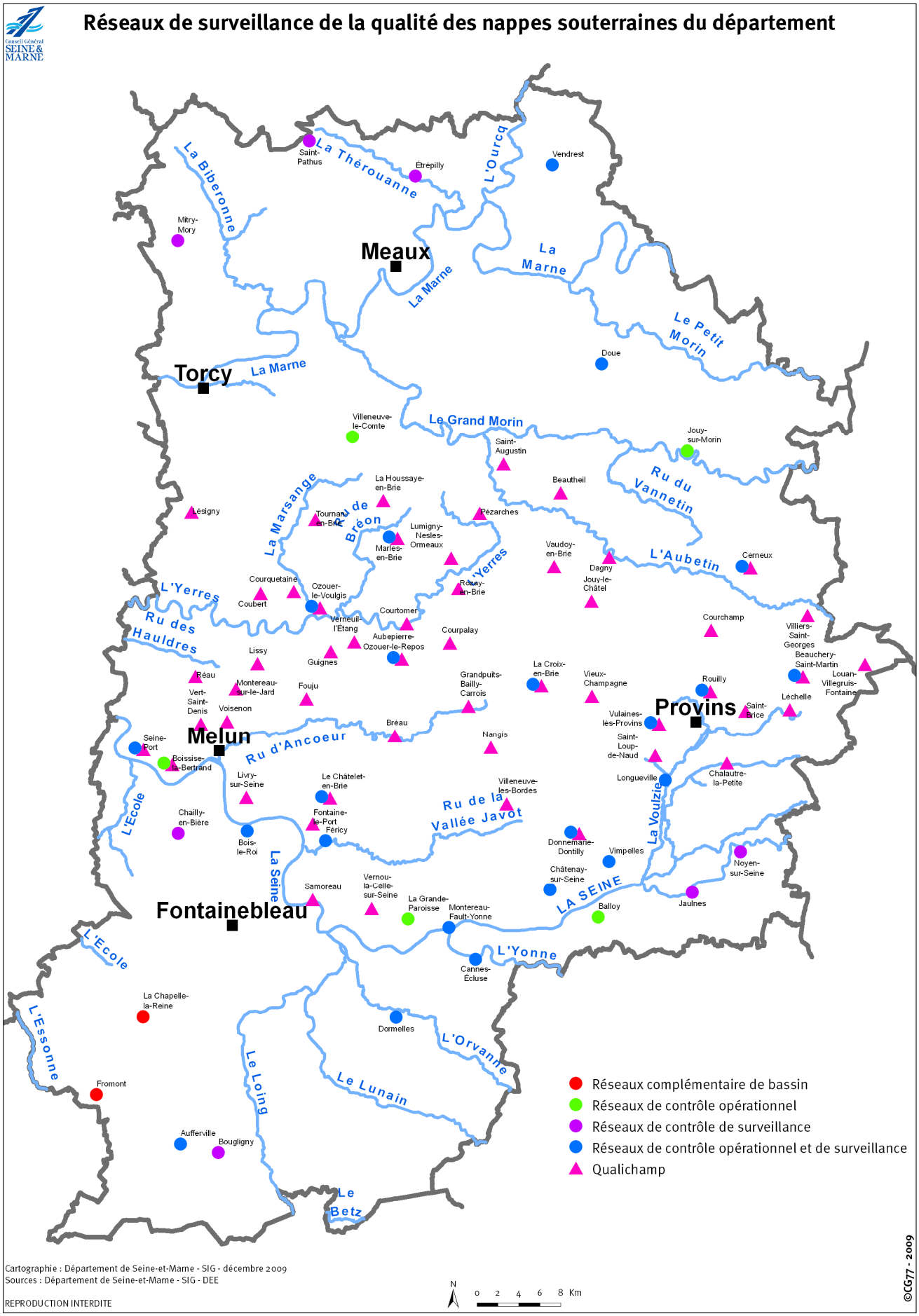
Réseaux de surveillance de la qualité des nappes souterraines du département
Conseil Général SEINE & MARNE
Meaux
Torcy
Melun
Fontainebleau
Provins
La Biberonne
La Thérouanne
L'Ourcq
La Marne
Le Petit Morin
Le Grand Morin
La Marsange
Ru de Bréon
Ru du Vannetin
L'Aubetin
L'Yerres
Ru des Hauldres
Ru d'Ancoeur
L'Ecole
La Seine
Ru de la Vallée Javot
La Voulzie
LA SEINE
L'Yonne
L'Essonne
Le Loing
Le Lunain
L'Orvanne
Le Betz
Saint-Pathus
Étrépilly
Vendrest
Mitry-Mory
Doue
Villeneuve-le-Comte
Saint-Augustin
Jouy-sur-Morin
La Houssaye-en-Brie
Beautheil
Lésigny
Tournan-en-Brie
Pézarches
Lumigny-Nesles-Ormeaux
Marles-en-Brie
Vaudoy-en-Brie
Dagny
Jouy-le-Châtel
Cerneux
Courquetaine
Coubert
Ozouer-le-Voulgis
Rozay-en-Brie
Courtomer
Verneuil-l'Étang
Aubepierre-Ozouer-le-Repos
Courpalay
Courchamp
Villiers-Saint-Georges
Beauchery-Saint-Martin
Louan-Villegruis-Fontaine
Lissy
Guignes
Réau
Montereau-sur-le-Jard
Fouju
Vert-Saint-Denis
Voisenon
Grandpuits-Bailly-Carrois
La Croix-en-Brie
Vieux-Champagne
Rouilly
Léchelle
Saint-Brice
Vulaines-lès-Provins
Saint-Loup-de-Naud
Bréau
Nangis
Seine-Port
Boissise-la-Bertrand
Livry-sur-Seine
Le Châtelet-en-Brie
Villeneuve-les-Bordes
Longueville
Chalautre-la-Petite
Chailly-en-Bière
Fontaine-le-Port
Féricy
Bois-le-Roi
Donnemarie-Dontilly
Vimpelles
Noyen-sur-Seine
Samoreau
Vernou-la-Celle-sur-Seine
Châtenay-sur-Seine
La Grande-Paroisse
Montereau-Fault-Yonne
Balloy
Jaulnes
Cannes-Écluse
La Chapelle-la-Reine
Dormelles
Fromont
Aufferville
Bougligny
Réseaux complémentaire de bassin
Réseaux de contrôle opérationnel
Réseaux de contrôle de surveillance
Réseaux de contrôle opérationnel et de surveillance
Qualichamp
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - décembre 2009
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2009

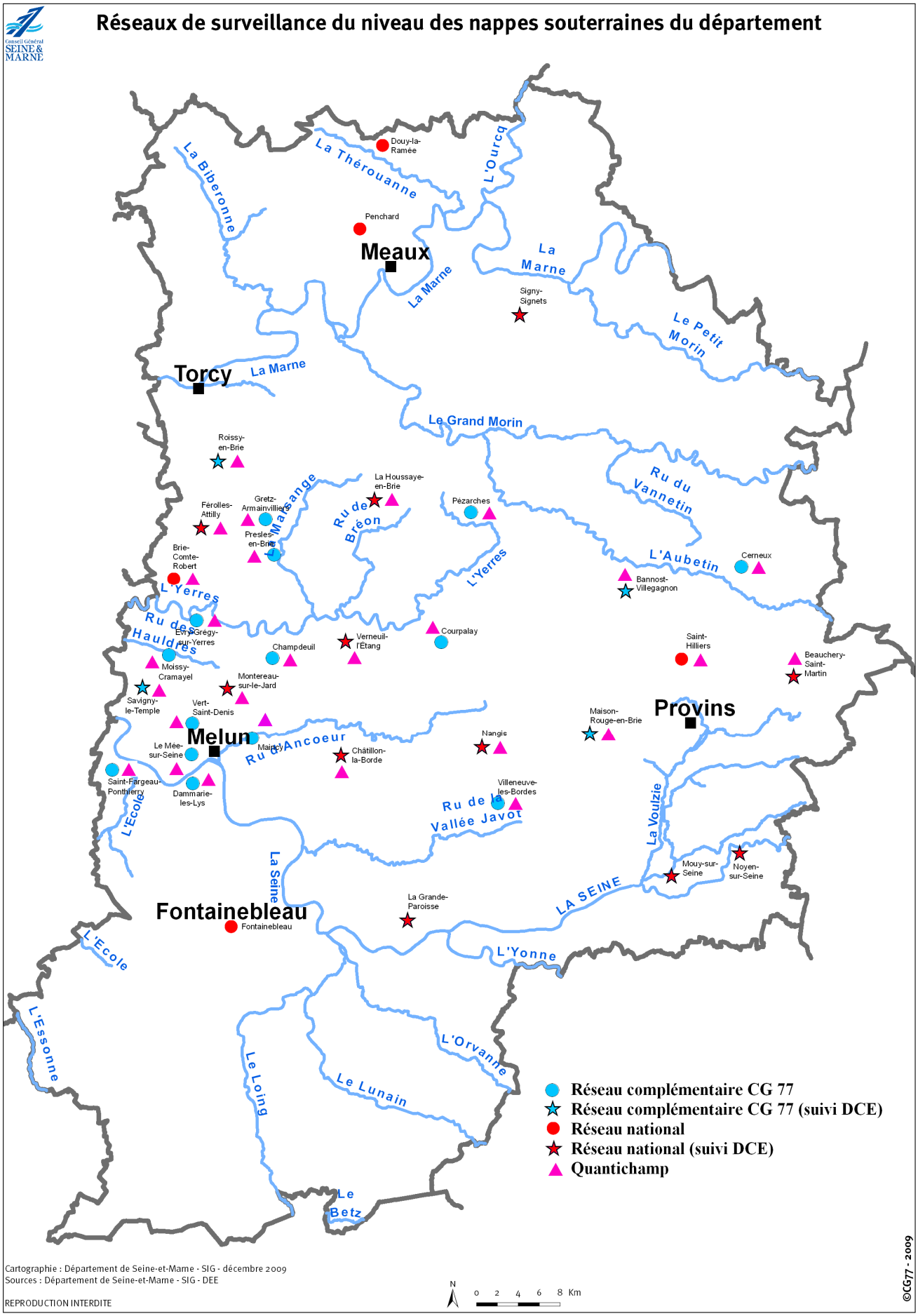
Réseaux de surveillance du niveau des nappes souterraines du département
Conseil Général SEINE & MARNE
Douy-la-Ramée
La Thérouanne
L'Ourcq
La Biberonne
Penchard
Meaux
La Marne
La Marne
Signy-Signets
Le Petit Morin
Torcy
La Marne
Le Grand Morin
Roissy-en-Brie
La Houssaye-en-Brie
Ru du Vannetin
Férolles-Attilly
Gretz-Armainvilliers
Mauloange
Ru de Bréon
Pézarches
Presles-en-Brie
Brie-Comte-Robert
L'Yerres
L'Aubetin
Cerneux
Bannost-Villegagnon
L'Yerres
Ru de Hauldres
Evry-Grégy-sur-Yerres
Champdeuil
Verneuil-l'Étang
Courpalay
Saint-Hilliers
Beauchery-Saint-Martin
Moissy-Cramayel
Montereau-sur-le-Jard
Savigny-le-Temple
Vert-Saint-Denis
Maison-Rouge-en-Brie
Provins
Melun
Le Mée-sur-Seine
Maincy
Ru d'Ancoeur
Châtillon-la-Borde
Nangis
Saint-Fargeau-Ponthierry
Dammarie-les-Lys
Villeneuve-les-Bordes
Ru de la Vallée Javot
La Voulzie
L'Ecole
La Seine
Mouy-sur-Seine
Noyen-sur-Seine
Fontainebleau
Fontainebleau
La Grande-Paroisse
LA SEINE
L'Ecole
L'Yonne
L'Essonne
Le Loing
L'Orvanne
Le Lunain
Le Betz
Réseau complémentaire CG 77
Réseau complémentaire CG 77 (suivi DCE)
Réseau national
Réseau national (suivi DCE)
Quantichamp
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - décembre 2009
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2009

FICHE 8	OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX

A. Objectif d'atteinte du bon état des eaux

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée le 23 octobre 2000, est le texte majeur qui vise à structurer la politique de l'eau dans les Etats membres de l'Union européenne. Elle engage les pays de l'Union dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La démarche impose notamment :

- l'élaboration d'un plan de gestion par grand bassin hydrographique, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui définit les principes de la « gestion équilibrée de la ressource en eau » (L211-1 du CE) et les objectifs à atteindre en application de la DCE ;
- la définition d'actions pour atteindre les objectifs, dans le Programme de Mesures (PdM) annexé au SDAGE.

La Seine-et-Marne fait partie du bassin hydrographique de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, dont le plan de gestion est **le SDAGE Seine-Normandie, entré en vigueur, avec son Programme de Mesures, depuis la fin 2009** (arrêté du 20 novembre 2009, publié au Journal Officiel le 17 décembre 2009). Son application couvre la période 2010-2015.

La DCE fixe un objectif ambitieux d'atteinte du **bon état des eaux en 2015**.

Elle introduit une nouvelle unité d'évaluation**, la masse d'eau** : unité spatiale de l'évaluation de l'état des eaux au regard des objectifs fixés par la directive. Chaque masse d'eau appartient à une **seule catégorie** (au nombre de 5 : cours d'eau, plans d'eau, eaux de transition, eaux côtières et eaux souterraines)**.** Nous ne parlerons ici que des cours d'eau et des eaux souterraines.
Pour les cours d'eau, une masse d'eau correspond à un tronçon de cours d'eau homogène du point de vue de certaines caractéristiques naturelles.
Pour les eaux souterraines, une masse d'eau correspond à un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères.

1. Eaux superficielles

Définition du bon état :
Le bon état est composé de l'état écologique et de l'état chimique.

Schéma 1

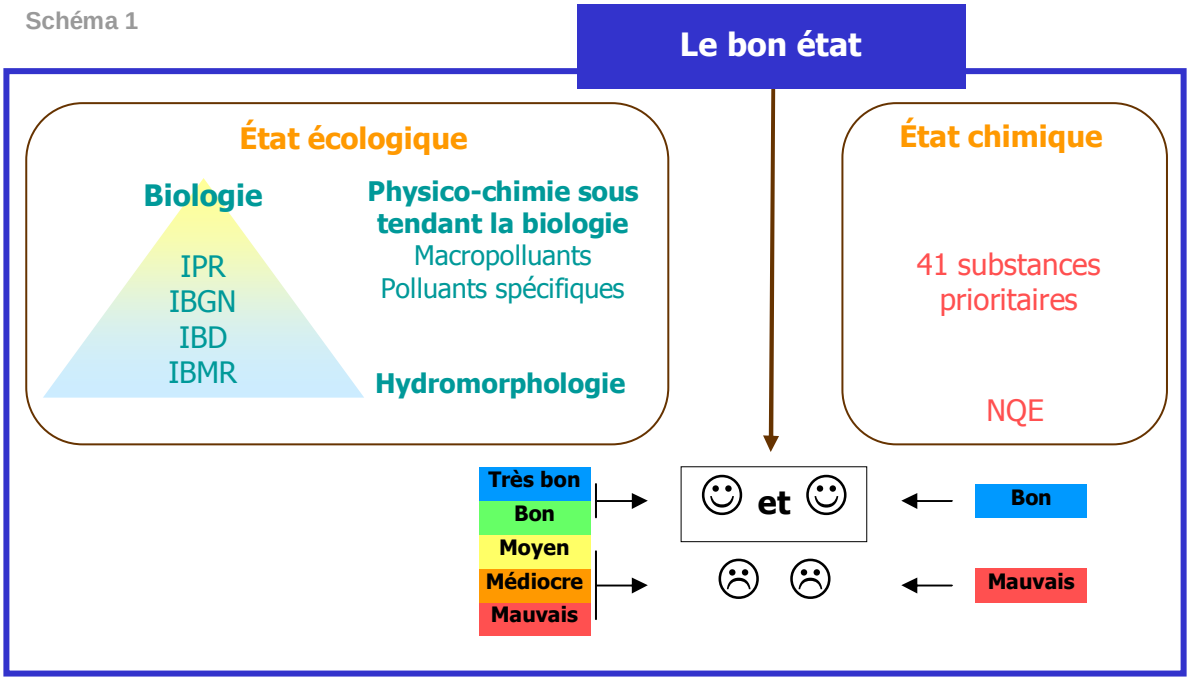

- **L'état écologique** traduit la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Le bon état écologique consiste à respecter des valeurs déterminées pour des paramètres biologiques (poissons : IPR, invertébrés : IBGN, diatomées : IBD, macrophytes : IBMR), physico-chimiques ayant un impact sur la biologie (macropolluants et polluants spécifiques) et hydromorphologiques. Le paramètre « hydromorphologie » est pris en compte pour l'évaluation du « très bon état ». L'état écologique se décline en 5 classes, de très bon à mauvais.

Certaines masses d'eau sont dites fortement modifiées (MEFM). Ce sont des masses d'eau ayant subi des modifications importantes de leurs caractéristiques physiques naturelles du fait des activités humaines. Pour ces MEFM on ne parle pas de bon état mais de bon potentiel : les objectifs pour certains paramètres biologiques sont adaptés.

- **L'état chimique** est fondé sur le respect de normes de qualité environnementale (NQE) fixées par la directive européenne 2008/105/CE du 16 décembre 2008 pour 41 substances chimiques (33 substances prioritaires, dont 13 prioritaires dangereuses (annexe X de la DCE), auxquelles s'ajoutent 8 substances issues de la liste I de la directive 76/464/CE). Il se décline en 2 classes : bon état ou non atteinte du bon état.

Les paramètres et substances pris en compte dans l'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique sont listés dans l'arrêté du 25 janvier 2010[1].

L'état dit « global » se calcule par l'agrégation des 2 états : le bon état global est atteint lorsque l'état écologique et l'état chimique sont au moins bons (cf. schéma 1).

Objectifs de bon état global en Seine-et-Marne :

Comme pour l'état global, l'objectif de bon état global est l'agrégation de l'objectif de bon état écologique (ou de bon potentiel écologique pour les MEFM) et de l'objectif de bon état chimique.

La Seine-et-Marne comprend 122 masses d'eau « cours d'eau » (hors canaux) : 112 masses d'eau naturelles et 10 masses d'eau fortement modifiées (MEFM).
La carte 1 présente les objectifs de bon état global des masses d'eau « cours d'eau » de Seine-et-Marne retenus dans le SDAGE Seine-Normandie.
Pour les masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015, des reports d'échéances (2021 et 2027) sont possibles. Ces dérogations de délai doivent être justifiées, selon des critères définis par la DCE (critères techniques, temps de récupération du milieu ou coûts disproportionnés).
20% des masses d'eau ont un objectif d'atteinte du bon état en 2015 pour l'état global dans le département.

Etat actuel des masses d'eau :

Un état initial a été présenté dans le SDAGE à partir des données acquises sur le réseau de surveillance en 2006 et 2007 pour la biologie et les macropolluants et des données acquises en 2007 pour les micropolluants.
Cet état a été évalué selon le guide technique de mars 2009[2] décrivant les règles d'évaluation de l'état écologique et de l'état chimique des eaux douces de surface, dont le contenu a été repris dans l'arrêté du 25 janvier 2010.
Les cartes 2 et 3 présentent l'état écologique et l'état chimique pour les masses d'eau de Seine-et-Marne. Elles correspondent aux cartes du document d'accompagnement n°4 du SDAGE Seine-Normandie, ciblées sur le département.
Un nouvel état des masses d'eau sera constitué en 2013 pour la révision de l'état des lieux.

Seulement 6% des masses d'eau sont actuellement en bon ou très bon état écologique et 5% en bon état chimique dans le département. Aucune masse d'eau ne présente un bon état global aujourd'hui.

Les déclassements de l'état écologique sont surtout dus à des **macropolluants (formes du phosphore, nitrites et ammonium) et à certains polluants spécifiques (cuivre, zinc).**
L'état chimique est fortement déclassé par les **Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et les phtalates (DEHP), ainsi que par des résidus de pesticides (diuron, isoproturon) et certains métaux**. Il est à noter que les HAP et le DEHP sont à l'origine de déclassements généralisés des cours d'eau, aussi bien à l'échelle française qu'européenne, dus à des apports diffus. C'est pourquoi les Etats membres ont statué sur une dérogation d'objectif d'atteinte du bon état pour ces substances (2021 pour le DEHP et 2027 pour les HAP).

Résultats par station pour certains paramètres, sur la période 2002-2009 :

La carte 3 présente une évaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne vis-à-vis des **paramètres physico-chimiques généraux sous-tendant la biologie**, à savoir les nutriments (matières azotées et phosphorées) et le bilan oxygène, pour la période 2002 – 2009. La carte 4 donne une idée de ce même état pour l'ensemble des points présents dans le département.
Les données sont issues du Réseau National de Bassin (RNB) jusqu'à 2006, des Réseaux de Contrôle de Surveillance et Complémentaire de Bassin (RCS et RCB) depuis 2007, ainsi que du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) depuis 2008 et enfin du réseau d'intérêt départemental en 2009 (RID).

[1] Arrêté du 25 janvier 2010 modifié relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface, en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du code de l'environnement
[2] Guide technique – Evaluation de l'état des eaux douces de surface en métropole – Mars 2009 - MEEDDM

Selon les années, environ 25 % à 50 % des stations respectent le bon état pour ces paramètres (voir graphique ci-dessous). Le non respect du bon état est causé principalement par les formes du phosphore (43 % des stations sont de qualité mauvaise à médiocre), les nitrites et l'ammonium (45 % des stations sont également de qualité mauvaise à médiocre).
Les bassins versants les plus impactés sont ceux de la Beuvronne, de la Thérouanne, du Morbras, du Grand Morin et Aubetin, de l'Yerres, de l'Almont, de la Voulzie et l'amont de l'Auxence.

NB : l'exploitation particulière du paramètre nitrate est due au fait que les seuils des classes « moyen », « médiocre» et « mauvais » n'ont pas encore été définis.

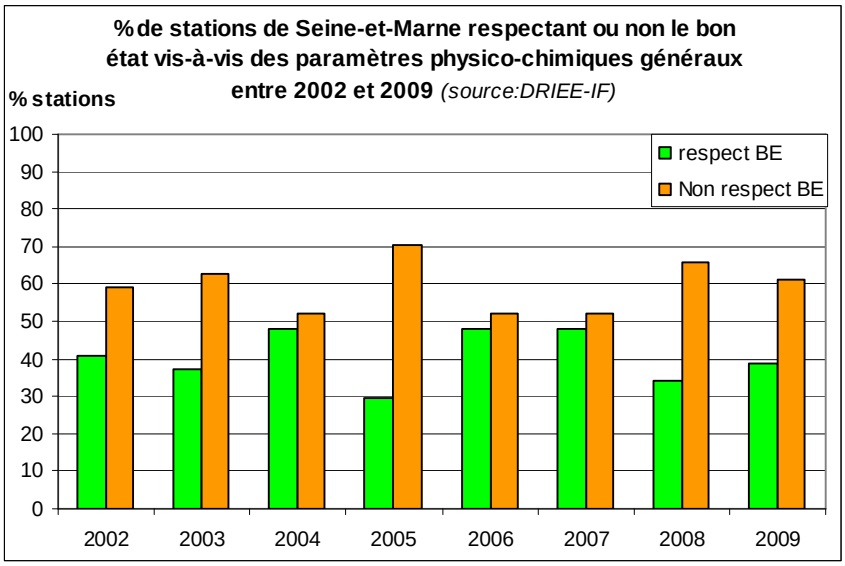

La carte 5 présente l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne vis-à-vis de **2 paramètres biologiques** : **les invertébrés** (IBGN, Indice Biologique Global Normalisé, pour les petits cours d'eau et IBGA, Indice Biologique Global Adapté, pour les grands cours d'eau) et **les poissons** (IPR, Indice Poisson Rivière), entre 2002 et 2009.
Les données proviennent des mêmes réseaux que la carte 3, les analyses ayant été réalisées par la DRIEE et la DREAL (DIREN), l'AESN et l'ONEMA (CSP).

50 % (en 2006) à 75 % (en 2003, 2005 et 2009) des stations IBG respectent les seuils du bon voire du très bon état. Notons que l'amont de l'Ecole présente une bonne potentialité biologique, ainsi que le Grand Morin à St-Rémy-la-Vanne, le Loing à Souppes-sur-Loing et le Lunain à Nonville.

Suite à l'ajustement du mode de calcul et des paramètres environnementaux des stations IPR, certaines valeurs d'IPR ont été modifiées, entraînant quelques changements de classes par rapport aux cartes des années précédentes.
Sur les 27 stations analysées sur l'indice IPR, plus de la moitié n'atteint pas le bon état écologique au regard des communautés piscicoles.
Une grande majorité des cours d'eau d'Ile-de-France a subi des dégradations morphologiques : rectifications, recalibrages, présence de nombreux seuils et barrages qui induisent une uniformisation des faciès d'écoulement. Ces perturbations impactent directement la structure des peuplements piscicoles qui ne sont pas conformes aux peuplements attendus en condition de référence.

Pour plus de détails, il convient de se rapporter à la plaquette éditée par la DRIEE Ile-de-France *« La qualité des cours d'eau en Ile-de-France : les nouveaux critères d'évaluation au sens de la Directive Cadre sur l'Eau »*, disponible en téléchargement sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France.

2. Eaux souterraines

Définition du bon état :
Le bon état des eaux souterraines est quant à lui défini par :

- un bon **état chimique**, évalué à partir de normes de qualité pour les nitrates (50 mg/l) et les pesticides (0,1 µg/l et 0,5 µg/l pour le total), et de valeurs seuils pour certaines substances (Cf. directive 2006/118/CE),
- et un bon **état quantitatif,** défini comme l'état où « le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine ».

Objectifs de bon état global en Seine-et-Marne :
L'objectif de bon état « global » est la conjonction de l'objectif de bon état chimique et de l'objectif de bon état quantitatif.

La carte 6 présente les objectifs de bon état chimique des masses d'eau souterraines de Seine-et-Marne, retenus dans le SDAGE Seine-Normandie.
Deux masses d'eau, la 3104 (Eocène du Valois) et la 3006 (Alluvions de la Bassée) ont un objectif de bon état chimique pour 2015.
La 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), masse d'eau incluant la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, a une dérogation pour 2027 concernant l'état chimique.

Les objectifs de bon état quantitatif ayant été fixés à 2015 pour toutes les masses d'eau souterraines du bassin Seine-Normandie, les objectifs de bon état global sont donc les mêmes que ceux du bon état chimique.

Etat actuel des masses d'eau :
La carte 7 indique l'état chimique actuel des masses d'eau souterraines sur lesquelles se trouve le territoire de Seine-et-Marne, présenté dans le SDAGE. Cet état a été déterminé à partir de l'analyse des données du réseau patrimonial (Réseau Eaux Souterraines, AESN) et du réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie (base de données ADES), sur la période 1995-2005.
Seule la masse d'eau 3104 (Eocène du Valois) est considérée en bon état.
Les paramètres déclassants sont indiqués sur la carte pour chaque masse d'eau (nitrates, pesticides, métaux,…).
La masse d'eau 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), qui inclut la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, est déclassée par les nitrates et les pesticides ; une tendance à la hausse pour les nitrates y est observée, ainsi que sur les masses d'eau 3209 (Craie du Senonais et pays d'Othe, forte tendance à la hausse) et 4092 (Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce).

Pour de plus amples détails, il convient de se rapporter au SDAGE Seine-Normandie et à ses documents d'accompagnement, disponibles en téléchargement sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France à l'adresse http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=116.

B. Contamination des cours d'eau par les pesticides

Au cours des dernières années, le constat d'une forte dégradation de la qualité des eaux par les pesticides a conduit la DIREN Ile-de-France à mettre en place en 2002 un réseau régional de suivi de la contamination des eaux superficielles par les pesticides. Ce réseau a été en grande partie intégré dans le RCO en 2008.

La carte 9 présente la qualité des eaux superficielles de Seine-et-Marne vis-à-vis des pesticides entre 2002 et 2009, établie à partir des seuils du SEQ-Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau). Cette méthode d'évaluation n'est certes plus en vigueur depuis la mise en place de la DCE, mais elle permet de prendre en compte toutes les molécules de pesticides retrouvées (la DCE n'en prenant en compte qu'une vingtaine), ce qui donne un état des lieux le plus exhaustif possible.
Aucune station n'est en très bonne qualité sur cette période. Seules 7 stations situées sur la Seine, l'Yonne, l'Auxence, le Lunain et l'Ecole présentent une bonne qualité pour 1 ou 2 années sur 6.
Une forte contamination est observée sur les bassins versants de l'Yerres, de l'Almont-Ancoeur, du Morbras, de la Beuvronne, de la Thérouanne et de l'Aubetin.

Fréquences de quantification des molécules pesticides les plus retrouvées dans les eaux de surfaces de Seine-et-Marne en 2008-2009

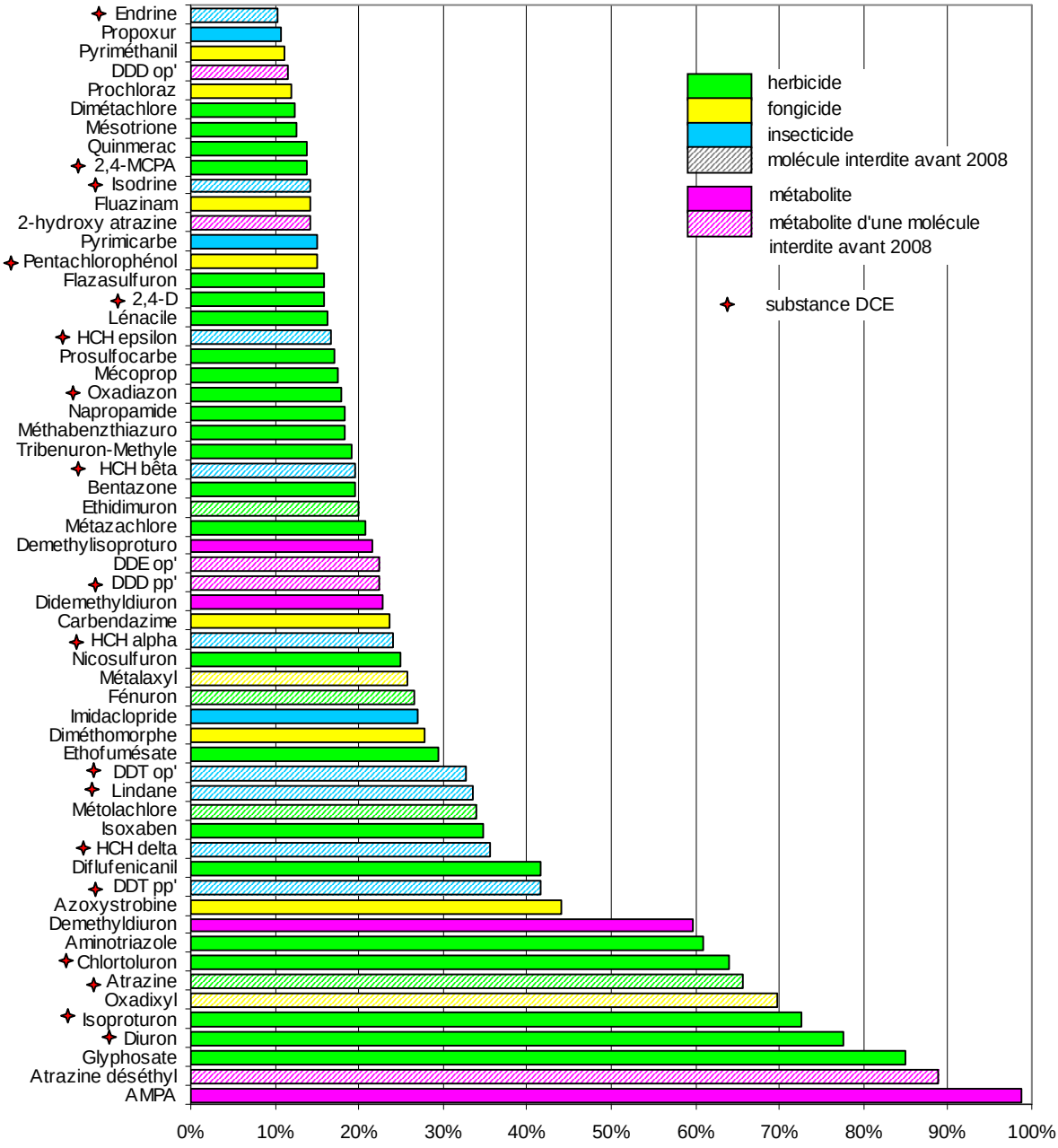

(Source : DRIEE-IF)

Pour la campagne 2008-2009, environ 400 molécules ont été recherchées. Sur les stations de Seine-et-Marne**, 206 molécules ont été retrouvées au moins une fois.**

Le nombre de molécules détectées dans plus de 10% des échantillons dans le département s'élève à 58 (dont 19 molécules interdites (ou leurs métabolites)), et **32 sont rencontrées dans plus de 20 % des échantillons**. Ces dernières sont composées pour plus de la moitié d'herbicides ou de leur métabolites (cf graphique ci-dessus). Les molécules marquées d'une étoile rouge font partie soit de la liste des 41 substances de l'état chimique, soit des polluants spécifiques entrant dans la définition de l'état écologique demandé par la DCE.

Les molécules retrouvées fréquemment à des concentrations élevées sont toutes des herbicides, il s'agit de l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate), du glyphosate, du diuron, de l'isoproturon, du chlortoluron, de l'aminotriazole, du lénacile ainsi que de la déséthyl-atrazine (produit de dégradation de l'atrazine).

NB : l'état de la contamination des cours d'eau par les pesticides est diffusé dans le cadre des « Info Phytos », publications régulières de la DRIEE Ile-de-France. Ceux-ci, ainsi que des fiches présentant les résultats par stations et bassins versants, sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de la DRIEE Ile-de-France à l'adresse http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=107.

QUALITÉ DES EAUX

1

Objectifs d'état global (écologique + chimique) pour les masses d'eau de Seine-et-Marne

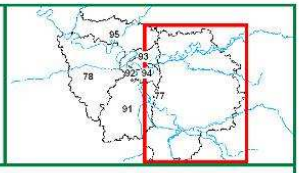

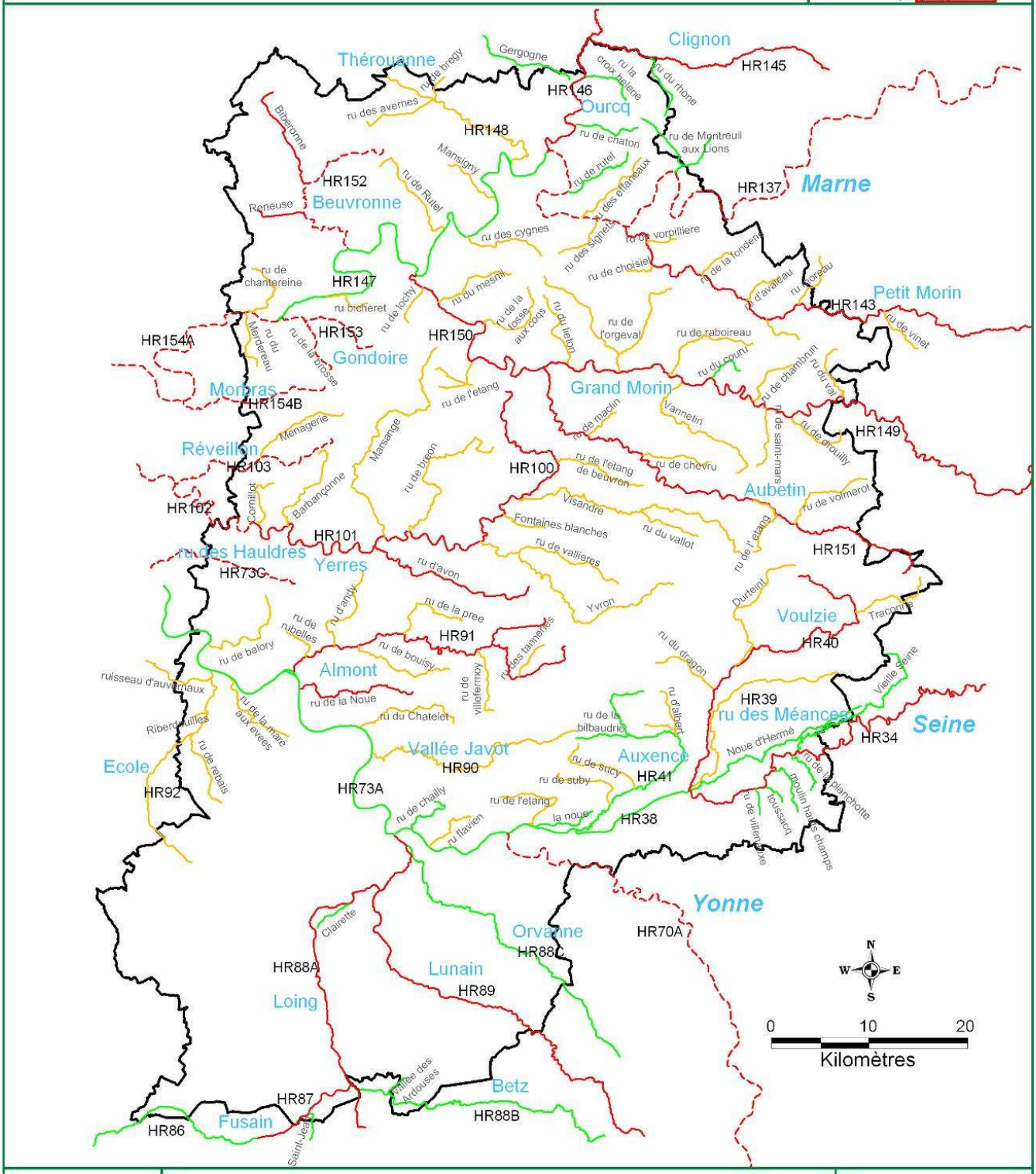

Service de l'eau et des milieux aquatiques

Masses d'eau et objectifs d'état :

- bon état en 2015 (26)
- bon état en 2021 (68)
- bon état en 2027 (18)
- bon potentiel en 2027 (10)

limite départementale

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique

Données : DIREN-AESN

© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2010
C. Fabry

QUALITÉ DES EAUX

2

Etat et potentiel écologiques pour les masses d'eau de Seine-et-Marne

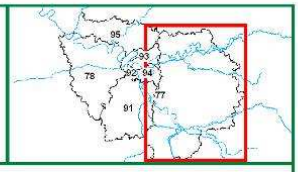

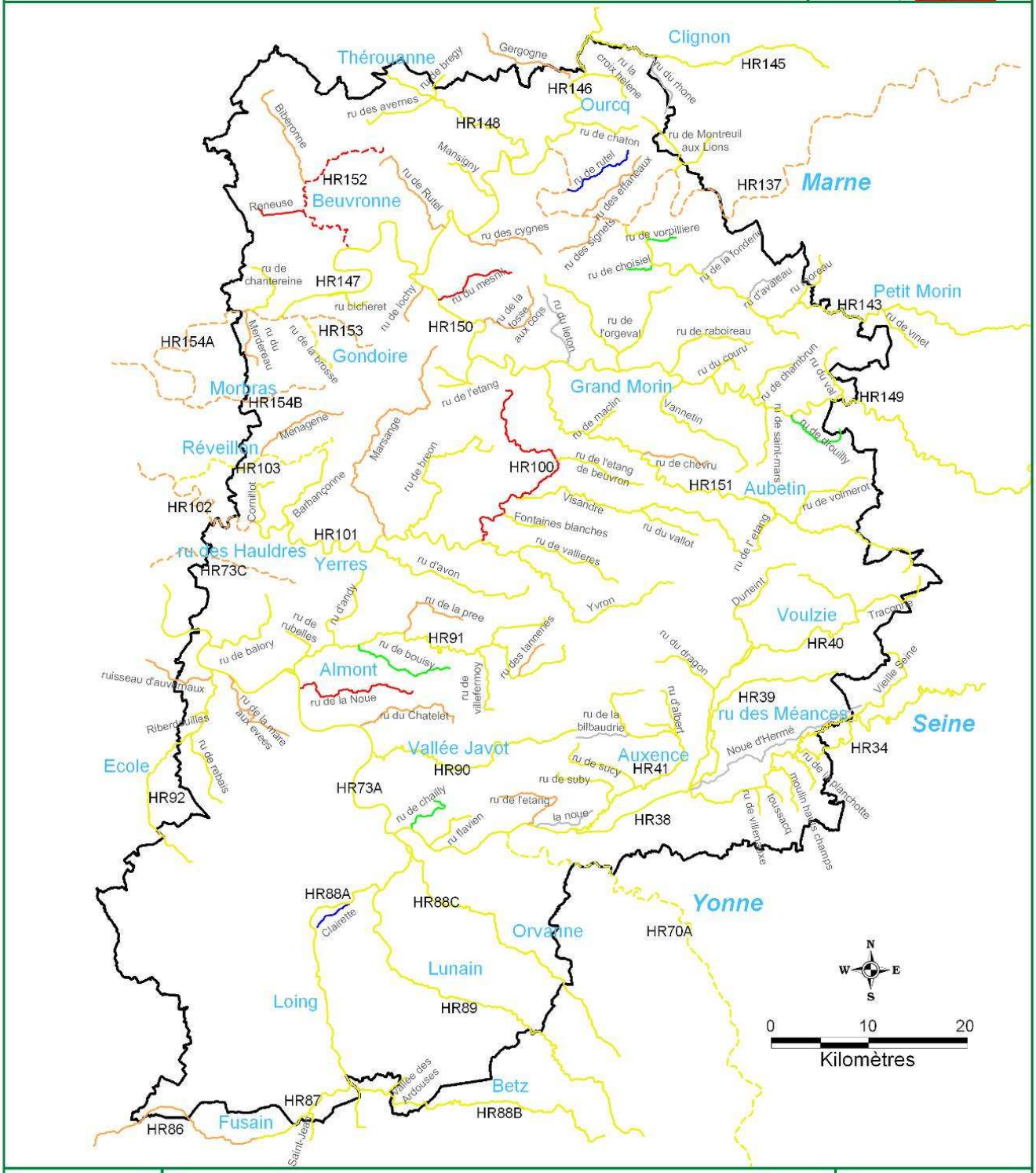

Service de l'eau et des milieux aquatiques

Masses d'eau et état ou potentiel écologiques (période 2006-2007) :

- très bon état (2)
- bon état (5)
- état ou potentiel moyen (78)
- information insuffisante pour attribuer l'état ou le potentiel (7)
- état ou potentiel médiocre (25)
- état ou potentiel mauvais (5)
- limite départementale

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique

Données : DIREN-AESN

© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2010
C. Fabry

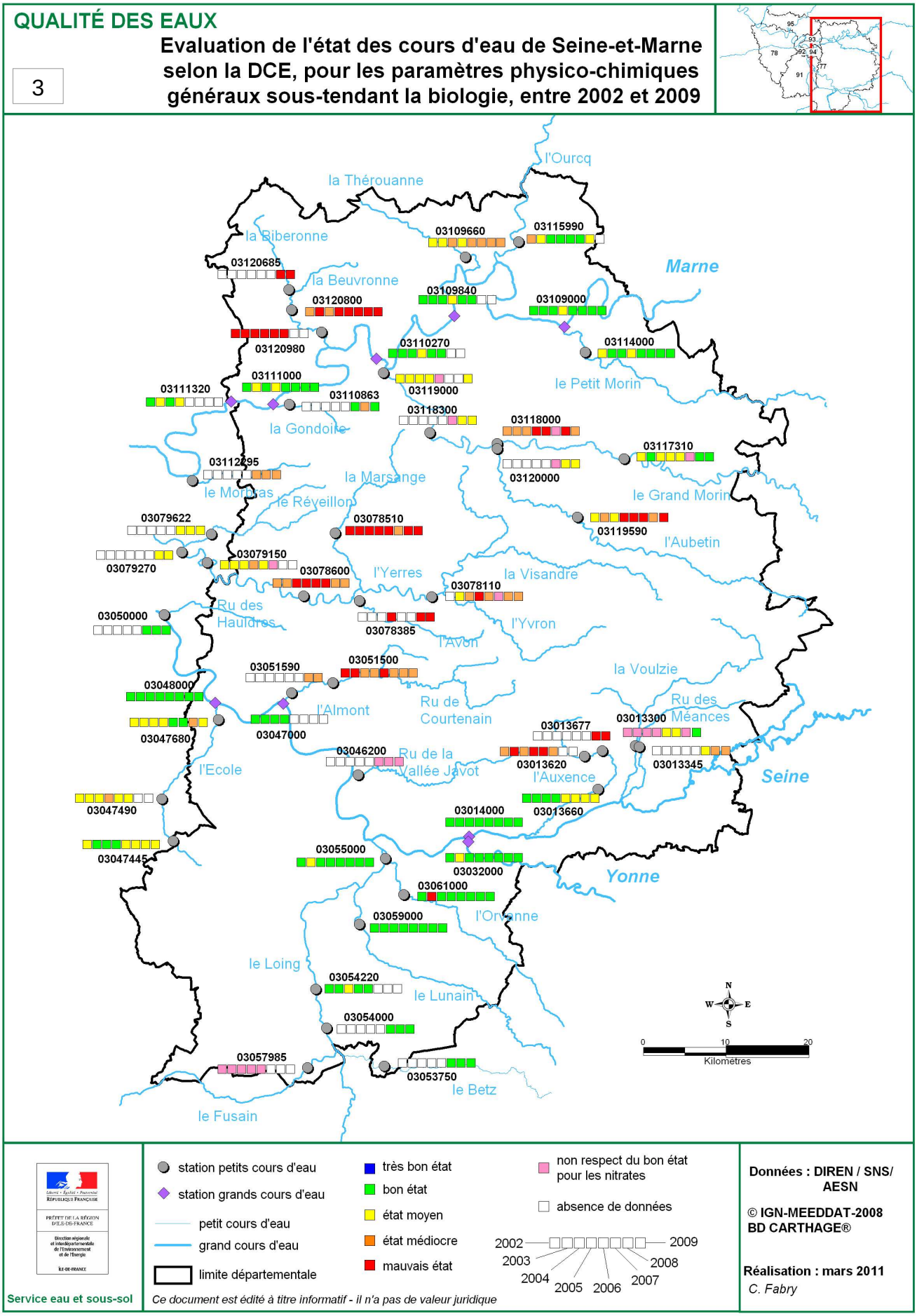
QUALITÉ DES EAUX
3
Evaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne selon la DCE, pour les paramètres physico-chimiques généraux sous-tendant la biologie, entre 2002 et 2009
l'Ourcq
la Thérouanne
la Biberonne
la Beuvronne
Marne
le Petit Morin
la Gondoire
la Marsange
le Morbras
le Réveillon
le Grand Morin
l'Aubetin
l'Yerres
la Visandre
Ru des Hauldres
l'Yvron
l'Avon
la Voulzie
l'Almont
Ru de Courtenain
Ru des Méances
l'Ecole
Ru de la Vallée Javot
l'Auxence
Seine
Yonne
l'Orvanne
le Loing
le Lunain
le Betz
le Fusain
03109660
03115990
03120685
03120800
03109840
03109000
03120980
03110270
03114000
03111000
03111320
03110863
03119000
03118300
03118000
03117310
03112295
03120000
03079622
03078510
03119590
03079270
03079150
03078600
03078110
03050000
03078385
03051590
03051500
03048000
03047680
03047000
03013677
03013300
03046200
03013620
03013345
03047490
03014000
03013660
03047445
03055000
03032000
03061000
03059000
03054220
03054000
03057985
03053750
N
W
E
S
0
10
20
Kilomètres
Service eau et sous-sol
station petits cours d'eau
station grands cours d'eau
petit cours d'eau
grand cours d'eau
limite départementale
très bon état
bon état
état moyen
état médiocre
mauvais état
non respect du bon état pour les nitrates
absence de données
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Données : DIREN / SNS/ AESN
© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®
Réalisation : mars 2011
C. Fabry

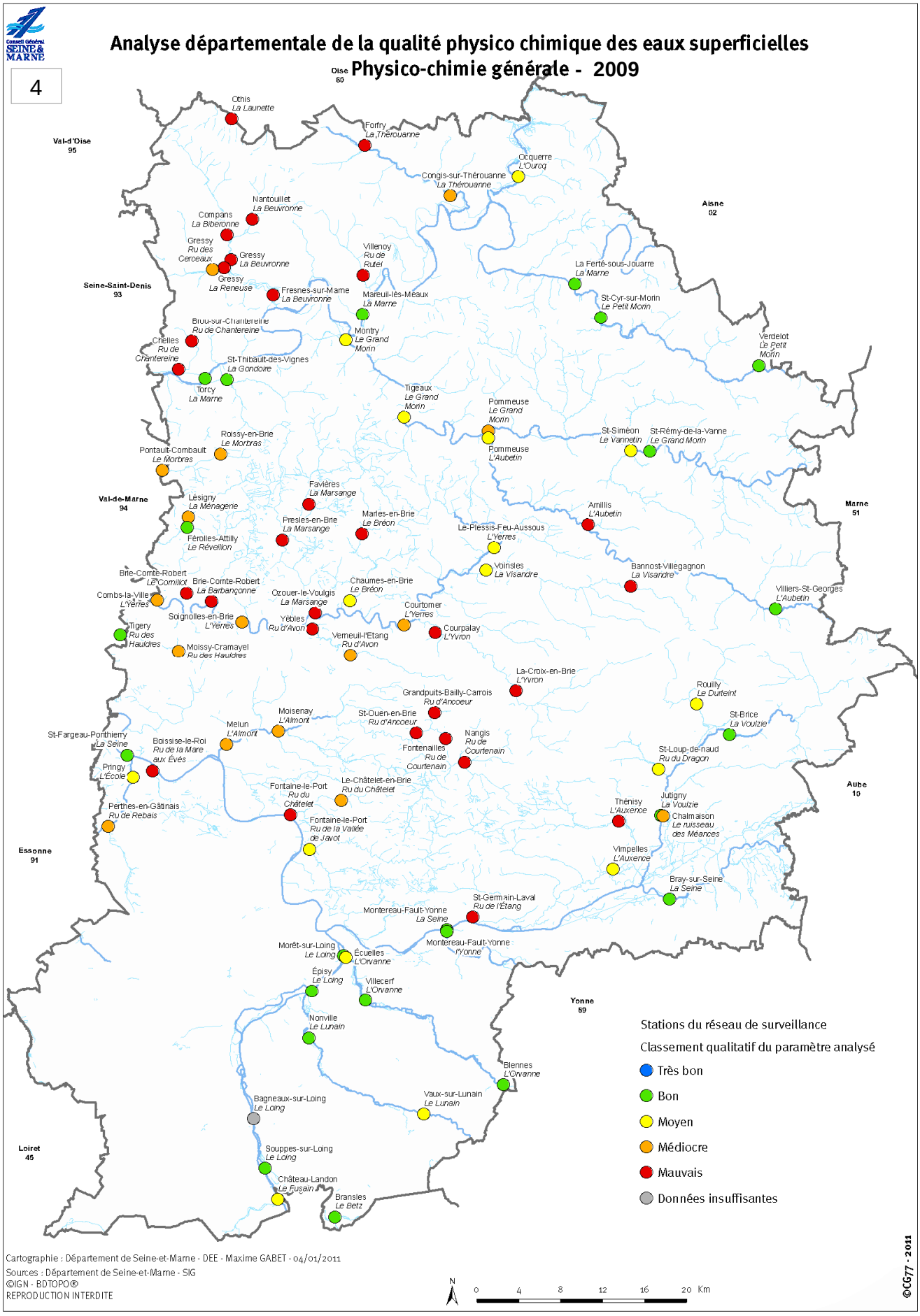
Analyse départementale de la qualité physico chimique des eaux superficielles
Physico-chimie générale - 2009
4
Conseil Général SEINE & MARNE
Oise 60
Val-d'Oise 95
Seine-Saint-Denis 93
Val-de-Marne 94
Essonne 91
Loiret 45
Yonne 89
Aube 10
Marne 51
Aisne 02
Othis La Launette
Forfry La Thérouanne
Ocquerre L'Ourcq
Congis-sur-Thérouanne La Thérouanne
Nantouillet La Beuvronne
Compans La Biberonne
Gressy Ru des Cerceaux
Gressy La Beuvronne
Gressy La Reneuse
Villenoy Ru de Rutel
La Ferté-sous-Jouarre La Marne
Fresnes-sur-Marne La Beuvronne
Mareuil-lès-Meaux La Marne
St-Cyr-sur-Morin Le Petit Morin
Bruyères-sur-Chantereine Ru de Chantereine
Montry Le Grand Morin
Verdelot Le Petit Morin
Chelles Ru de Chantereine
St-Thibault-des-Vignes La Gondoire
Torcy La Marne
Tigeaux Le Grand Morin
Pommeuse Le Grand Morin
Roissy-en-Brie Le Morbras
St-Siméon Le Vannetin
St-Rémy-de-la-Vanne Le Grand Morin
Pontault-Combault Le Morbras
Pommeuse L'Aubetin
Favières La Marsange
Lésigny La Ménagerie
Marles-en-Brie Le Bréon
Amillis L'Aubetin
Presles-en-Brie La Marsange
Férolles-Attilly Le Réveillon
Le-Plessis-Feu-Aussoux L'Yerres
Voinsles La Visandre
Bannost-Villegagnon La Visandre
Brie-Comte-Robert Le Comillot
Brie-Comte-Robert La Barbançonne
Chaumes-en-Brie Le Bréon
Villiers-St-Georges L'Aubetin
Combs-la-Ville L'Yerres
Ozouer-le-Voulgis La Marsange
Courtomer L'Yerres
Soignolles-en-Brie L'Yerres
Yèbles Ru d'Avon
Tigery Ru des Hauldres
Courpalay L'Yvron
Vemeuil-l'Etang Ru d'Avon
Moissy-Cramayel Ru des Hauldres
La-Croix-en-Brie L'Yvron
Grandpuits-Bailly-Carrois Ru d'Ancoeur
Rouilly Le Durteint
Moisenay L'Almont
St-Ouen-en-Brie Ru d'Ancoeur
St-Brice La Voulzie
St-Fargeau-Ponthierry La Seine
Melun L'Almont
Boissise-le-Roi Ru de la Mare aux Evés
Nangis Ru de Courtenain
Fontenailles Ru de Courtenain
St-Loup-de-naud Ru du Dragon
Pringy L'Ecole
Le-Châtelet-en-Brie Ru du Châtelet
Fontaine-le-Port Ru du Châtelet
Jutigny La Voulzie
Thénisy L'Auxence
Perthes-en-Gâtinais Ru de Rebais
Fontaine-le-Port Ru de la Vallée de Javot
Chalmaison Le ruisseau des Méances
Vimpelles L'Auxence
Bray-sur-Seine La Seine
St-Germain-Laval Ru de l'Etang
Montereau-Fault-Yonne La Seine
Montereau-Fault-Yonne l'Yonne
Morêt-sur-Loing Le Loing
Ecuelles L'Orvanne
Episy Le Loing
Villecerf L'Orvanne
Nonville Le Lunain
Blennes L'Orvanne
Vaux-sur-Lunain Le Lunain
Bagneaux-sur-Loing Le Loing
Souppes-sur-Loing Le Loing
Château-Landon Le Fusain
Bransles Le Betz
Stations du réseau de surveillance
Classement qualitatif du paramètre analysé
Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais
Données insuffisantes
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Maxime GABET - 04/01/2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG
©IGN - BDTOPO®
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 4 8 12 16 20 Km
©CG77 - 2011

QUALITÉ DES EAUX

5

Evaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne selon la DCE, pour les paramètres biologiques IBG et IPR entre 2002 et 2009

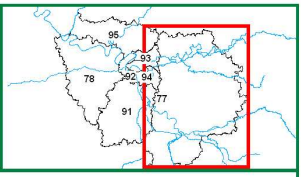

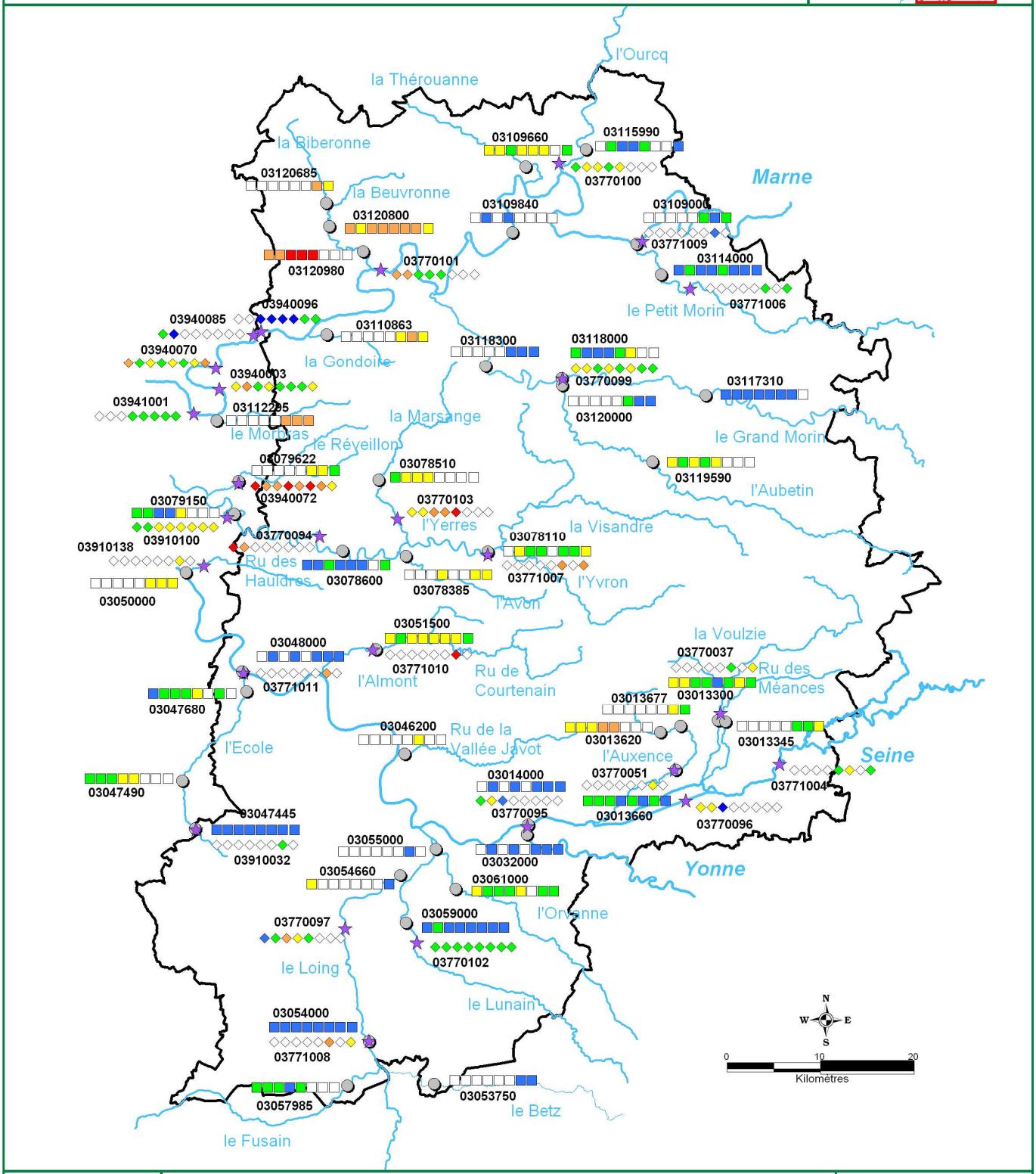

Service eau et sous-sol

station et résultat IBGN / IBGA

station et résultat IPR

petit cours d'eau

grand cours d'eau

limite départementale

très bon état

bon état

état moyen

état médiocre

mauvais état

absence de données

2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique

Données : DREAL (DIREN) (IdF/Centre/Picardie) - AESN - ONEMA (CSP)

© IGN-MEEDDAT-2008 BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2011

C. Fabry

6

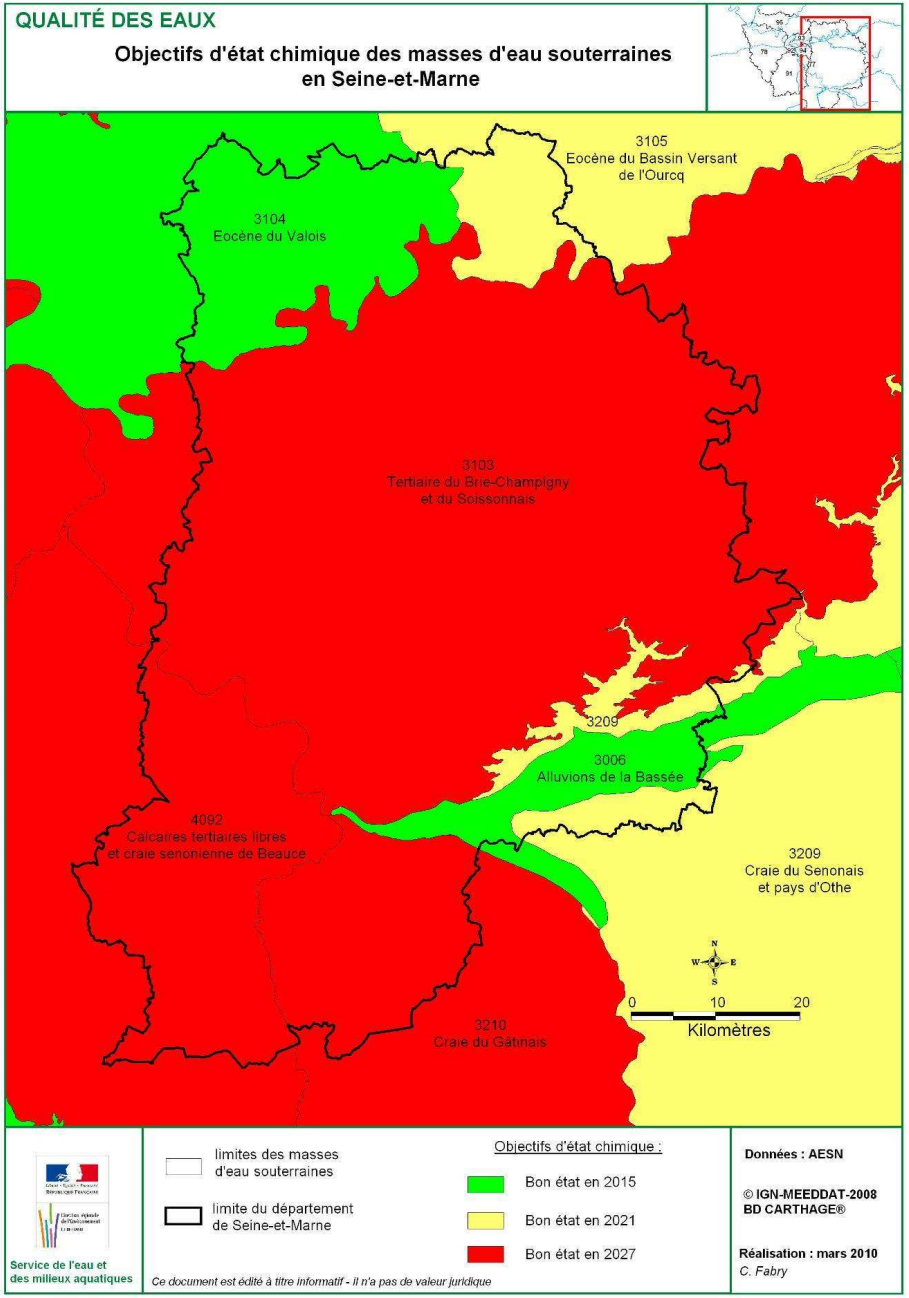
QUALITÉ DES EAUX
Objectifs d'état chimique des masses d'eau souterraines en Seine-et-Marne
3105 Eocène du Bassin Versant de l'Ourcq
3104 Eocène du Valois
3103 Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais
3209
3006 Alluvions de la Bassée
4092 Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce
3209 Craie du Sénonais et pays d'Othe
3210 Craie du Gâtinais
0 10 20
Kilomètres
Service de l'eau et des milieux aquatiques
limites des masses d'eau souterraines
limite du département de Seine-et-Marne
Objectifs d'état chimique :
Bon état en 2015
Bon état en 2021
Bon état en 2027
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Données : AESN
© IGN-MEEDDAT-2008 BD CARTHAGE®
Réalisation : mars 2010
C. Fabry

7

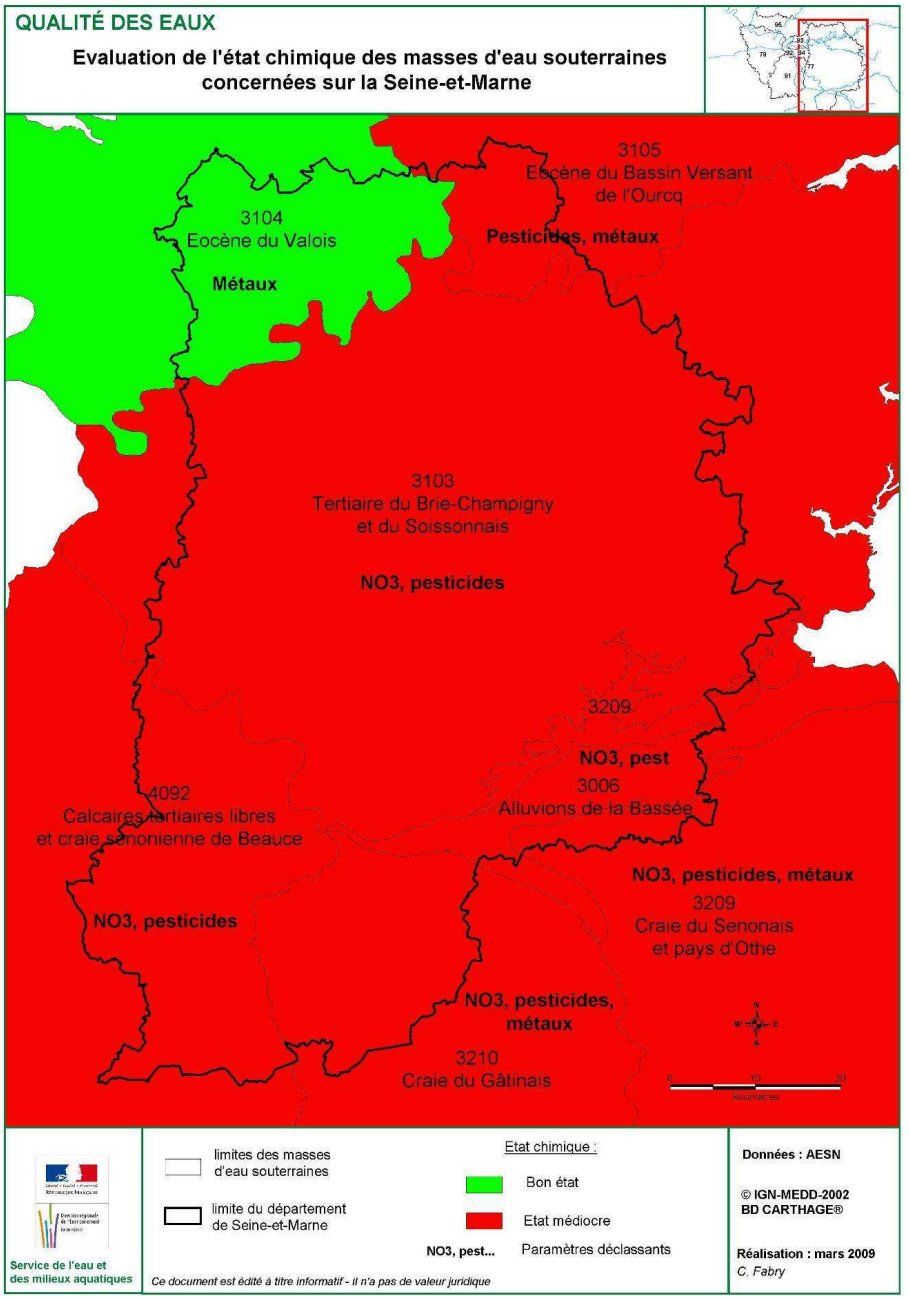
QUALITÉ DES EAUX
Evaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraines concernées sur la Seine-et-Marne
3105 Eocène du Bassin Versant de l'Ourcq
Pesticides, métaux
3104 Eocène du Valois
Métaux
3103 Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais
NO3, pesticides
3209
NO3, pest
3006 Alluvions de la Bassée
4092 Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce
NO3, pesticides
NO3, pesticides, métaux
3209 Craie du Sénonais et pays d'Othe
NO3, pesticides, métaux
3210 Craie du Gâtinais
Service de l'eau et des milieux aquatiques
limites des masses d'eau souterraines
limite du département de Seine-et-Marne
Etat chimique :
Bon état
Etat médiocre
NO3, pest... Paramètres déclassants
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Données : AESN
© IGN-MEDD-2002 BD CARTHAGE®
Réalisation : mars 2009
C. Fabry

QUALITÉ DES EAUX

8

Etat chimique pour les masses d'eau de Seine-et-Marne

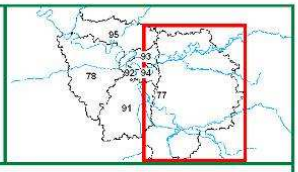

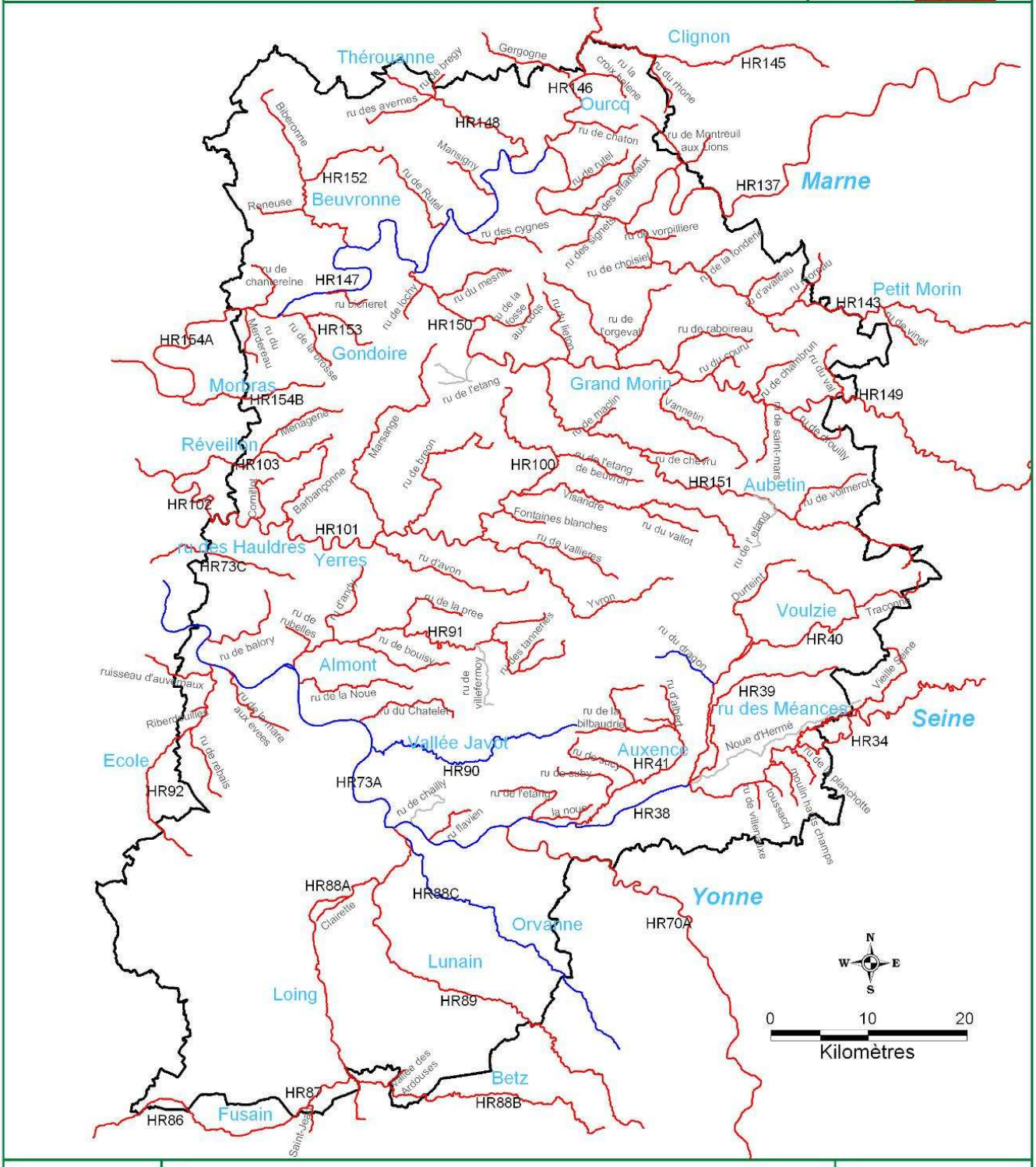

Service de l'eau et des milieux aquatiques

Masses d'eau et état chimique (données 2007) :

- bon état (6)
- non atteinte du bon état (111)
- information insuffisante pour attribuer l'état (5)
- limite départementale

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique

Données : DIREN-AESN

© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2010
C. Fabry

QUALITÉ DES EAUX

9

Contamination des eaux superficielles par les pesticides entre 2002 et 2009

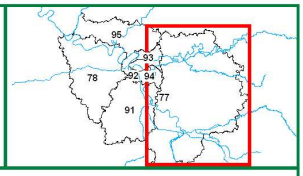

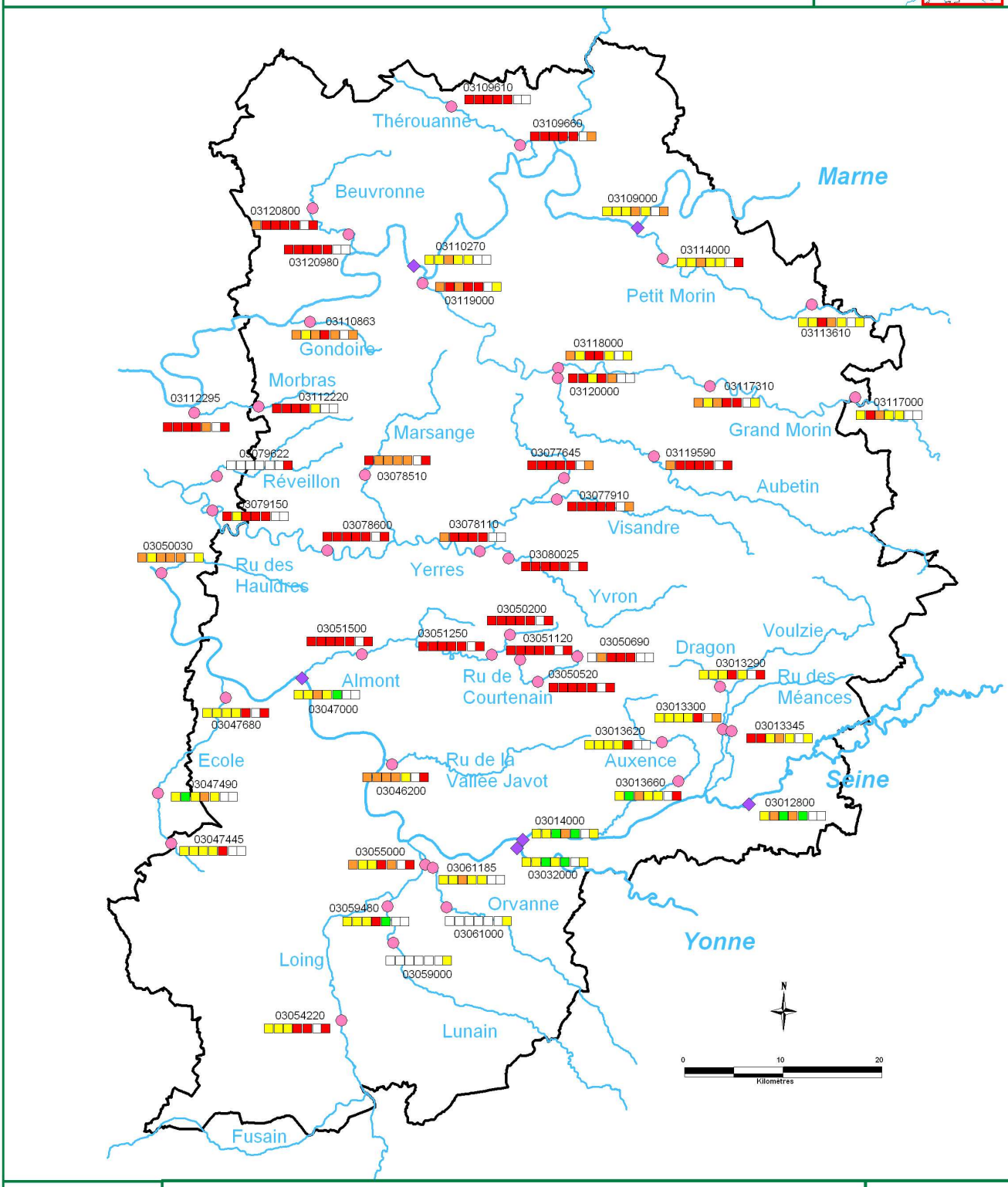

Service eau et sous-sol

station petits cours d'eau

station grands cours d'eau

petit cours d'eau

grand cours d'eau

limite départementale

Seuils SEQ-Eau qualité globale :

- Très bonne qualité
- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Qualité médiocre
- Mauvaise qualité
- absence de données

2002-03 · 03-04 · 04-05 · 05-06 · 06-07 · 07-08 · 08-09

NB: manque de données pour la période 2007-2008

Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique

Données : DIREN AESN

© IGN-MEEDDAT-2008 BD CARTHAGE®

Réalisation : mars 2011

C. Fabry

FICHE 9	**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT**

Nom de l'action

Élaboration d'un schéma départemental de l'assainissement – Volet Eaux Usées et suivi de son application

Constat/Problématique

L'assainissement en Seine-et-Marne est majoritairement collectif (90 à 95% des logements). Le parc des stations (287 ouvrages publics) est vieillissant et est constitué, pour la majorité, de petites stations de – 2000 EH (223 STEP). En 2006, 57% de ces stations n'ont pas un bon fonctionnement

Le développement des services d'assainissement non collectif est en cours ; leur gestion à l'échelle intercommunale, qui n'est pas un réflexe immédiat de la part des élus, doit être accompagnée pour faciliter le contrôle et la réhabilitation de ces installations

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la révision du SDAGE a montré une qualité dégradée (état écologique) pour la grande majorité des masses d'eau du département. La mise en conformité de l'assainissement collectif et non collectif figure dans le programme de mesures comme un levier d'action important pour l'atteinte du bon état de ces masses d'eau.

L'élaboration d'un outil de planification et d'orientation partagé par l'ensemble des acteurs départementaux doit être engagée prioritairement pour répondre aux enjeux de la directive cadre sur l'eau

Objectifs de l'action / Effets attendus

- Avoir une vision partagée de l'assainissement dans le département et élaborer un outil commun d'aide à la décision permettant de hiérarchiser les actions « Assainissement –Eaux usées » pour participer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau
- Mettre en conformité d'ici fin 2011 l'ensemble des agglomérations non conformes à la directive eaux résiduaires urbaines.
- Aider à la mise en place des services d'assainissement non collectif, si possible à une échelle intercommunale, en s'appuyant sur des structures existantes (CC, SIASS)

Descriptif des actions menées en 2010

- Mise en œuvre d'un plan d'action pour mettre en conformité les agglomérations > 2 000 EH non conformes / DERU (mise en demeure, contrat AESN) et rapportage de la conformité des stations de > 200 EH à la Commission Européenne.
- Poursuite de l'élaboration du schéma départemental d'assainissement :
    - Validation de l'état des lieux par les différents partenaires
    - Identification des points noirs par masse d'eau :
        - Application de la méthodologie croisant les flux de pollution des rejets des systèmes d'assainissement et la sensibilité des milieux récepteurs pour chaque masse d'eau.
        - réalisation de fiches de synthèse par masses d'eau : état du milieu, bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement, systèmes prioritaires et recensement des projets en cours
    - Finalisation du document de stratégie départementale de l'assainissement regroupant l'état des lieux, l'expertise des résultats de l'application de la méthodologie, et présentant les outils à mettre en œuvre pour résorber les points noirs
- Poursuite de la mise en œuvre de l'autosurveillance des stations conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 : élaboration des scénario SANDRE : 62% des scénario SANDRE des STEP > 2000EH ont été validés et 20 % sont en cours de validation, courrier de relance pour l'ensemble des step< 2000EH pour la mise en place de l'autosurveillance, et identification des STEP nécessitant la mise en place des bilans d'autosurveillance et celles nécessitant en plus la réalisation de travaux sur la chaîne de mesures .
- Réalisation de 25 contrôles inopinés de STEP (bilans 24h en entrée sortie) par les services en charge de la police de l'eau, ainsi que 38 contrôles de boues de STEP et 2 contrôles de parcelles après épandage.

Partenaires engagés

DDT, CG, DRIEE, AESN, CR

Difficultés

Définition de priorités partagées

Appréhension du fonctionnement des stations d'épuration sans autosurveillance (< 2 000 EH)

Indicateurs

Nombre et % de stations d'épuration, sous maîtrise d'ouvrage publique, non conformes à la DERU :

Taille de l'agglomération*	Agglomérations non conformes					Total Agglo. en 2010
	2006	2007	2008	2009	2010	
≥ 10 000 EH	5[1]	5	3	3[8]	1[9]	**18**
< 10 000 EH≥ 2000 EH	9[2]	5[3]	4[4]	2[6]	0	**42**
< 2 000 EH≥ 200 EH	NC	NC	10[5]	12[7]	7[10]	**153**

* quantité de pollution arrivant aux dispositifs épurateurs

Systèmes d'épuration présentant un bon fonctionnement, sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007	2008	2009	2010	Total*
Station	168	185	189	189	193	**254**
Réseau	76	79	61	74	76	**215**
Système d'assainissement	128	132	116	128	130	**203**

* Ce nombre correspond aux sites évalués en 2010

Communes ayant réalisé leur zonage (après déclaration) et ayant un SPANC fonctionnel :

	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Zonage	271	364	370	383	398	**514**
SPANC créé	NC	NC	263	422	468	**514**

Nombre de stations d'épuration publiques 2000- 10 000 EH traitant l'azote, le phosphore et les 2 paramètres :

	2006	2007	2008	2009	2010	Total*
Traitement N et P	6	11	15	14	16	**66**
Traitement N uniquement	15	18	18	28	30	**66**
Traitement P uniquement	7	11	15	15	17	**66**

* nombre de dispositifs dont la capacité nominale est située dans cette fourchette

[1] Coulommmiers, Crécy-la-Chapelle, Fontainebleau, Melun Boissettes et Montereau,
[2] Claye-Souilly, Coupvray, La Ferté-Gaucher, Le Chatelet-en-Brie, le Mesnil-Amelot, Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil-l'Etang
[3] Mise en conformité de Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil-l'Etang
[4] Mise en conformité de Coupvray
[5] Bouleurs, Mouroux, Chauffry, Favières, Saint-Augustin, Villiers-Saint-Georges, Ozouer-le-Voulgis, Yèbles, Maincy, Soisy-Bouy
[6] Mise en conformité de La Ferté Gaucher et du Chatelet en Brie
[7] Non conformités : Bouleurs, Chauffry, Favières, Saint-Augustin, Villiers-Saint-George, Ozouer-le-Voulgis, Soisy-Bouy, Chenoise, Yèbles, Pézarche (auparavant inférieure à 200 EH – variation de charge). Est prévu à court terme le raccordement de Saint Augustin sur la STEP de Pommeuse et Mouroux a été raccordée sur la STEP de Coulommiers
[8] Fontainebleau, Coulommiers, Montereau
[9] Fontainebleau
[10] Favières, Saint Augustin, Villiers Saint George, Ozouer-le-Voulgis, Soisy-Bouy, Chenoise, Yèbles

Nombre de réhabilitations d'ANC réalisées en opérations groupées sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007	2008	2009	2010
Opérations réhabilitation	0	3[1]	2[2]	2[3]	6
Installations réhabilitées	0	85[1]	47[2]	44[3]	248

[1] Nonville : 17 installations, Pézarches : 23 installations, Tigeaux : 45 installations
[2] Nonville : 15 installations, Tigeaux : 32 installations
[3] Tigeaux : 26 installations, Hautefeuille : 18 installations

2010 : Hautefeuille : 20 installations,CC Gerbe : 106 instalations, Nonville : 35 installations, Voinsles : 17 installations, Mondreville : 30 installations

Proposition d'actions pour 2011:

ERU : Suivi du plan d'action pour les > 200 EH non conformes à la DERU

SDASS :

- Présentation aux élus du document de stratégie départementale de l'assainissement (SDASS)
- Sur la base du SDASS, élaboration et validation du Schéma départemental de l'assainissement (mise en place d'un tableau de bord, définition des moyens et outils à mettre en œuvre en vue des objectifs fixés)
- Engagement de 10 projets sur les 21 systèmes d'assainissement prioritaires pour lesquels aucune réflexion n'est lancée à ce jour

Autosurveillance :

- Validation de l'ensemble des scénario SANDRE des plus de 2000EH et d'une partie des STEP>200EH
- Transmission des résultats de l'autosurveillance au format SANDRE et expertise via le logiciel Autostep des résultats
- Poursuite de la mise en place de l'autosurveillance (travaux et bilans) pour les STEP<2000EH
- Incitation à la mise en place de l'autosurveillance règlementaire des systèmes de collecte >10000 EH

Plan micropolluants :

- Réunion d'information des collectivités concernées par le suivi micropolluants
- Formalisation réglementaire du suivi micropolluants

Contrôles :

- Réalisation de 15 contrôles inopinés de rejets de STEP (bilan 24h)
- Réalisation de 20 contrôles de boues de STEP

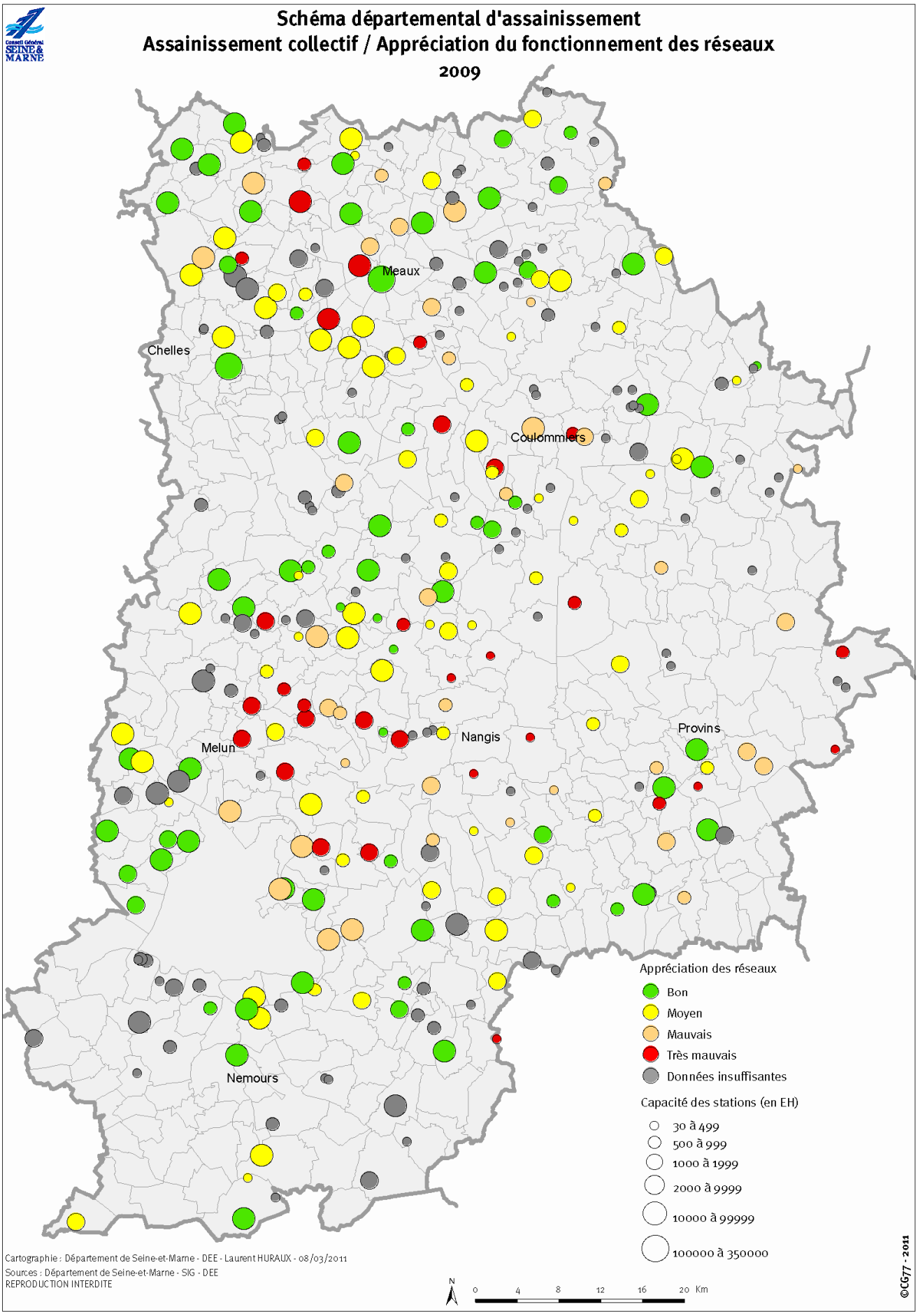
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des réseaux
2009
Meaux
Chelles
Coulommiers
Melun
Nangis
Provins
Nemours
Appréciation des réseaux
Bon
Moyen
Mauvais
Très mauvais
Données insuffisantes
Capacité des stations (en EH)
30 à 499
500 à 999
1000 à 1999
2000 à 9999
10000 à 99999
100000 à 350000
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 08/03/2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 4 8 12 16 20 Km
©CG77 - 2011

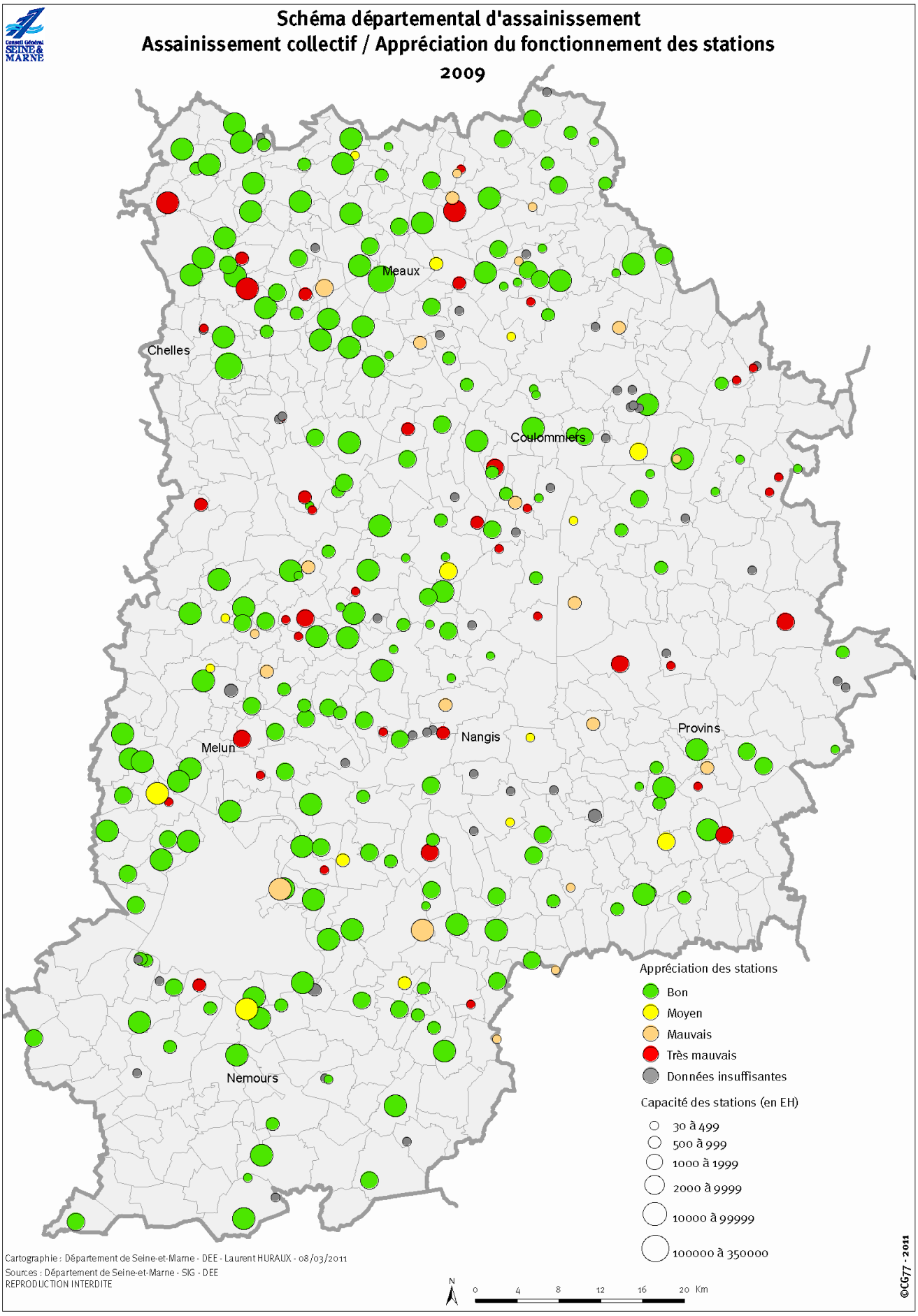
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des stations
2009
Meaux
Chelles
Coulommiers
Melun
Nangis
Provins
Nemours
Appréciation des stations
Bon
Moyen
Mauvais
Très mauvais
Données insuffisantes
Capacité des stations (en EH)
30 à 499
500 à 999
1000 à 1999
2000 à 9999
10000 à 99999
100000 à 350000
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 08/03/2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 4 8 12 16 20 Km
©CG77 - 2011

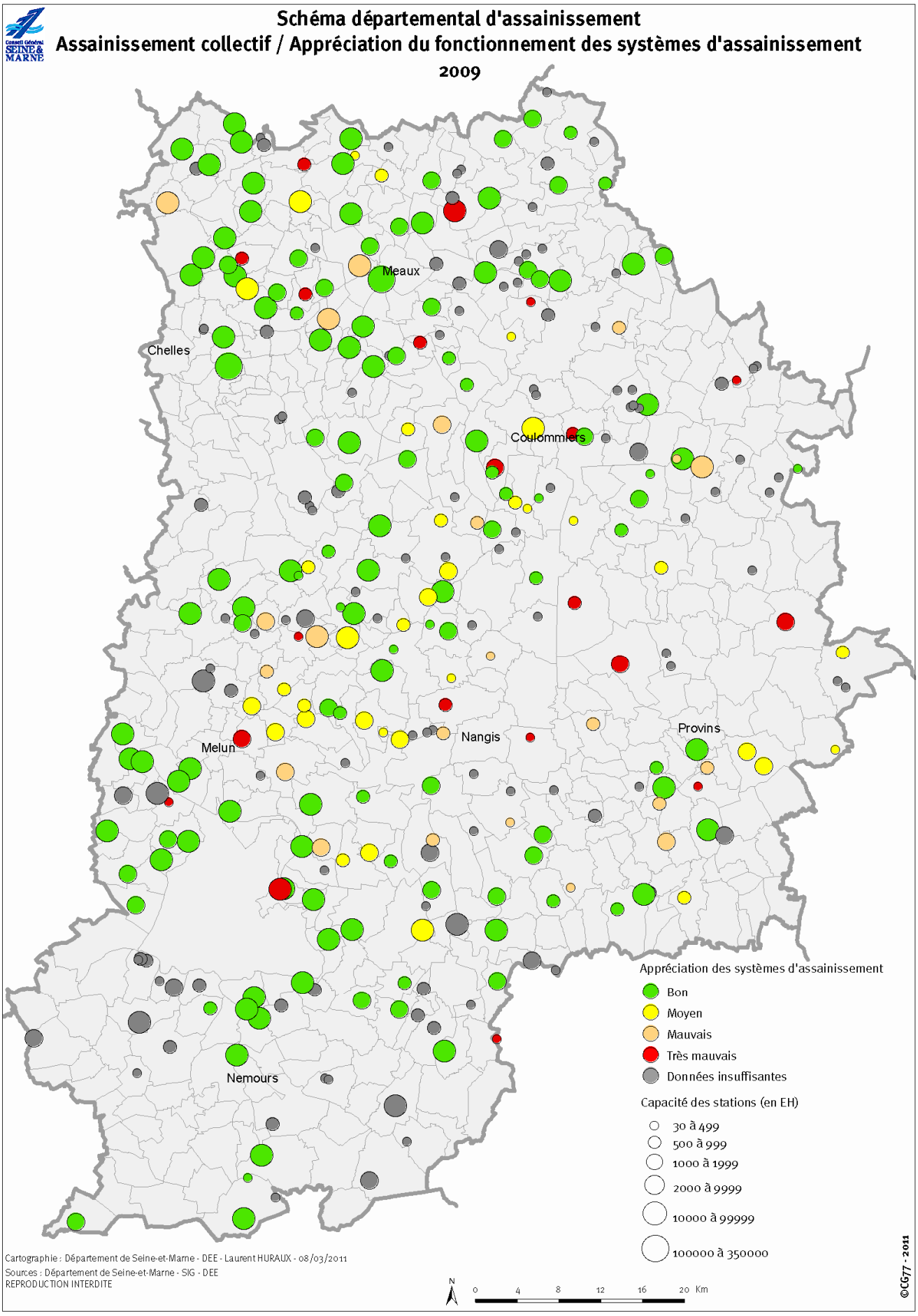
Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des systèmes d'assainissement
2009
Meaux
Chelles
Coulommiers
Melun
Nangis
Provins
Nemours
Appréciation des systèmes d'assainissement
Bon
Moyen
Mauvais
Très mauvais
Données insuffisantes
Capacité des stations (en EH)
30 à 499
500 à 999
1000 à 1999
2000 à 9999
10000 à 99999
100000 à 350000
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 08/03/2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
REPRODUCTION INTERDITE
N
0 4 8 12 16 20 Km
©CG77 - 2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif et non collectif
Zonages déclarés

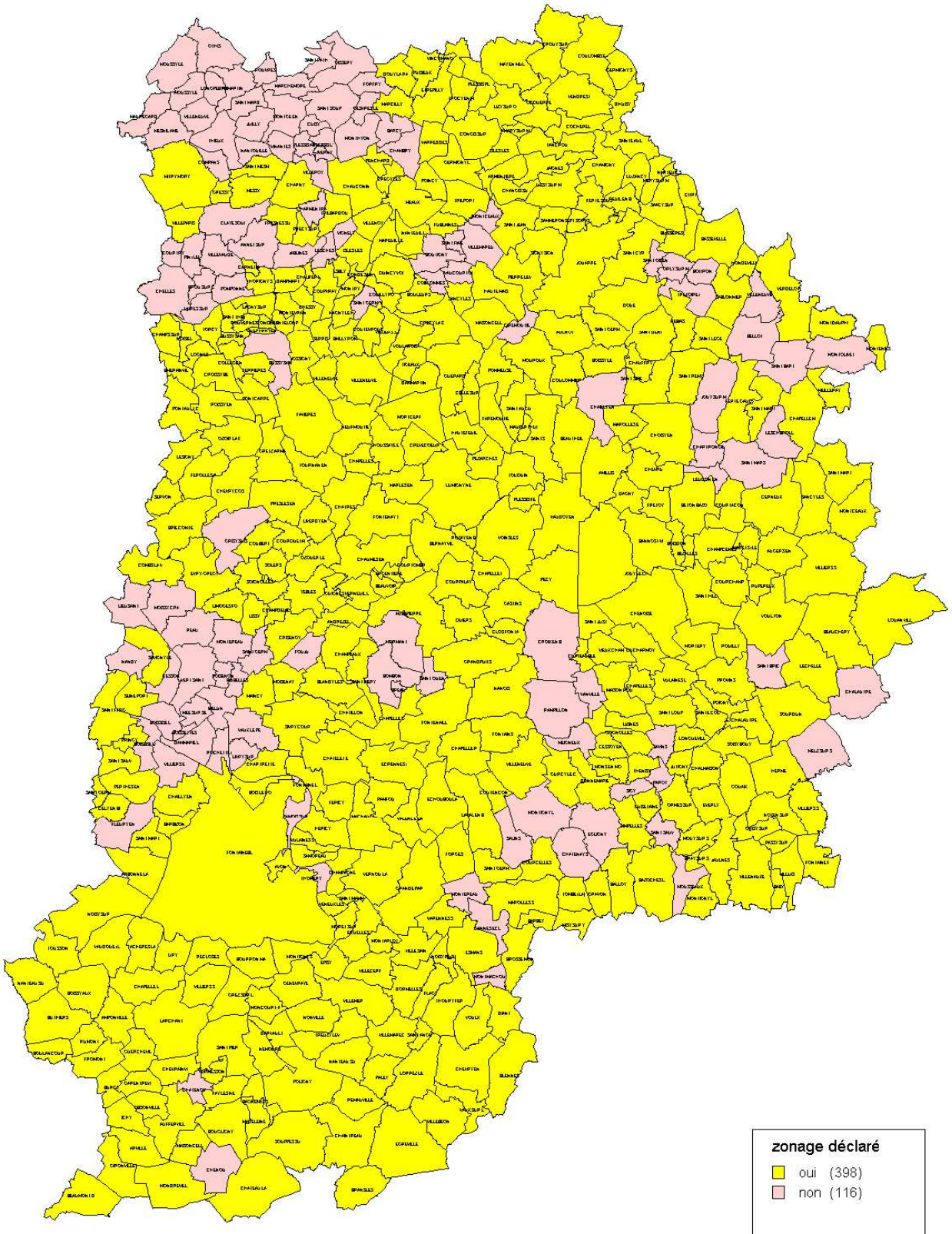

Sources : DDT 77 février 2011
fond cartographique IGN BDcarto

Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif
Etat des schémas directeurs d'assainissement

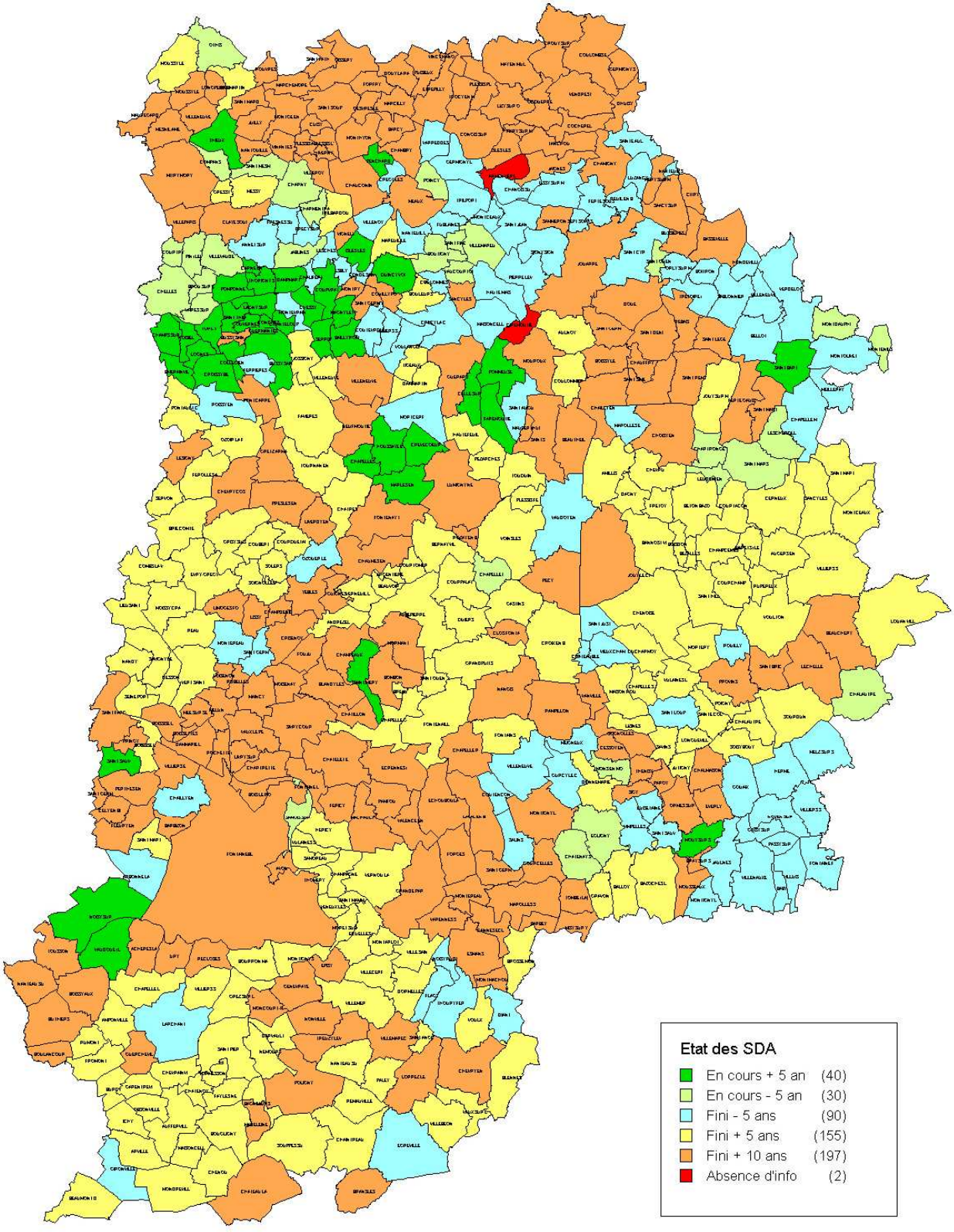

Sources : CG(DEE) & DDT 77 février 2011
fond cartographique IGN BDcarto

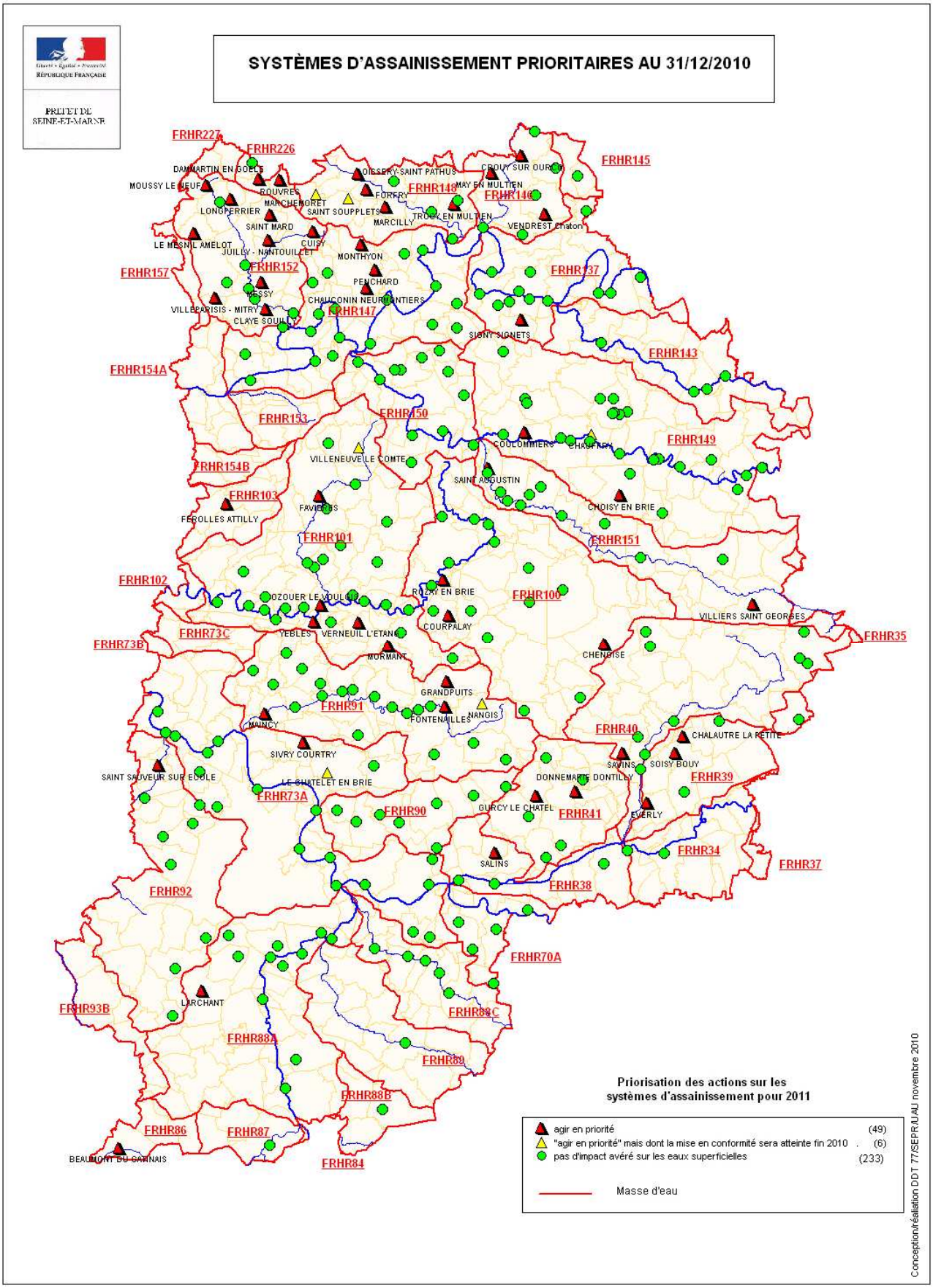
SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT PRIORITAIRES AU 31/12/2010
PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
FRHR227
FRHR226
FRHR145
FRHR148
FRHR140
FRHR157
FRHR152
FRHR137
FRHR147
FRHR143
FRHR154A
FRHR153
FRHR150
FRHR149
FRHR154B
FRHR103
FRHR101
FRHR151
FRHR102
FRHR100
FRHR35
FRHR73C
FRHR73B
FRHR91
FRHR40
FRHR39
FRHR73A
FRHR90
FRHR41
FRHR34
FRHR37
FRHR38
FRHR92
FRHR70A
FRHR93B
FRHR88C
FRHR88A
FRHR89
FRHR88B
FRHR86
FRHR87
FRHR84
DAMMARTIN EN GOELE
MOUSSY LE NEUF
ROUVRES
MARCHEMORET
LONGPERRIER
SAINT SOUPPLETS
SAINT MARD
LE MESNIL AMELOT
JUILLY - NANTOUILLET
CUISY
MONTHYON
PENCHARD
MESSY
VILLEPARISIS - MITRY
CLAYE SOUILLY
CHAUCONIN NEUFMONTIERS
OISSERY-SAINT PATHUS
FORFRY
MARCILLY
TROCY EN MULTIEN
MAY EN MULTIEN
CROUY SUR OURCQ
VENDREST Chaton
SIGNY SIGNETS
COULOMMIERS
CHAUFFRY
VILLENEUVE LE COMTE
SAINT AUGUSTIN
CHOISY EN BRIE
FAVIERES
FEROLLES ATTILLY
OZOUER LE VOULGIS
ROZAY EN BRIE
VILLIERS SAINT GEORGES
YEBLES
VERNEUIL L'ETANG
COURPALAY
MORMANT
CHENOISE
GRANDPUITS
FONTENAILLES
NANGIS
MOINCY
SIVRY COURTRY
CHALAUTRE LA PETITE
SAVINS
SOISY BOUY
SAINT SAUVEUR SUR ECOLE
LE CHATELET EN BRIE
DONNEMARIE DONTILLY
GURCY LE CHATEL
EVERLY
SALINS
LARCHANT
BEAUMONT DU GATINAIS
Priorisation des actions sur les systèmes d'assainissement pour 2011
agir en priorité (49)
"agir en priorité" mais dont la mise en conformité sera atteinte fin 2010 (6)
pas d'impact avéré sur les eaux superficielles (233)
Masse d'eau
Conception/réalisation DDT 77/SEPR/AU novembre 2010

FICHE 10	**ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES COLLECTIVITES**

Axe d'action

Réduction de l'utilisation des désherbants chimiques utilisés par les collectivités dans le cadre de l'entretien de leurs espaces publics.

Constat

Les communes, les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires, mais aussi les particuliers utilisent des produits phytosanitaires, pour entretenir les espaces publics et privés (voirie, espaces verts, emprises ferroviaires, jardins …) Or, la plupart de ces produits, appliqués à des doses trop fortes ou sur des surfaces imperméables, sont lessivés. Ils finissent dans le caniveau, puis via les cours d'eau, un certain nombre d'entre eux pollue la nappe en s'infiltrant dans les zones de gouffres ou les pertes en rivières, comme sur le Champigny. La qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines est donc étroitement corrélée, d'autant que dans certains secteurs, les eaux superficielles contribuent au 3/4 de l'alimentation de la nappe du Champigny.

Objectifs de l'action

L'objectif essentiel de l'action menée auprès des communes vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les phytosanitaires.
Pour cela, il faut accompagner les communes et les aider à se désengager progressivement de l'utilisation des désherbants chimiques, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle de techniques alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique et mécanique, réaménagements, gestion différenciée des tontes,…). La démarche proposée comprend : une réunion d'information, un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces publics (régie + prestataire), une sensibilisation/formation des décideurs et des agents communaux, le suivi annuel des pratiques et la communication auprès des concitoyens. Elle permet de faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe en ville, ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien des espaces publics. AQUI' Brie anime, sur son territoire, un réseau de partage d'expériences entre collectivités dénommé le réseau AQUI' Vert. Quand les communes ont réduit d'au moins 70% les herbicides sur au moins 50% de la surface communale, elles peuvent signer une convention en faveur de la biodiversité sur leurs espaces verts avec la Maison de l'Environnement.

Description des actions menées en 2010

Par AQUI' Brie (début de l'action en 2003):
- 6 communes diagnostiquées, 7 communes formées (19 élus et agents sensibilisés) et 109 communes suivies (99 ont été prises en compte pour le bilan annuel).
- 117 communes signataires de la Charte du Champigny
- 20 réunions du réseau AQUI' Vert (166 personnes, 101 communes), 1 lettre AQUI' Vert pour les agents et les élus des communes formées adhérentes au réseau.

Par CG77 (SGE) (début de l'action en 2007):
- 9 réunions d'information portant sur 28 communes
- 37 communes ont délibéré pour rentrer dans la démarche
- 61 communes diagnostiquées, 43 communes sensibilisées/formées (144 élus et agents sensibilisés) et 78 communes suivies (bilan annuel).

Par Maison Environnement :
- 15 communes ont signé la convention biodiversité portant à 22 le cumul des communes engagées.

Partenaires

AQUI' Brie, CG, Maison de l'Environnement

Indicateurs

316 communes engagées (/514, 61 %)
305 communes diagnostiquées (/engagées, 97 %)
229 communes sensibilisées-formées (/diagnostiquées, 75%)
187 communes suivies (/sensibilisées-formées, 82 %)
20 communes au « zéro phyto »

Sur les territoires prioritaires du PDE:
Ancoeur : 12/12 des communes informées, 10 diagnostiquées, 8 sensibilisées/formées et 8 suivies*
Voulzie : 7/7 des communes informées, 6 diagnostiquées, 3 sensibilisées/formées et 3 suivies
Yerres : 23/23 des communes informées, 18 diagnostiquées, 18 sensibilisées/formées et 18 suivies*

Gâtinais : 10/17 des communes informées, 10 diagnostiquées, 8 sensibilisées/formées et 8 suivies
Petit Morin : 3/3 des communes informées, 1 diagnostiquée, 1 sensibilisée/formée

Indicateurs des pratiques pour les communes entrées dans la démarche :

Indicateurs des pratiques sur le Champigny seine-et-marnais	2008		2009		2010	
	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi
Volume de produits en Litres	4273	1359 (-68%)	4 411	882 (-80%)	4811	1031 (-79%)
Quantité de matières actives en kg	1017	324 (-68%)	1 475	295 (-80%)	1637	328 (-80%)
Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %)	67	18	53	18	55/109 (50%)	4/109 (4%)
Communes traitant chimiquement les berges des rus et les fossés (en %)	35	0	27	1	27/109 (25%)	1/109 (1 %)
Communes traitant chimiquement leur voirie (en %)	100	91	88	76	104/109 (95%)	44/108 (41%)
Communes ayant acquis un désherbeur thermique	0	36	0	54	0	59
Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	0		0	3	0	12
Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (en %)	0	42	0	42	0%	55%

Indicateurs des pratiques sur l'ensemble du Département	2009		2010	
	Etat initial	Après suivi	Etat initial	Après suivi
Volume de produits en Litres	5718	1588 (-72%)	8358	2404 (-71%)
Quantité de matières actives en kg	1889	531 (-72%)	2660	801 (-70%)
Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %)	59	24	101/187 (54 %)	26/187 (14 %)
Communes traitant chimiquement les berges des rus et fossés (en %)	22	1	34/187 (18%)	1/187 (0.5%)
Communes traitant chimiquement leur voirie (en %)	89	76	176/187 (94%)	96/187 (51%)
Communes ayant acquis un désherbeur thermique	0	62	0	82
Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	0	7	0	23
Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (en %)	11	44%	25%	50%

Proposition d'actions pour 2011

Sur le Champigny :

Poursuite du développement du réseau AQUI' Vert vers un objectif « 0 herbicide » : travail en groupe sur des thématiques de réduction d'utilisation des pesticides et développement des pratiques alternatives au désherbage chimique.

Mise en place de la formation validante CERTIPHYTO auprès des décisionnaires et applicateurs de pesticides en zone non agricole (8 sessions programmées).

Poursuite de la recherche de l'engagement de toutes les communes.

Hors Champigny :

Poursuite de l'action avec la réalisation de 42 diagnostics, 48 actions de sensibilisation et le suivi de 120 communes.

Favoriser la sensibilisation des particuliers via la communication réalisée par les collectivités et un renforcement des liens avec certaines associations.

Organisation, en collaboration avec les collectivités, de 2 réunions de démonstration de techniques alternatives au désherbage chimique.

Organisation de réunions thématiques avec la Maison de l'Environnement.
Densification du site Internet sur l'eau sur l'action, en mettant en lumière des acteurs particulièrement remarquables dans leurs engagements sur l'ensemble du département.

Méthodologie

Origine des données pour le Champigny : territoire seine-et-marnais de la nappe du Champigny (200 communes)
Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2009
Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
Source des pratiques état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

Origine des données pour l'ensemble du Département : territoire seine-et-marnais dont nappe du Champigny (514 communes)
Période : analyse des pratiques recueillies entre 2007 et 2009
Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par le Service de Gestion de l'Eau et par AQUI' Brie
Source des pratiques état final: dernier suivi des pratiques réalisé par le Service de Gestion de l'Eau et par AQUI' Brie

Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.
- Quantité de matières actives : la quantité de matières actives est calculée sur la base de la composition du produit et du volume de produits utilisés annuellement (dose X surface X grammage de la matière active)
- Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %) : Cf. calcul de la quantité de matières actives en ne tenant compte que des produits complexes appliqués sur la voirie
- Communes traitant chimiquement leurs rus et fossés (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement les rus sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes traitant chimiquement leur voirie (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement la voirie sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes ayant acquis un désherbeur thermique : nombre de communes ayant à leur disposition un désherbeur thermique.
- Communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire (l'entretien des espaces publics d'une collectivité est réalisé soit totalement en régie, soit totalement en prestation, soit mixte) (en %) : ratio du nombre de communes ayant adapté le cahier des charges de leur prestataire lors du renouvellement du marché en insérant les préconisations suggérées par l'animateur.
- Communes ayant acquis un matériel de désherbage alternatif (broyeurs, désherbeur à eau chaude, réciprocateur, brosseuse, etc …) autre qu'un désherbeur thermique : nombre de communes ayant à leur disposition un tel matériel (remarque pour AQUI'Brie : n'apparaîtra ici que les matériels subventionnés, alors que pour l'acquisition de désherbeur thermique, l'information est collectée au moment du suivi).

Communes de Seine-et-Marne engagées dans la démarche de réduction des herbicides au 31 décembre 2010

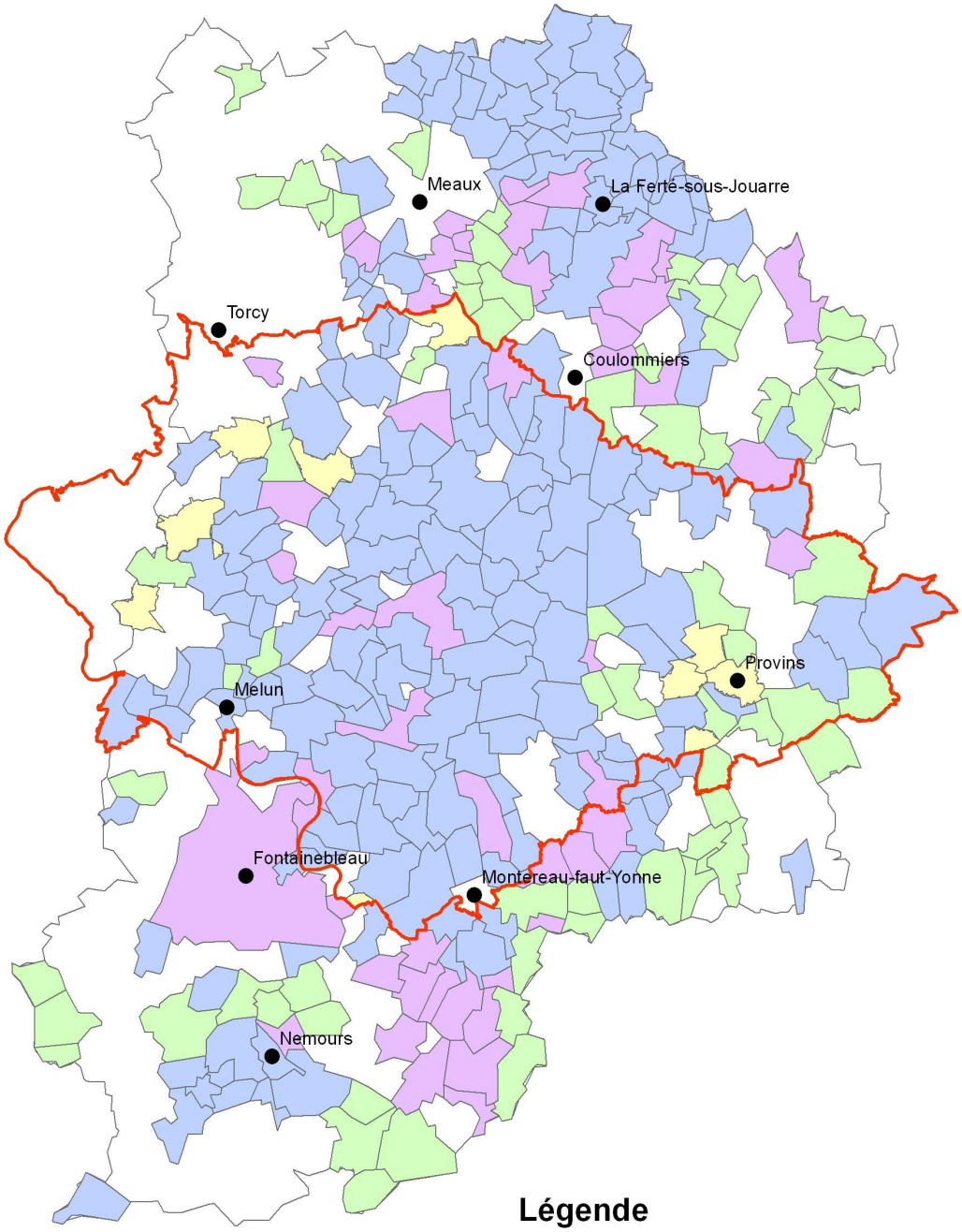

SIG AQUI' Brie
mars 2011
Source : Fond IAURIF
Données AQUI' Brie et CG77/SGE

Légende

- communes entrevues (n=10)
- communes suivies (n=187)
- communes diagnostiquées et formées (n=228)
- Communes diagnostiquées (n=305)
- Limites du territoire d' AQUI' Brie

0 10 20 Km

N

FICHE 11	**ACTIONS PREVENTIVES DES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET DE LOISIRS**

Axe d'action

Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la Direction Principale des Routes (DPR) et la Direction Interdépartementale des Routes d'Ile-de-France (DIRIF) pour l'entretien des routes départementales et nationales et leurs abords.
Le suivi des 81 bassins de régularisation des eaux pluviales sur les routes départementales avec priorisation selon 4 critères : la conformité aux prescriptions des arrêtés d'autorisation de rejet, la maîtrise des risques de pollution des cours d'eau, la localisation vis-à-vis des périmètres de captage et le potentiel écologique de certains bassins. L'objectif est d'optimiser l'entretien de ces ouvrages tout en préservant leur intérêt écologique et leur inscription potentielle dans la trame verte et bleue.
Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des voies ferrées et de leurs abords par la SNCF. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des parcours et abords par les gestionnaires de golfs. Développement de méthodes alternatives d'entretien et d'arrosage des parcours de golf

Constat

Routes :
La maîtrise de la végétation sur les routes et leurs abords répond au double impératif de garantir la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité de la chaussée. Depuis 2009, après une période de plus de 5 ans de réductions régulières des volumes de produits phytosanitaires utilisés, la DPR est passé au « zéro phyto » sur les 4 500 km de routes départementales. La DIRIF a également fortement réduit l'utilisation des produits phytosanitaires sur les 56 km de voies rapides urbaines, les 161 km de routes nationales et les 97 km de bretelles routières.

Les bassins de régularisation des eaux pluviales des routes départementales : la DPR connaissaient mal le parc de bassins présents sur le département, c'est la raison pour laquelle un inventaire a été réalisé et une expertise va être lancée par différents services du CG 77 afin de favoriser un entretien permettant de mieux utiliser le potentiel écologique de certains bassins.

Voies ferrées :
La maîtrise de la végétation sur les voies ferrées et leurs abords répond au double impératif de garantir la sécurité des usagers et de préserver l'intégrité des voies. Le traitement est réalisé par des passages d'engins désherbeurs (trains ou camions). Cet entretien est réalisé en fonction des contraintes organisationnelles des gestionnaires sur des surfaces très importantes. La SNCF s'est engagée dans une optimisation des traitements par la modulation des doses et la gestion des fonds de cuve et emballages vides.

Golfs :
Jusque récemment, l'utilisation massive de pesticides (fongicides et herbicides) et l'apport important d'eau par arrosage étaient les moyens privilégiés pour assurer une qualité visuelle des parcours. Désormais, une charte nationale, à l'initiative de la Fédération Nationale de Golf, fait la promotion d'une gestion alternative de l'entretien des aires de jeux et la recherche de solutions durables, mais elle est encore peu prise en compte par les golfs.

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action vise à terme la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant les pollutions des eaux superficielles et souterraines.

Description des actions menées en 2010

Routes :
La DPR s'est engagée définitivement sur la voie du non chimique pour l'entretien des 4500 km de routes départementales. Des mesures préventives ont été mises en place et les premières évaluations sont très positives (minéralisation d'ilot de carrefour avec de la pierre, couverture du sol par des sédums, pose de dalle en caoutchouc recyclé sous glissière, jointoiement souple de bordures).

Inventaire des 81 basins présents sur les routes départementales et classification en fonction de la fréquence du trafic routier et des risques de pollution des eaux. 31 bassins ont été retenus comme prioritaires pour réaliser une expertise plus approfondie par les services de la DEE.

Voies ferrées :
Suivi de la réduction de l'utilisation des herbicides par la SNCF sur les territoires prioritaires de l'Ancoeur et de la Voulzie.
Golfs :
Evaluation des risques liés aux pollutions ponctuelles et diffuses liés à l'utilisation des pesticides. Suivi des prélèvements d'eau et des pratiques d'arrosage pour les golfs diagnostiqués. Evaluation des besoins et recherches des solutions alternatives sur les différents sites. Envoi d'un courrier de la DDT concernant l'impact de la ZRE Champigny sur l'activité des golfs.

Partenaires

CG (DPR, DEE), AQUI' Brie, DIRIF

Indicateurs

Routes :	**Consommation produits phytosanitaires DPR**				**Consommation produits phytosanitaires DIRIF**	
					Centre de Brie-Comte-Robert Centre de Marles-en-Brie	Centre de Villeparisis
Années	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2010**	**2010**
Volume de produits (L)	705	245	0	0	0	50

Voies ferrées :	**Ancoeur**				**Voulzie**			
	2007	**2008**	**2009**	**2010**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**
Surface traitée (ha)	13,26	1,82	11,44	22,25	7,72	0	4,70	0
Volume de produits (l)	158,87	39,02	57,2	230,30	189,14	0	70,43	0
Quantité de matières (kg)	32,88	15,66	14,82	61,82	50,82	0	16,99	0
Matières actives par ha traités	2,48	8,6	1,3	2,78	6,58	0	3,62	0

Golfs :
Nombre de golfs diagnostiqués : 4/7 golfs en activité sur la zone du Champigny

Difficultés

Routes :
La technique alternative employée pour maitriser le développement de l'herbe a consisté principalement à couper l'herbe manuellement à l'aide de machines automotrices ou portées à dos d'homme. Ces techniques ont généré des couts supplémentaires de gestion dus à l'augmentation des temps d'intervention.

Voies ferrées :
Le faible créneau disponible en raison de la densité du trafic francilien et de la disponibilité des moyens de désherbage ne permet pas de réaliser les traitements chimiques dans les meilleures conditions (surdosage, lessivage important).

Golfs :
L'aspect visuel est perçu comme un critère de bonne jouabilité par les joueurs. Perception d'une pression commerciale sur les gestionnaires de golfs pour assurer cette qualité visuelle. L'historique et les choix antérieurs de développement de l'activité sont un frein à la mise en place de certaines pratiques alternatives.
L'éducation des joueurs sur l'impact environnemental est insuffisante.
La diversité des situations des différentes structures (privé, public, groupe ou individuel, amateurs ou compétition) impose une adaptabilité des solutions proposées.

Propositions d'actions pour 2011

Routes :
Dès 2011, cette augmentation de la charge de travail pourrait être partiellement compensée par la mise en place de nouvelles pratiques de fauchage des accotements. Elles visent à inscrire les bords de route dans le maillage « trame verte » institué par les lois « Grenelle de l'environnement » et à accroitre la capacité d'épuration offerte naturellement par les surfaces et fossés enherbés, tout en respectant les contraintes de sécurité liées aux dégagements de visibilité (courbes, carrefours, …).
Elles consistent à :

- Classer les espaces selon les enjeux de sécurité, biodiversité, traitement des eaux et paysage ;
- Adapter les périodes, occurrences, nature d'intervention et hauteur de coupe à chaque type d'espace;

- Evaluer les impacts économique, matériel et en terme de biodiversité.

Enfin, les concepteurs ont été invités à mieux prendre en compte les problématiques d'entretien. Des gains importants sont attendus (revêtement du sol sous glissières, réduction des surfaces des ilots des carrefours, utilisation de végétaux couvre sol,…).

Les bassins de régularisation des eaux pluviales des routes départementales : sur les 31 bassins classés comme prioritaires, l'expertise va porter sur la réponse aux 4 critères évoqués dans l'axe d'action afin de proposer des méthodes d'entretien qui puissent répondre aux différentes fonctions de ces ouvrages. En cas de potentialités écologiques, un entretien particulier de type gestion différenciée sera proposé, le bassin se trouvera alors intégré dans la trame verte et bleue du département..

Voies ferrées :

La SNCF devient membre d'AQUI' Brie ce qui devrait déboucher sur un partenariat plus rapproché entre AQUI' Brie, la SNCF et RFF. Poursuite du suivi des pratiques de désherbage chimique sur les territoires Ancoeur et Voulzie.

Golfs :

Poursuite des diagnostics des golfs sur le territoire d'AQUI'Brie et démarrage de l'action sur le reste du département. Accompagnement des golfs ayant des projets de solutions alternatives d'entretien et d'arrosage des parcours. Synthèse des pratiques. Formation sur l'entretien des espaces à contraintes en lien avec les terrains des sports des collectivités.

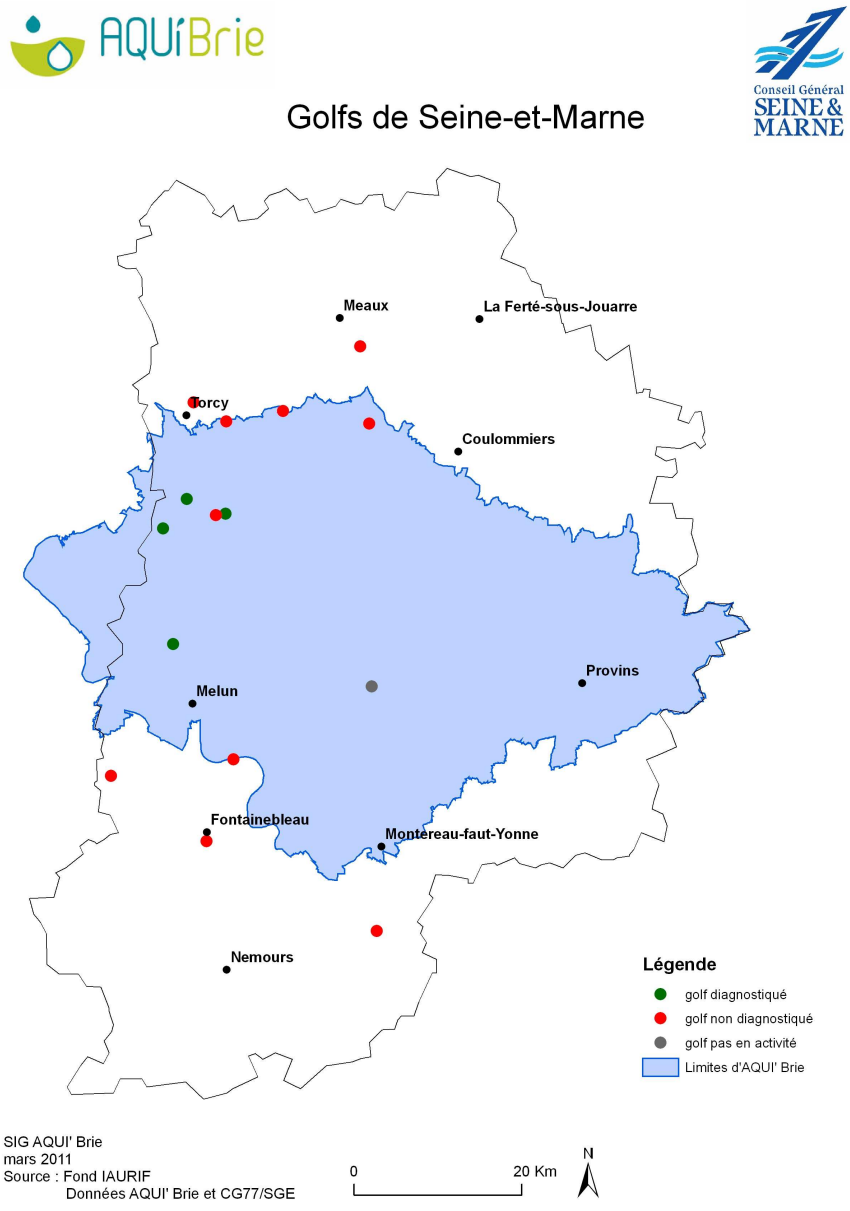

FICHE 12	**ACTIONS PREVENTIVES AGRICOLES**

Nom de l'action

Mesures du volet préventif agricole

Constat et perspectives 2011

- Les pollutions diffuses sur les paramètres nitrates et phytosanitaires restent importantes au regard du suivi réalisé tant au niveau des eaux de surface que souterraines.
- Les pratiques agricoles évoluent en permanence grâce aux conseils et également en fonction des paramètres climatiques et réglementaires mais des marges de progrès restent accessibles.
- L'accompagnement des agriculteurs reste important au travers de l'ensemble des offres de conseils proposées par les organismes économiques et la Chambre d'Agriculture notamment sur les sujets des apports d'azote et aussi sur les itinéraires à bas niveau d'intrants.
- L'aménagement des cours de ferme est un point d'amélioration permanent.

Objectifs des actions agricoles

- Evolution des pratiques agricoles vers une réduction des phytosanitaires et des nitrates
- Evolution des pratiques vers une gestion économe de l'eau.
- Amélioration de la connaissance et du suivi des pratiques agricoles.
- Développement du système de conseil agricole apporté aux exploitants, notamment en production intégrée et biologique.

Descriptif des actions menées en 2010

- Poursuite des actions incitatives d'aménagements des cours de ferme et du matériel (PVE) et de changements de pratiques agricoles visant la réduction des phytosanitaires (MAE Eau) sur les territoires prioritaires. Bilan MAE Eau sur les 4 premières années d'engagement : 83 agriculteurs représentant 8 773 ha en réduction phyto hors herbicide dont 6 226 ha en herbicide soit 17% de la SAU des 5 territoires prioritaires avec des disparités en fonction des territoires.
- Mise en place du 4ème Programme d'actions Nitrates dont les mesures prévoient un renforcement de l'encadrement des pratiques de fertilisation (date et dose des apports d'azote), une couverture intégrale des sols en interculture en 2012 et un renforcement de l'utilisation des outils d'aide à la décision (reliquats d'azote en sortie d'hiver, solde azote par culture, diagnostic d'exploitation).
- Maintien des aides financières et techniques pour accompagner la conversion à l'agriculture biologique (Etat, Région et Département, ce dernier agissant par des aides financières indirectes, grâce aux partenariats avec CA77 et GAB/AMAP/Terre de Liens).
- Prémices de transfert des connaissances en matière de gestion des adventices vers l'agriculture conventionnelle.
- Poursuite du travail de collecte et restitution des DAEG sur l'ensemble du département grâce à la réalisation de plus de 450 Diagnostics d'exploitation depuis 2007 par tous les partenaires de la Chambre d'Agriculture.
- Poursuite des actions de démonstration des itinéraires en production intégrée tant sur les céréales d'automne que sur les cultures de printemps. Ces actions sont organisées autour d'un réseau de parcelles pour les expérimentations annuelles d'itinéraires techniques et autour d'un réseau de 6 fermes de références pour les systèmes de cultures intégrées sur la rotation.
- Poursuite du suivi du réseau de parcelles de surveillance du territoire sur toutes les cultures.
- Réalisation de formations sur la production intégrée proposées prioritairement aux agriculteurs engagés en MAE Eau et sur le CERTI PHYTO (plus de 200 agriculteurs formés en 2010 par la FDSEA et la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les organismes économiques).
- Poursuite des actions de conseils techniques au travers des 4 bulletins techniques édités par la Chambre d'Agriculture dont d'Info.pl@ine, Info.pl@ine intégré à plus de 1000 abonnés et Bio.pl@ine (bulletin de conseils à destination des agriculteurs biologiques (Voir ci-dessous pour Irri .pl@ine). L'ensemble de ces bulletins sont à disposition sur le site internet de la CA77.
- Reconduction de la gestion quantitative test et collective sur la nappe du Champigny pour les irrigants en 2010 et diffusion du bulletin de conseil Irripl@ine
- Poursuite de l'animation sur la nappe du Champigny et notamment sur les bassins prioritaires Ancœur et Voulzie :
  - Suivi d'un réseau de 200 parcelles pour le conseil des pratiques de fertilisation azotée, élaboration de lettres de conseils.
  - Animation territoriale au travers des lettres d'infos Ancœur & Voulzie, de réunions d'information, visites et tours de plaine. Réalisation de DAEG et suivi des expérimentations. Développement des contractualisations MAE/PVE. Suivi des MAE.
- Fin de la réalisation des aménagements auto-épurateurs des pesticides issus du drainage agricole sur la zone des points d'engouffrement de Rampillon.

Partenaires engagés
Chambre d'Agriculture, Eau de Paris, AQUI' Brie, Conseil régional, Conseil général, AESN, DDT , DRIAF

Difficultés
- Mobilisation progressive des agriculteurs par territoire très dépendante des éléments économiques et de l'animation mise en place. - Accompagnement technique des agriculteurs en matière de gestion des adventices en agriculture conventionnelle insuffisamment développé - Manque d'éléments de connaissance pour évaluer l'impact des pratiques agricole sur la protection des ressources en eau - Difficulté liée à l'intégration des exploitations agricoles dans un système technico-économique beaucoup plus large et complexe, d'où une évolution lente. - Manque d'harmonisation entre les financeurs pour le PVE sans conséquence pour les agriculteurs mais qui complexifie le travail administratif.

Propositions d'actions pour 2011
- Renforcement du travail réalisé au sein du Conseil Environnement 77 : - Poursuite des diagnostics agro-environnementaux d'exploitation (DAEG), - Mise en commun des références et des outils de pilotage de la fertilisation azotée, - Formation des techniciens des organismes stockeurs à la production intégrée, - Valorisation des informations collectées dans les DAEG pour améliorer la connaissance des pratiques. - Poursuite des actions visant à réduire les intrants (information, expérimentation, formation) notamment vis-à-vis des techniques de désherbage mécanique. - Accompagnement technique des agriculteurs ayant signé une MAE Eau. - Poursuite de la communication pour le développement des contractualisations MAE et PVE et de nouveaux investissements pour les PVE. - Poursuite des diagnostics cour de ferme pour le raisonnement des aménagements. - Renforcement de l'accompagnement technique des agriculteurs biologiques (Grandes Cultures, maraîchage et arboriculture). - Développement des aménagements parcellaires limitant les transferts d'intrants dans les zones à risque (gouffres de Rampillon, mutualisation du gel et des cultures et travail sur les cultures économes en intrants dans les périmètres de captage - Miscanthus – action Agence de l'Eau).

Plan Végétal Environnement

Ce dispositif vise à aider les agriculteurs qui réalisent des investissements dans des aménagements ou dans l'acquisition de matériels neufs visant à réduire les risques sur l'environnement. Il est accessible à toutes les exploitations du département mais avec des taux de financement différents. Depuis 2010, les investissements sont séparés en 2 catégories, l'une concernant les investissements non productifs (aires de remplissages, aménagement en faveur de la biodiversité) et les investissements productifs (matériel de travail du sol, pulvérisation, désherbage mécanique, …). Selon les financeurs, le taux de financement et le type d'investissements ou de matériels concernés varie.

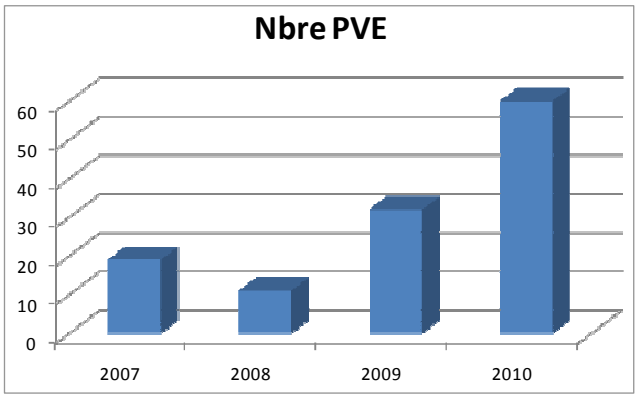

Sur les 4 dernières années, on peut constater que le nombre de dossiers PVE augmente, notamment en 2010 où il a doublé.

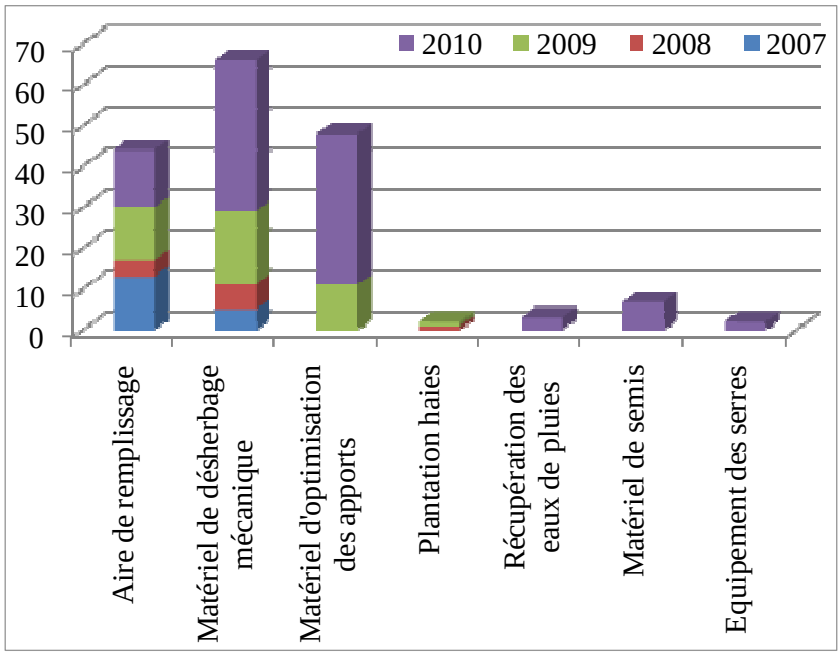

Historiquement, les PVE concernent principalement l'aménagement d'aire de remplissage (44 dossiers représentant 36% de l'ensemble)
Depuis 2009 et surtout en 2010, le matériel de désherbage mécanique et l'optimisation des apports d'intrants (coupure de tronçon de rampe, épandage en localisé, …) représentent la majorité des dossiers (62% des dossiers en 2010).
Les autres types d'investissement sont les matériels de semis de couvert et tous les équipements de récupération des eaux de pluie.

Enfin, on note une augmentation des surfaces moyennes des exploitations qui déposent un PVE avec 160 ha en moyenne en 2009 et 213 ha en 2010.

Aménagement auto épurateur des gouffres de Rampillon

AQUI'Brie a engagé depuis 2005, une opération concertée expérimentale visant la mise en œuvre d'aménagements auto-épurateurs des pesticides en amont des gouffres de Rampillon. Ces gouffres se situent sur l'aire d'alimentation des captages Grenelle de Nangis et sont alimentés par un bassin versant agricole d'un peu plus de 400 hectares. La vulnérabilité intrinsèque de la nappe oblige à la fois à la réduction de la pression polluante, notamment par les pesticides, mais également à la limitation de leur transfert en sortie de parcelles. Cette vulnérabilité est encore accentuée par le drainage quasi-sytématique des terres agricoles dans ce secteur, sachant que celui-ci accèlère le transfert des pesticides vers les eaux de surface puis vers les zones d'engouffrement. Ces aménagements ont donc pour but de limiter le transfert des pesticides issus des eaux de drainage en les déconnectant des eaux de surface, en amont des gouffres.

La première phase a été une expertise technique du projet par le CEMAGREF. Elle a permis l'élaboration d'une synthèse bibliographique internationale, d'une analyse des débits et des flux polluants entre 2007 et 2009 et d'une étude pédologique du site. Cette phase a conduit finalement au dimensionnement et à la localisation des aménagements. Ces différentes étapes ont permis de mettre en place la concertation nécessaire avec les différents acteurs du territoire (collectivité, syndicat de rivière, agriculteurs, propriétaires fonciers) et une meilleure appropriation du projet et de sa pertinence.

La seconde phase a consisté en la réalisation des aménagements. 4 aménagements ont été retenus et positionnés à des points stratégiques du réseau de drainage. 3 aménagements ont été créés et une mare existante a été reprofilée pour augmenter sa capacité épuratrice. Le principe des aménagements est de créer des zones humides artificielles et peu profondes en dérivation des réseaux de drainage pour y combiner plusieurs processus naturels d'épuration (photolyse, dégradation bactérienne, adsorption, …). Les zones humides ont été plantées de végétaux hydrophiles autochtones pour accéler leur efficacité.

La principale contrainte a été la limitation de consommation du foncier agricole. L'objectif est d'assurer l'efficacité des aménagements en se limitant à environ 1% de la superficie du bassin versant collecté. L'emprise totale des bassins représente moins de 3 hectares, dont un bassin terminal de 1,2 hectare et deux bassins en amont de 0,3 ha chacun. La maîtrise d'ouvrage s'est partagée entre le syndicat du Rû d'Ancoeur (bassin terminal) et 2 agriculteurs volontaires. Le projet dont les travaux se montent à un peu plus de 200 000 € ont été financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil régional d'Île-de-France et le Conseil général de Seine-et-Marne.

Mesures Agro-environnementales Eau

Depuis la mise en œuvre de la MAE Eau en 2007, l'année 2010 a été marquée par une augmentation des surfaces engagées (+ 36%). Le nombre d'agriculteurs engagés est de 83 sur les 5 territoires avec des taux d'engagement variables selon les zones (31 agriculteurs sur 120soit 26% sur la Voulzie).
Le respect des engagements reste satisfaisant même si on constate des marges de maneuvre de plus en plus réduites sur les herbicides, notamment pour les premiers engagements qui arrivent à la fin de la durée de contractualisation. De plus, on observe 1 cas de non respect des engagements sur l'IFT herbicide en seconde année d'engagement indiquant une préoccupation à venir et deux autres cas pour de la gestion des stocks de phytosanitaires sur les territoires de l'ancoeur et de la voulzie.

La question de la suite de l'engagement pour les agriculteurs engagés en 2007 se posent dans la mesure où 2011 sera la dernière du contrat MAE Eau.

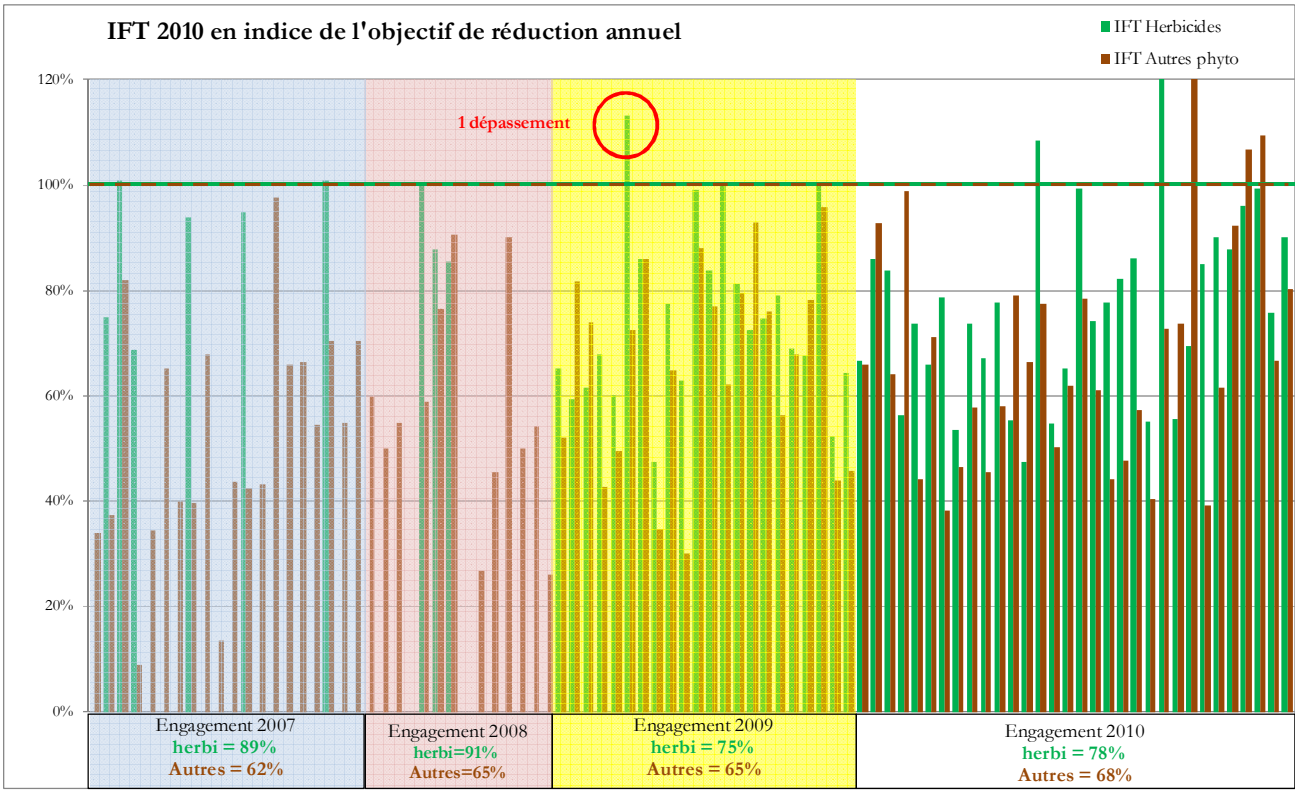

Le graphique ci-dessus montre les IFT de toutes les exploitations engagées dans une MAE Eau sur les 4 années (2007 à 2010). Selon l'année d'engagement, le niveau de réduction est différent. Aussi, pour illustrer l'atteinte des objectifs fixés annuellement, nous avons réalisé un rapport entre l'IFT réel de l'exploitation en 2010 et l'objectif qui lui était donné calculé selon l'année d'engagement.
Une valeur inférieure à 100% montre que l'engagement a été respecté. A l'inverse, une valeur supérieure montre un dépassement. Attention pour les engagements 2010, il n'y a pas d'objectif de réduction d'où la présence d'exploitation au dessus de 100%.
Globalement, on peut noter que les pratiques sont plus proches de 100% pour les herbicides, traduisant une plus grande difficulté à respecter les objectifs de réduction.

Bilan des pratiques - DAEG

En 2010, la réalisation et le traitement des DAEG se sont intensifiés. Ainsi, le nombre total de DAEG saisis est de 450 en décembre 2010. Les restitutions par les partenaires ont permis d'engager des réflexions pour renforcer des changements de pratiques. Toutefois, la mise en œuvre de ces nouvelles pratiques demande du temps pour acquérir les références (notamment en matière de réduction de phytosanitaires) et les faire adopter par les agriculteurs. Parallèlement, le maintien des financements pour accompagner ces changements de pratiques reste indispensable afin de les pérenniser dans le temps et d'engager un maximum d'agriculteurs.

Les éléments des diagnostics permettent d'avoir une bonne vision de la réalité des pratiques à plus grandes échelles. Les 4 années collectées (2007 à 2010) permettent là encore d'avoir une analyse sur plusieurs années climatiques et des pressions sanitaires (maladies et parasitaires).
Tous ces éléments de connaissance permettent de réaliser avec une bonne précision, les études de pression agricole demandées dans le cadre des Aires d'Alimentation des Captages Grenelle. Ainsi, sur la fosse de Melun-Basse Vallée de l'Yerres, la Chambre d'Agriculture a réalisé une synthèse des pratiques agricoles sur la base des éléments des DAEG collectés sur la zone. Les conclusions ont fait l'objet d'une restitution écrite et orale aux acteurs afin de préparer le programme de mesure.

En 2011, la réalisation des DAEG se poursuivra et la valorisation des données sera faite sur les autres aires d'alimentation des captages Grenelle dans l'objectif de préparer des programmes de mesures réalistes pour les exploitations agricoles.

INDICATEURS DE SUIVI DU VOLET PREVENTIF AGRICOLE

	Thème général	Descriptif de l'indicateur	Eléments de calcul	Unité	2008		2009		2010	
					77	Territoires	77	Territoires	77	Territoires
1	Mobilisation (Source : CA77)	Nombre de diagnostics agro environnement	DAEG collectés IDEA Autres	Nb/an	16	11 4	252	74	416 15	154 2
2	Agriculture Biologique (Source : GAB IdF)	Agriculteurs biologiques	Agriculteurs certifiés	Nb (cumulé)	36	4	46	7	60	11
			Surface concernée (ha)	ha (cumulés)	1603 ha	204	1848	373	3009	390
			MAE Bio	Nbre Surface (ha) Montant (€/an)					20 955,53 194 696 €	15 814 163 478 €
3	Contractualisation (Source : DDAF77)	Nombre de contrats PVE	Nb de dossiers déposés Nb de dossiers financés	Nb/an	15 10		32 23		60	
		Montant financier total annuel engagé par les financeurs dans le	Etat (dont part Europe) Région - CG77	€/an	11 137 € 23 215 € - 13 508 €		80 556 € 103 229 € - 48 516 €		267 223 € 96 288 € - 88 913 €	
		Nombre de contrats MAE Eau	Nb de dossiers engagés Nb d'agriculteurs engagés	Nb/an		13 13		22 17		33 33
		Surface contractualisée MAE	Surface engagée en Phyto Surface engagée en CIPAN	Ha/an		1443 ha 277 ha		1923 ha supprimée		3154 ha supprimé
		Montant financier total annuel engagé par les financeurs	Montant financier engagé	€/an		208 455 €		364 722 €		599 156 €
4	Interculture (source : CA77)	Pourcentage de CIPAN implantées annuellement en interculture par rapport à la SAU de l'exploitation	Surface de CIPAN sur les exploitations du réseau azote Nappe de Champigny	ha/an	20% soit 3 091 ha de CIPAN sur 15 580 ha		28% soit 3758 ha de CIPAN sur 13388 ha		En cours de traitement	
5	Pratiques Azote (Source CA77)	Nombre de reliquats azotés réalisés en sortie d'hiver	Informations fournies par les prescripteurs	Nb/an	1 721		1 983		4 685	
		Quantité d'azote épandu sur blé	Réseau de parcelles (Chambre d'Agriculture)	Kg/ha/an		179 kgN/ha		178 kg N/ha		183 kg N/ha
6		Excédent à la récolte sur blé tendre d'hiver		Kg/ha/an	23		3		21	
7	Pratiques Phytosanitaires (source : porteur	Pourcentage de surfaces de blé tendre d'hiver désherbé à l'automne	Itinéraires techniques des agriculteurs engagés dans la MAE EAU	%		22%		38%		36%
8	Production intégrée (Source CA77)	Nombre d'agriculteurs ayant participé aux formations "Production	Nombre d'agriculteurs par session de formation	Nb/an	30		24		39	
9	Transparence des pratiques	Nombre d'agriculteurs faisant remonter leurs pratiques agricoles à la CA77	Croisement d'informations papier, informatiques	% / nb dossier PAC/an	10% (261/2453)		16% (393/2450)		13% (327/2450)	

Territoires Eau

Seine-et-Marne - 2010

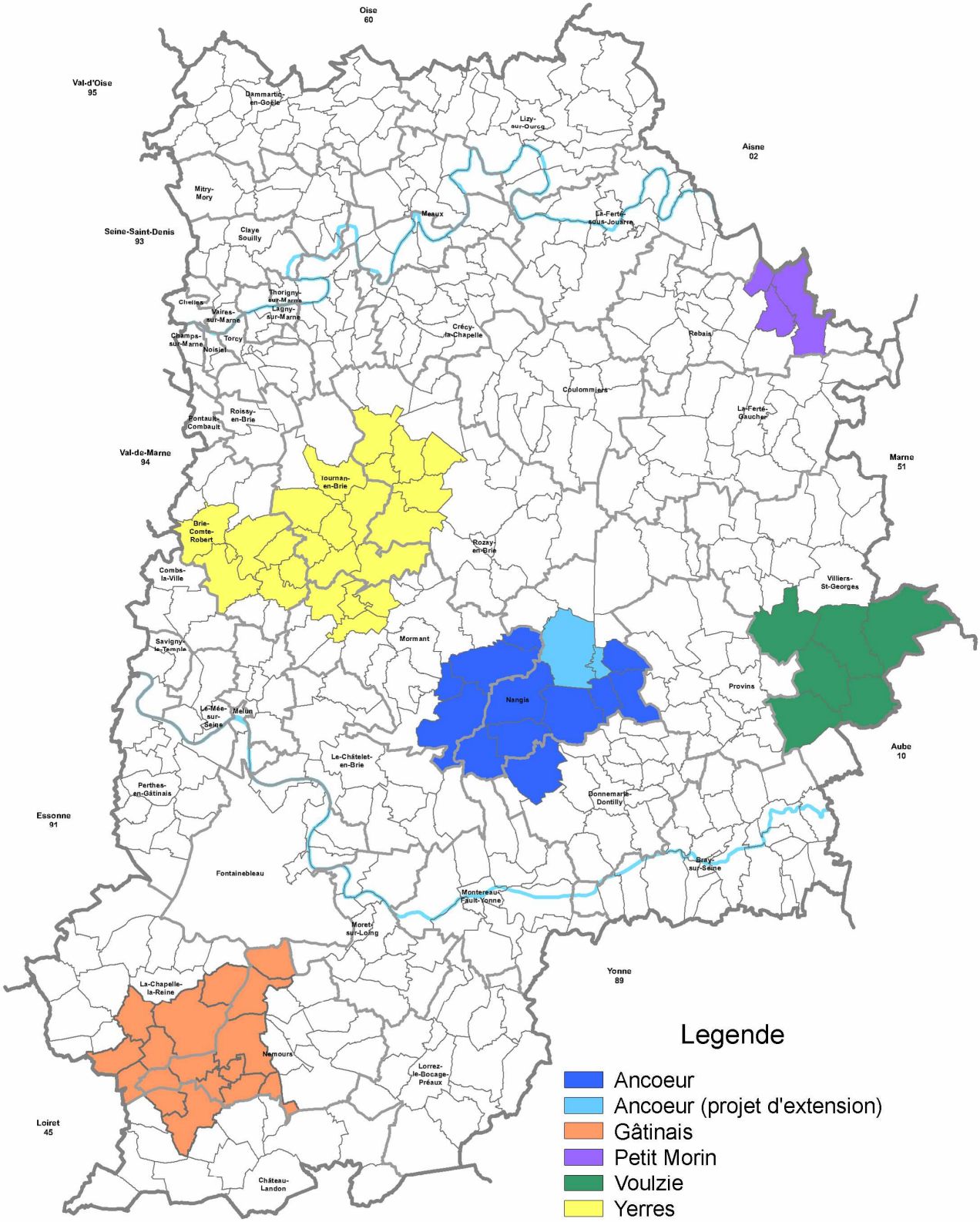

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

©CG77 - 2011

FICHE 13	**ACTIONS PREVENTIVES INDUSTRIELLES**

Nom de l'action

Prévention des pollutions des eaux par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
Carte ci-jointe des 620 ICPE soumises à autorisation en fonctionnement sur 860 (plus de 4000 avec les installations soumises à simple déclaration)

Constat/Problématique

- La maîtrise par les industriels de leur consommation d'eau et de la qualité de leurs rejets constitue un des enjeux pour la protection de l'environnement.
- Il s'agit à la fois de diminuer les prélèvements et les rejets polluants permanents et les risques de pollutions accidentelles.

Objectifs de l'action / Effets attendus

- Les actions menées conjointement par les différents services DRIEE, Agence de l'Eau Seine-Normandie…, dans le domaine de l'eau se traduisent par des propositions de prescriptions, des conseils techniques et des aides financières qui visent à diminuer l'impact des industriels sur l'environnement.
- Une synthèse des actions est disponible dans la brochure « L'environnement industriel en Ile-de-France», mise en ligne sur le site Internet de la DRIEE :
http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/
- La DRIEE exerce également la mission d'inspection au titre de la police de l'eau pour les nappes profondes de l'Albien et du Néocomien.

Descriptif des actions menées en 2010

- L'établissement de la liste des sites industriels prioritaires qui, au regard des enjeux environnementaux, nécessitent une vigilance renforcée de l'inspection des installations classées, a été actualisée et comporte 22 établissements et 10 recensés comme « sensibles sur la problématique « eau ». 11 de ces établissements sont suivis dans le cadre d'une procédure de cessation d'activité et les autres sont inspectés au moins une fois par an.

Au-delà de des inspections, 18 contrôles inopinés des rejets «eau» dont 5 à la suite de signalement, ont été effectués et ont fait l'objet de 4 observations et 1 mise en demeure avec relevé d'infractions.

- La réduction des pollutions par les ateliers de traitement de surface (TS) vise plus particulièrement les établissements soumis à autorisation recensés en Seine-et-Marne. Le nombre d'établissements concernés a évolué de la façon suivante de 2007 à 2010 après des cessations d'activité:

2007 : 48 établissements
2010 : 31 établissements

L'un des objectifs affiché est la diminution des consommations d'eau à moins de 8l/m^2 de surface traitée par intégration des meilleures technologies disponibles. 16 établissements n'ont plus de rejets d'eau résiduaire industrielle (7 en 2007).

- La mise en œuvre d'actions structurelles de renforcement des réductions des consommations par les industriels constitue un axe de travail important en Seine et Marne. La maîtrise des consommations d'eau par les industriels fait en particulier l'objet d'études spécifiques pour les industriels de la zone de Grandpuits. La réduction des prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse concerne 22 établissements (5 établissements « gros » consommateurs d'eau ont été fermés depuis 2005 : un autre est en restructuration) qui ont des prélèvements importants ou des rejets dans un milieu sensible. 37 Mm3/an économisés depuis 2005 après la fermeture de la centrale de Vaires-sur-Marne et 1Mm3/an depuis 2006.

Ainsi par exemple et sans revenir sur les actions citées les années antérieures (blanchisserie, traitement de surface, recyclage et optimisation des consommations), une importante société en informatique a économisé 30 000m3 d'eau / an après le remplacement de ses tours aéroréfrigérantes par des systèmes de refroidissement par voie sèche (groupes frigorifiques)

La papeterie Arjowiggins de Jouy sur Morin a amélioré le taux de recyclage des eaux épurées de 33 à 75 %, soit un prélèvement réduit de 600 000 m3/an (16 k€ d'aide AESN).

- Depuis 2009, l'inspection a lancé la deuxième phase de mise en œuvre de l'action de recherche et de réduction de substances dangereuses pour le milieu aquatique, présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation (RSDE). L'action concerne aujourd'hui 45 établissements (des suppressions

de rejets ou des fermetures d'établissements sont intervenues) pour lesquels des projets d'arrêtés complémentaires ont été pris en 2009 et 2010, qui doivent procéder à des séries d'analyses de substances dangereuses dans leurs rejets en application de la circulaire du MEEDDM du 5 janvier 2009. L'AESN accorde (50 % à 60 %) de subvention aux industriels engagés dans cette campagne.

- Les déclarations de rejets des établissements sont disponibles après validation sur le site du registre français des émissions polluantes à l'adresse : http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php

- D'autres sites industriels ont bénéficié des aides techniques et financières de l'AESN pour l'amélioration de la qualité de leurs rejets :

- Société Gruson (TS) à Savigny 91,5 K€ pour des travaux de prévention des pollutions accidentelles
- Société Kerbirio à Gretz Armainvilles (77) 747 k€ modification process et suppression à la source de 40 T/an de zinc +480 kg/an de chrome
- Société DEPOLIA à Ecuelles (déchetterie professionnelle) 1 184 k€ pour des travaux de traitement des rejets et prévention des pollutions accidentelles. .
- Prodene Klint à Croissy-Beaubourg (chimie) 365k€ pour la mise en place d'un bassin de rétention eaux incendie.
- SITA Soignolles pour le traitement in situ de ses lixiviats ainsi que ceux provenant des autres sites de stockage de déchets non dangereux d'Ile-de-France (évapoconcentrateur 1 024 k€),
- Imerys pour le traitement EP et eaux domestiques de son site de traitement d'argiles de Poigny (46 k€)
- La Cie Française des Grands Vins de Tournan-en-Brie pour le renforcement du prétraitement avant raccordement (10 k€)
- BGIE pour le zéro rejet de sa centrale à béton de Dammarie-les-Lys (45 k€)

- Le SATESE a par ailleurs visité 8 stations industrielles représentant 8 visites

Partenaires engagés

Etat, AESN, Industriels, CG

Indicateurs

Nombre de contrôles inopinés dans le domaine de l'eau (hors inspections)

- 2007 : 24 dont 2 procès-verbaux, 2 mises en demeure, un arrêté de prescriptions complémentaires et 8 lettres d'observations
- 2008 : 25 dont 14 observations et 3 propositions d'arrêtés de prescriptions complémentaires
- 2009 : 20 (situation économique : des activités à l'arrêt) dont 8 observations et 4 propositions d'arrêtés de prescriptions complémentaires
- 2010 : 18 avec 4 observations et un relevé d'infractions

Nombre d'actions concernant les ICPE dans le domaine de l'eau (hors inspections) :

- 2007 : 38 arrêtés spécifiques
- 2008 : 49 arrêtés spécifiques
- 2009 : 91 arrêtés spécifiques dont 47 au titre de l'action RSDE
- 2010 : 45 arrêtés spécifiques

Difficultés

- Respect du principe de proportionnalité : (respect des normes dans le cadre de la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable.)
- Conjoncture dans les secteurs industriels particulièrement impactés par la crise économique : mécanique et TS notamment.

Proposition d'actions pour 2011

- Poursuite de la réduction des pollutions de l'eau par les rejets des installations classées, en particulier pour les sites industriels prioritaires :
- Recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau : poursuite de la mise en œuvre de la deuxième « vague » de l'action nationale de recherche et de réduction des substances pour le milieu aquatique, présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation. Un premier bilan devrait pouvoir être dressé.
- Poursuite des campagnes de contrôles inopinés des rejets
- Achèvement de la mise en conformité des installations de traitement de surface.
- Poursuite de la réduction des consommations d'eau des ICPE et poursuite de l'analyse des études des industrielles du pétrole et de la chimie sur le secteur de Nangis
- Action collective ZI Chevry-Cossigny
- Action collectives SIDASS à Moret /Loing

- Dans la lignée de sa prestation de 2010 , mais en se recentrant sur les industriels ayant l'impact le plus important sur le milieu naturel, le SATESE a prévu de visiter 6 sites correspondant à 6 visites.

- Engagement des travaux de traitement des boues de l'usine d'eau potable de Meaux
- Engagement des travaux de prévention des pollutions accidentelles (stockage péroxyde) d'Arjowiggins de Jouy-sur- Morin
- Engagement du programme de travaux zéro rejet sur la centrale à béton Holcim du Mesnil-Amelot.
- Guinot (Dammarie-les-Lys) : station bio sur le site
- Total : travaux d'optimisation pour les chaudières pour consommer er rejeter moins d'eau

ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement) soumises à autorisation
Seine-et-Marne - 2007

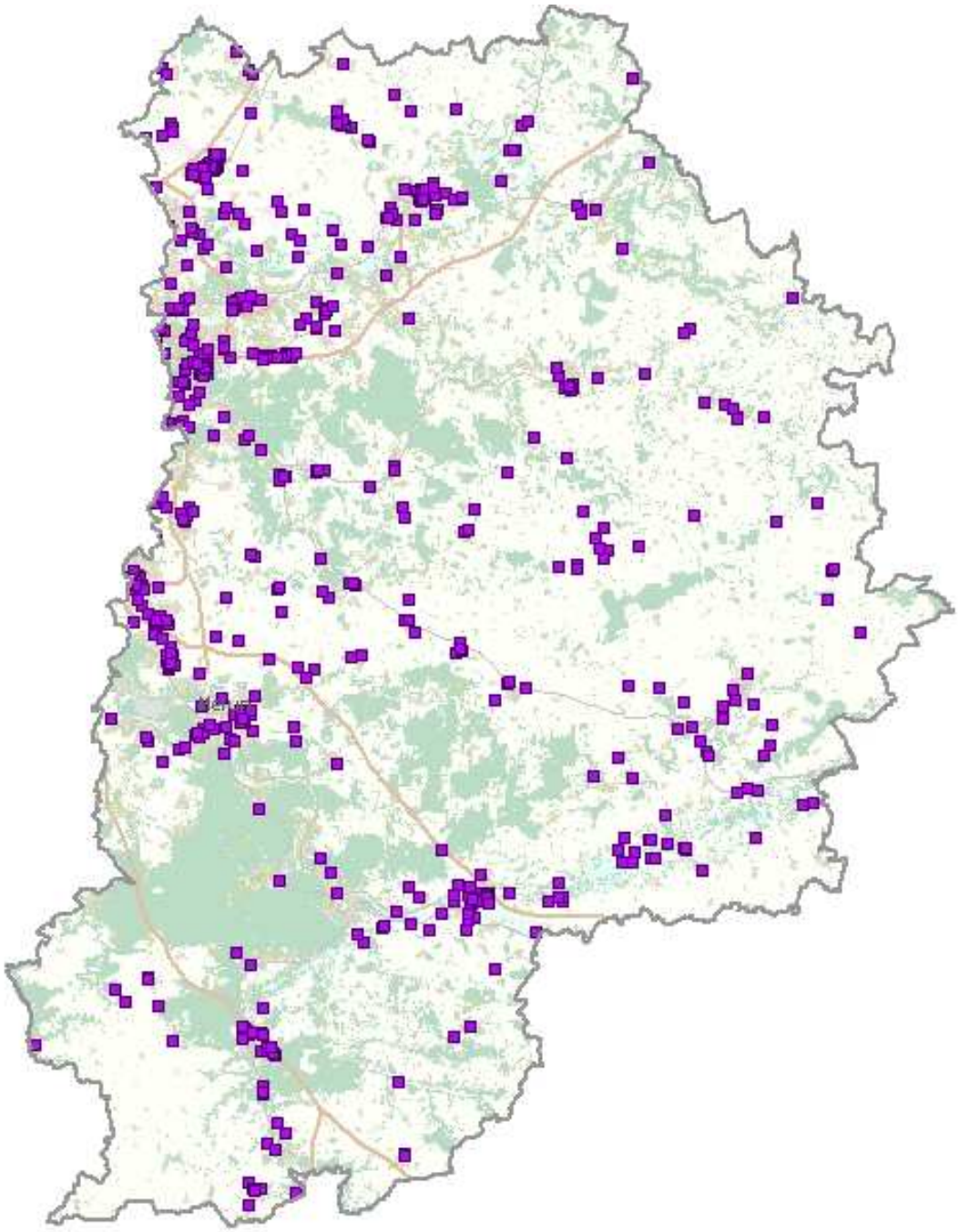

Source : DRIRE Ile-de-France, IAURIF - situation 2007 / ©IAURIF MOS 2003 / ©IGN PARIS (1982-2006) - 2006 reproduction interdite
© IAURIF - Visiaurif®

FICHE 14	**PROTECTION DES CAPTAGES PRIORITAIRES**

Nom de l'action

Mise en place d'actions préventives dans les zones de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires (AAC)

Constat/Problématique

- L'article 21 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 crée des « zones de protection des aires d'alimentation de captage » codifié dans le II 5° du L211-3 sur lesquelles doivent être mis en œuvre des programmes d'actions visant la lutte contre les pollutions diffuses.
- Ce dispositif réglementaire a été introduit pour renforcer la politique existante de reconquête des ressources destinées à la production d'eau potable dans les zones atteintes par les pollutions. Le Grenelle de l'environnement a fixé un premier objectif de réalisation : 500 captages protégés avec mise en œuvre d'un plan d'actions d'ici 2012 au niveau national
- Cet objectif est décliné au niveau départemental avec la définition de 13 captages prioritaires. Ces captages feront l'objet d'études afin de délimiter l'aire d'alimentation du captage, de diagnostiquer les zones vulnérables ainsi que les pressions, dans le but de mettre en place un programme d'actions.

Objectifs de l'action / Effets attendus

- Réduire l'utilisation des intrants agricoles et des phytosanitaires à usage non agricole pour une reconquête de la qualité de la ressource en eau.

Descriptif des actions menées en 2010

- Elaboration d'un outil de consultation mis à disposition des collectivités pour les études à réaliser : délimitation de l'aire d'alimentation des captages, identification de la vulnérabilité et des pressions, et élaboration d'un programme d'actions.
- Lancement de l'étude AAC (Validation du CCTP, création d'un comité de pilotage et choix des prestataires) pour les captages de Nangis, de la Fosse de Melun, et de la basse vallée de l'Yerres.
- Sensibilisation de la profession agricole
- Délimitation des aires d'alimentation de 7 captages. Réflexion sur les actions agricoles à mener dans le cadre des AAC.
- Attente de la décision de la commune de Coulommiers pour la délimitation de l'aire du captage Aulnoy

Calendrier (début/fin)

- Lancement de la démarche en 2008
- Approbation des plans d'actions pour 2012

Partenaires engagés

DDT, ARS, DRIEE, AESN, CG, CR, AQUI'Brie, Eau de Paris, Chambre d'Agriculture

Indicateurs

	2009	**2010**
Nombre de captages où la délimitation de l'aire d'alimentation est réalisée	4 (fosse de Melun + Nangis)	11
Nombre de captages où l'identification des zones de protection est réalisée	1 (Vulaines-sur-Seine)	1
Nombre de captages où le programme d'actions est adopté	0	0
Nombre de captages où le programme d'actions est mis en œuvre	0	0
Nombre de captages où le programme d'actions est rendu obligatoire	0	0

Difficultés

- Calendrier serré
- Agriculteurs et acteurs non agricoles à mobiliser
- L'aire d'alimentation des captages de la Fosse de Melun est très étendue et recouvre 28% de la surface du département
- Aires d'alimentation des captages de Grez-sur-Loing et Nemours très étendues également, sur plusieurs départements (plus de 4000 km2), difficulté pour la définition d'une méthodologie pour la vulnérabilité, discussion sur des besoins d'étude complémentaire pour affiner l'AAC

Proposition d'actions pour 2011

- Travailler à la constitution d'actions socles pour le département.
- Continuer le suivi et la réalisation des études sur les différents captages :

Captages	Phase d'avancement des études
Hondevilliers	Phase 1 et 2 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité, identification des zones de protection phase 3 : fin 2011
Dagny 2	Phase 1et 2 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité, identification des zones de protection phase 3 : fin 2011
Aulnoy 1	Phase 1 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité
Saint-Pierre-les-Nemours 2 et 5	Phase1 et 22: Délimitation de l'AAC et vulnérabilité ; diagnostic des zones vulnérables et diagnostic territorial des pressions phase 3 : fin 2011
Grez-sur-Loing 2	Phase 1et 2 : Délimitation de l'AAC et vulnérabilité, identification des zones de protection phase 3 : fin 2011
Vulaines-sur-Seine 2	Phase 3 : Réactualisation du plan d'actions
Fosse de Melun + Nangis 4	Phase 2 et 3: Diagnostic des zones de pressions + identification des zones de protection ; et proposition de plan d'action
Léchelle	Phase 2 et 3 : diagnostic des pressions et définition du programme d'actions
Villemer	Phase 2 et 3 : vulnérabilité, diagnostic des pressions et définition du programme d'actions

Méthodologie

Rappel de la démarche de protection des captages identifiés lors du Grenelle de l'environnement :

Phase 1 : Délimitation de l'aire d'alimentation de captages (AAC)
- Etude hydrogéologique

↓

Phase 2 : Identification des zones de protection
- Croisement entre les zones vulnérables et le diagnostic territorial des pressions sur l'aire d'alimentation de captages

↓

Phase 3 : Définition d'un plan d'action**s**

↓

Phase 4 : Passage à un plan d'actions obligatoire

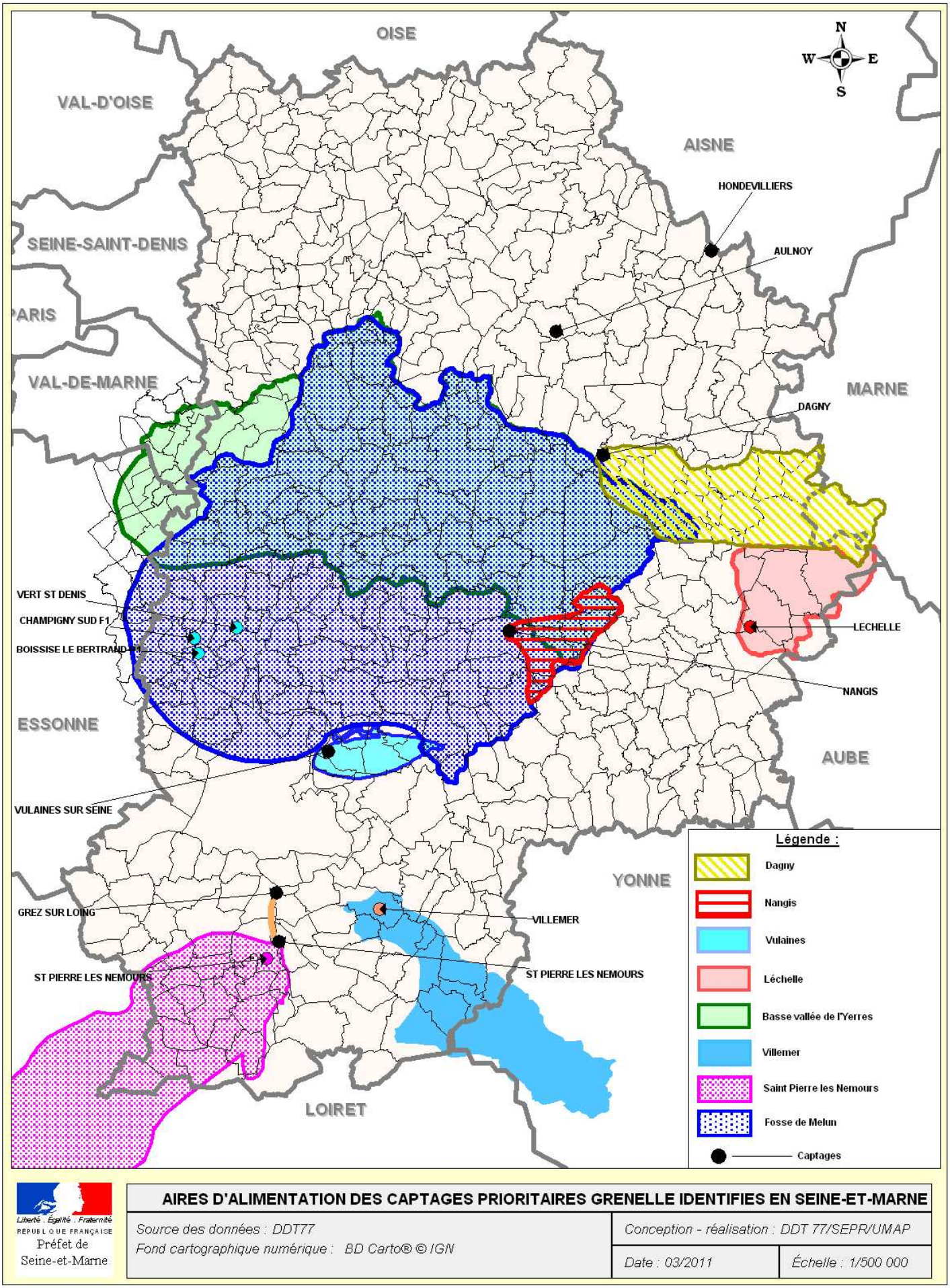

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de Seine-et-Marne

AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES PRIORITAIRES GRENELLE IDENTIFIES EN SEINE-ET-MARNE

Source des données : DDT77 *Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN*	*Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP*	
	Date : 03/2011	*Échelle : 1/500 000*

FICHE 15	**MOYENS MIS EN OEUVRE**

A. Moyens financiers

Ils permettent de suivre les engagements des différents acteurs au niveau des financements, par type d'opérations au cours d'une année (eau potable, milieu, assainissement, prévention non agricole, prévention agricole).

Total des subventions attribuées	**CG77**	**AESN**	**RÉGION**	**ETAT**	**EUROPE**
Eau potable	2 100 090	14 095 310	*4 976 325		
Rivières et milieux humides	336 889	558 482	55 215		
Assainissement	8 441 037	27 266 715	4 322 452		
Actions préventives en milieu non agricole	19 971 (** 52600)	****77 386 (** 33900)	405 (** 33400)		
Actions préventives en milieu agricole	453 092	2 120 554	395 866	1 107 411	1 101 878
Actions industrielles		6 846 667			
Animation	15.6 ETP (694 500) ***313 500	***1 689 526	***399 557		

* Contrat Particulier CG/CR

** Subventions destinées à AQUI'Brie dont le montant est également repris en animation

*** Total des aides pour l'animation

**** Etude BAC

Actions préventives en milieu non agricole	**CG77**	**AESN**	**RÉGION**
Matériel de désherbage alternatif	19 971		405
Animation (AQUI'Brie)	55 000	33 000	36 000

Eau potable	**CG77**	**AESN**	**RÉGION**
Interconnexion	1 361 415	11 419 144	4 964 150
Protection de Captages	55 377	288 000	
Etude BAC		77 836	
Unité de traitement	344 090	940 010	
Nouvelle ressource	121 017	180 260	
Economie d'eau	922	15 990	12 175
Château d'eau	217 269	1 251 906	
Animation (Maison de l'environnement)	52 000	52 700	

Rivières et milieux humides	**CG77**	**AESN**	**RÉGION**
Entretien	235 023	132 280	
Aménagement/renaturation	46 305	318 237	2979
Etude globale	55 561	107 965	52 236
Animation (EDATER, gardes rivière, SAGE)	EDATER : 4 ETP (203 000) SAGE : 10000	EDATER : 203 000 Garde rivière et ZH : 363 988 SAGE : 17 050 Contrat de bassin : 25 427	SAGE : 128 421 Contrat de bassin : 138 136

Hors travaux aidés via Entente Marne et acquisition terrain et zones humides

Assainissement	**CG77**	**AESN**	**RÉGION**
STEP	3 692 174	15 252 941	4 123 883
Réseau	3 934 459	9 892 072	198 589
Dépollution eaux pluviales		267 566	
ANC	784 404	1 854 136	
Animation SATESE	SATESE : 11.7 ETP (491 500)	491 500	

Actions préventivess en milieu agricole	CG77	AESN	RÉGION	ETAT	EUROPE
PVE[1]	88 914		96 288	126 381	140 841
MAE[2]	299 578	2 120 554	299 578	981 030	961 037
Opération Rampillon[4]	64600				
Animation Chambre[3]	146 500	453 000			
Animation AQUI'Brie	50 000	49 681	97 000		
Autres actions	*232 000	23 286	**540 812		

[1] Les sommes indiquées correspondent aux opérations réalisées en 2010
[2] Les sommes indiquées correspondent aux engagements sur 5 ans sur les dossiers traités en 2010
[3] La Chambre d'Agriculture met à disposition 4 ETP pour assurer les fonctions d'animation en milieu agricole
[4] opérations consistant à créer des ouvrages pour dépolluer le ru des pesticides
[*] Accompagnement aux changements de pratique et sensibilisation protection + agriculture biologique+gestion quantitative des eaux
[**] Convention agriculture durable + ARMAB (Agriculture biologique)+Parc bio+DAEG+aide à la certification bio

Actions industrielles	AESN
Pollutions toxiques et non toxiques	6 846 667

Méthodologie :

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projets prévus par les maîtres d'ouvrage.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :
  - Le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'AESN, la Région Île-de-France(CR) et le Département de Seine-et-Marne (CG), est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département
  - Les financements apportés pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte
  - C'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, AQUI'Brie fournissant cette donnée.
- Pour le volet animation du CG concernant le S.A.T.E.S.E. et l'E.D.A.T.E.R., seuls les ETP sont précisés, il en est de même pour la Chambre d'agriculture. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour le C.G. 77 à la Maison de l'Environnement et pour l'AESN au S.A.T.E.S.E. et à l'E.D.A.T.E.R.).
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation (les actions spécifiques de la région et du CG du type A.R.M.A.B. n'ont pas été intégrées).
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournies par le service agriculture de la D.D.T. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions.

B. Moyens régaliens

- Nombre de dérogations pour la délivrance distribution d'une eau non conforme : 30 arrêtés ont été pris en 2010 (dont 12 correspondent à des renouvellements de dérogations). Ils concernent 58 communes et 1 hameau.

- Actions incitatives de l'Etat :

	2007	2008	2009	2010
Nombre de Contrôles	550+ONEMA	810*	600	600
Temps d'activité consacré aux contrôles (ETP)	3,6	2,7	3.2	5
Nombre de suites administratives	123	297	41	???
Nombre de suites judiciaires	30	15	12	41

*Etat + ONEMA + SRPV

C. Moyens de gouvernance

		En cours d'élaboration		En cours d'application	
		Nombre	**Communes concernées**	**nombre**	**Communes concernées**
SAGE	2007	3	250	1	6
	2008	4	264	1	6
	2009	4	264	1	6
	2010	4	270	1	6
Contrats	2007	1	19	3	30
	2008	5	106 (dont 89 dans le dpt)	2	27
	2009	4	105 (dont 87 dans le dpt)	3	66 (dont 54 dans le dpt)
	2010	2	38 (toutes dans le dpt)	2	52 (dont 26 dans le dpt)

		Nombre	**Communes concernées par une interconnexion**	**Nb moyen de communes par interconnexion**	**Nb moyen d'habitants par interconnexion**
Intercommunalité AEP	2007	69	324	4.7	11 800
	2008	69	330	4.8	11 800
	2009	70	347	4.9	12 150
	2010	70	347	4.9	12 150
Intercommunalité Assainissement Collectif	2007	40	NC	NC	NC
	2008	40	NC	NC	NC
	2009	46	252	5.4	21 600
	2010	46	252	5.4	21 600
Intercommunalité Assainissement Non Collectif	2007	NC	NC	NC	NC
	2008	NC	NC	NC	NC
	2009	45	398	8.8	19 500
	2010	45	398	8.8	19 500
Intercommunalité Rivières	2007	48	355	7.4	-
	2008	48	355	7.4	-
	2009	48	355	7.4	-
	2010	48	355	7.4	-

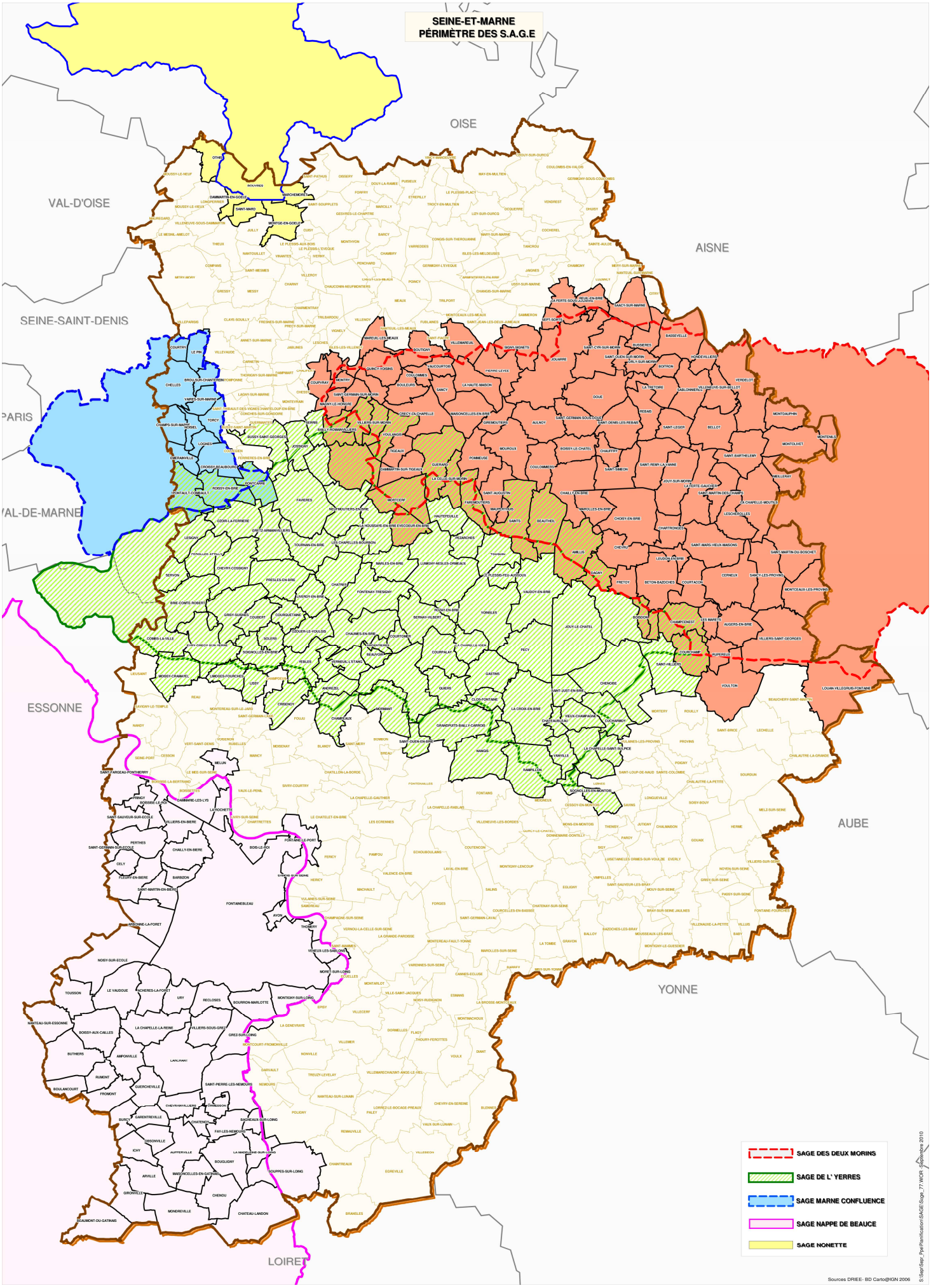
SEINE-ET-MARNE
PÉRIMÈTRE DES S.A.G.E
OISE
VAL-D'OISE
AISNE
SEINE-SAINT-DENIS
PARIS
VAL-DE-MARNE
ESSONNE
AUBE
YONNE
LOIRET
SAGE DES DEUX MORINS
SAGE DE L' YERRES
SAGE MARNE CONFLUENCE
SAGE NAPPE DE BEAUCE
SAGE NONETTE
Sources DRIEE: BD Carto@IGN 2006
S:\Sage\Sage_Pne\Planification\SAGE\Sage_77.WOR - Septembre 2010

POLITIQUE TERRITORIALE
Agence de l'Eau Seine - Normandie - Conseil Régional d'Ile-de-France
Année 2010

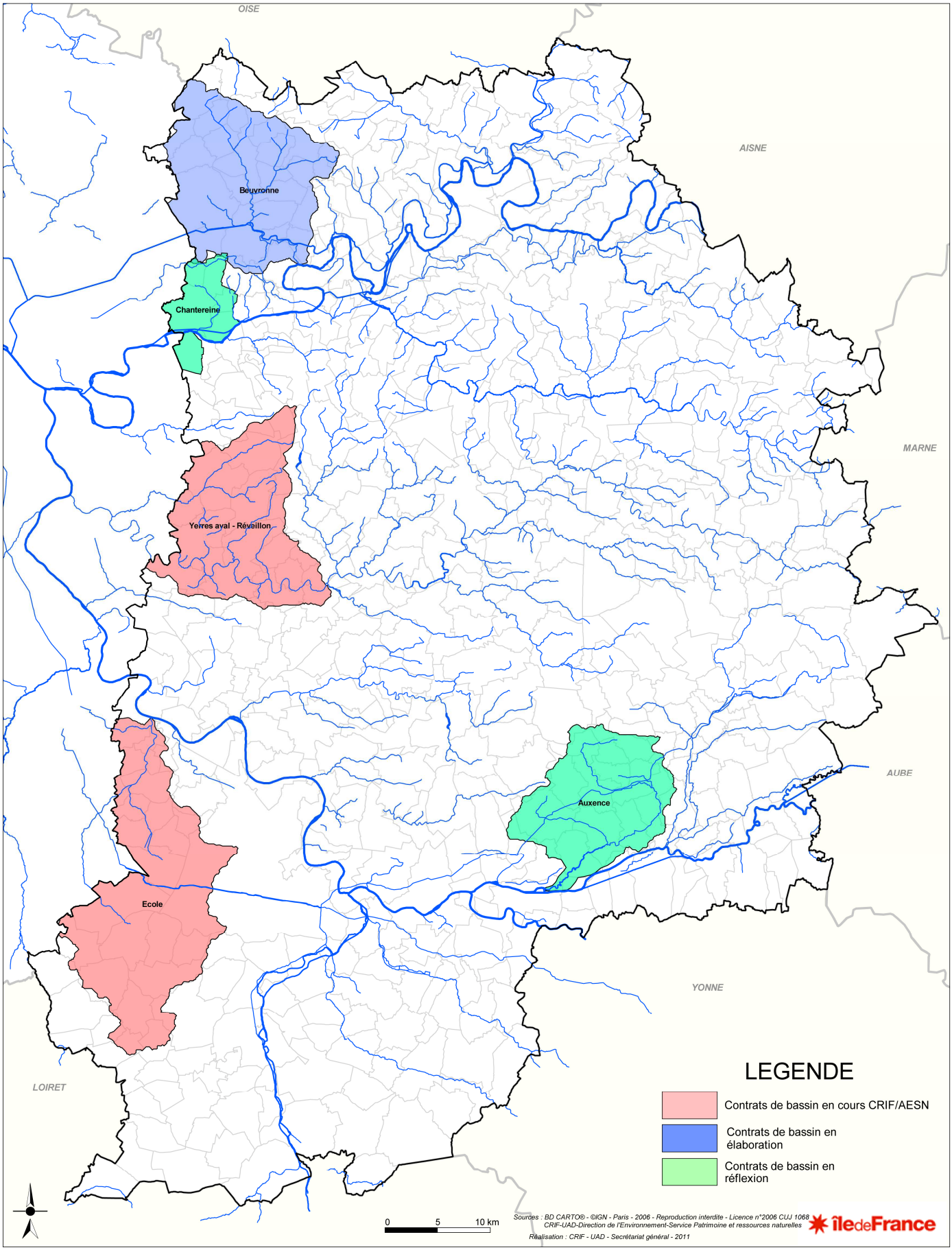

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE et MARNE

Syndicats d'Alimentation en Eau Potable
Situation Actuelle

au 1er janvier 2007

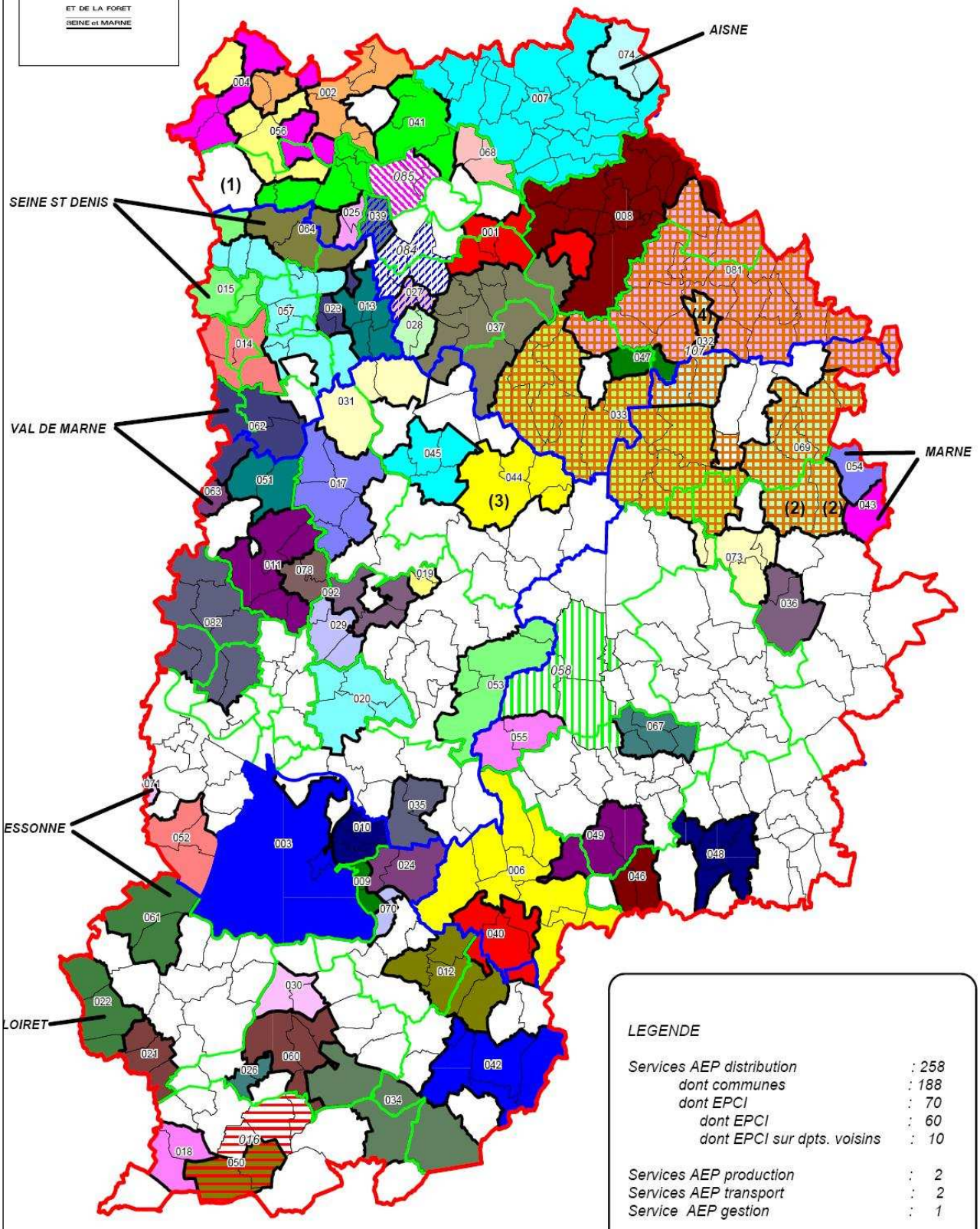

LEGENDE

Services AEP distribution	: 258
dont communes	: 188
dont EPCI	: 70
dont EPCI	: 60
dont EPCI sur dpts. voisins	: 10
Services AEP production	: 2
Services AEP transport	: 2
Service AEP gestion	: 1

departement
arrondissement
canton

DDAF 77 - MSI - SEP -Janvier 2007

Syndicats d'Alimentation en Eau Potable
Situation Actuelle

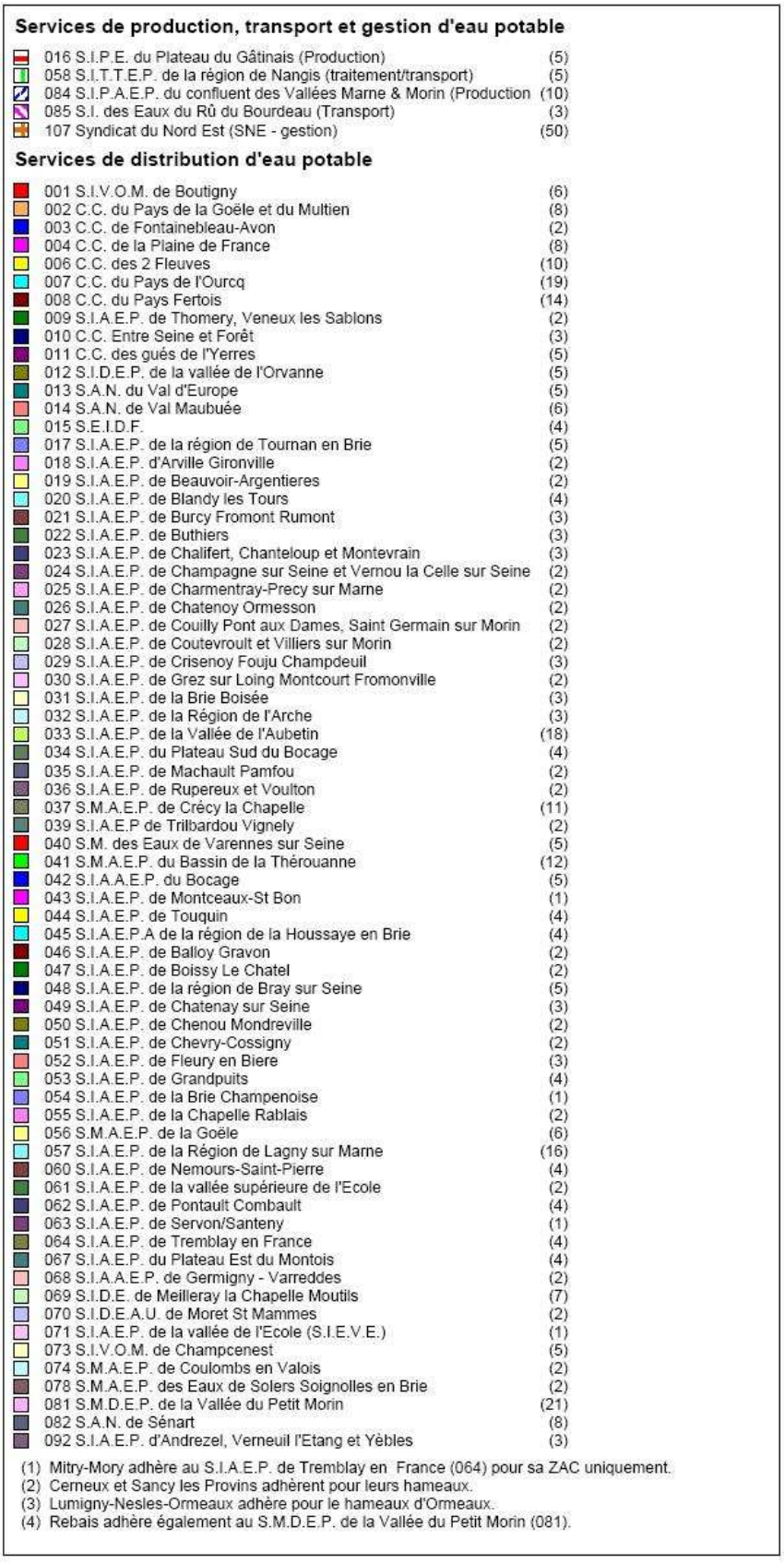

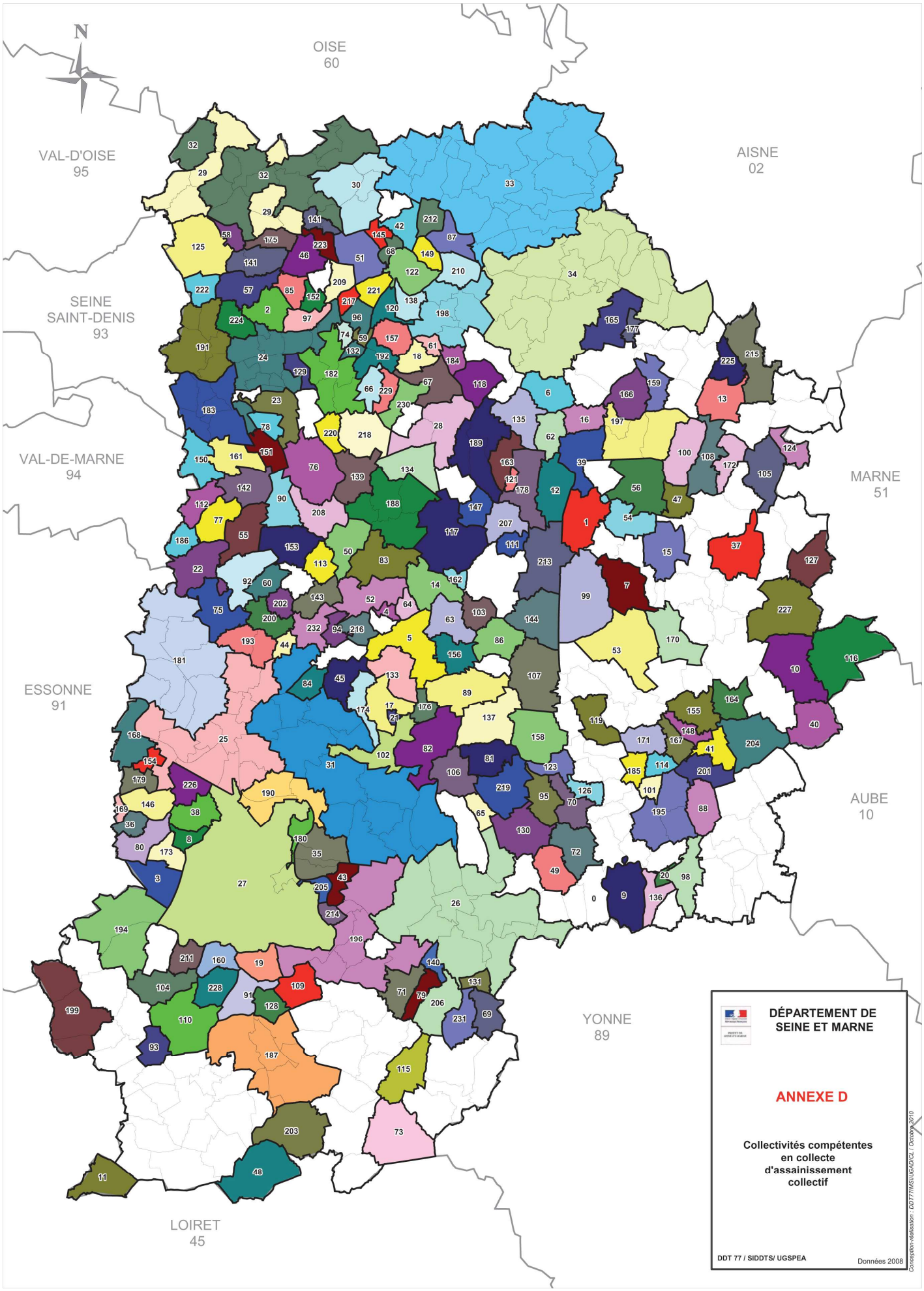
N
OISE
60
VAL-D'OISE
95
AISNE
02
SEINE
SAINT-DENIS
93
VAL-DE-MARNE
94
MARNE
51
ESSONNE
91
AUBE
10
YONNE
89
LOIRET
45
DÉPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ANNEXE D
Collectivités compétentes
en collecte
d'assainissement
collectif
DDT 77 / SIDDTS/ UGSPEA
Données 2008
Conception-réalisation : DDT77/MIS/UGADCL / Octobre 2010

ANNEXE D - Carte des collectivités compétentes en collecte d'assainissement collectif

Numéro	Nom de la collectivité	Numéro	Nom de la collectivité	Numéro	Nom de la collectivité
1	AMILLIS	78	FERRIERES-EN-BRIE	155	PROVINS
2	ANNET-SUR-MARNE	79	FLAGY	156	QUIERS
3	ARBONNE-LA-FORET	80	FLEURY-EN-BIERE	157	QUINCY-VOISINS
4	ARGENTIERES	81	FONTAINS	158	RAMPILLON
5	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	82	FONTENAILLES	159	REBAIS
6	AULNOY	83	FONTENAY-TRESIGNY	160	RECLOSES
7	BANNOST-VILLEGAGNON	84	FOUJU	161	ROISSY-EN-BRIE
8	BARBIZON	85	FRESNES-SUR-MARNE	162	ROZAY-EN-BRIE
9	BAZOCHES-LES-BRAY	86	GASTINS	163	SAINT-AUGUSTIN
10	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	87	GERMIGNY-L'EVEQUE	164	SAINT-BRICE
11	BEAUMONT-DU-GATINAIS	88	GOUAIX	165	SAINT-CYR-SUR-MORIN
12	BEAUTHEIL	89	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	166	SAINT-DENIS-LES-REBAIS
13	BELLOT	90	GRETZ-ARMAINVILLIERS	167	SAINTE-COLOMBE
14	BERNAY-VILBERT	91	GREZ-SUR-LOING	168	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
15	BETON-BAZOCHES	92	GRISY-SUISNES	169	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
16	BOISSY-LE-CHATEL	93	GUERCHEVILLE	170	SAINT-HILLIERS
17	BOMBON	94	GUIGNES	171	SAINT-LOUP-DE-NAUD
18	BOULEURS	95	GURCY-LE-CHATEL	172	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
19	BOURRON-MARLOTTE	96	ISLES-LES-VILLENOY	173	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
20	BRAY-SUR-SEINE	97	JABLINES	174	SAINT-MERY
21	BREAU	98	JAULNES	175	SAINT-MESMES
22	BRIE-COMTE-ROBERT	99	JOUY-LE-CHATEL	176	SAINT-OUEN-EN-BRIE
23	BUSSY-SAINT-GEORGES	100	JOUY-SUR-MORIN	177	SAINT-OUEN-SUR-MORIN
24	CA MARNE ET GONDOIRE	101	JUTIGNY	178	SAINTS
25	CAMVS	102	LA CHAPELLE-GAUTHIER	179	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE
26	CC 2 FLEUVES	103	LA CHAPELLE-IGER	180	SAMOIS-SUR-SEINE
27	CC DE FONTAINEBLEAU-AVON	104	LA CHAPELLE-LA-REINE	181	SAN DE SENART
28	CC DE LA BRIE DES MOULINS	105	LA CHAPELLE-MOUTILS	182	SAN DU VAL D'EUROPE
29	CC DE LA PLAINE DE FRANCE	106	LA CHAPELLE-RABLAIS	183	SAN DU VAL MAUBUEE
30	CC DES MONTS DE LA GOELE	107	LA CROIX-EN-BRIE	184	SANCY
31	CC DU CHATELET EN BRIE	108	LA FERTE-GAUCHER	185	SAVINS
32	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	109	LA GENEVRAYE	186	SERVON
33	CC DU PAYS DE L'OURCQ	110	LARCHANT	187	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE
34	CC DU PAYS FERTOIS	111	LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	188	SIAEPA DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE
35	CC ENTRE SEINE ET FORET	112	LESIGNY	189	SIASS DE LA CELLE/MORIN-FAREMOUTIERS-POMMEUSE
36	CELY-EN-BIERE	113	LIVERDY-EN-BRIE	190	SIASS DE BOIS LE ROI-CHARTRETTES.-FONTAINE- LE PORT
37	CERNEUX	114	LONGUEVILLE	191	SIASS DE BROU-CHELLES-VAIRES-COURTRY-LE PIN
38	CHAILLY-EN-BIERE	115	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	192	SIASS DE COUILLY PONT AUX DAME-ST GERMAIN/MORIN
39	CHAILLY-EN-BRIE	116	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	193	SIASS DE LIMOGES FOURCHES ET DE LISSY
40	CHALAUTRE-LA-GRANDE	117	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	194	SIAVESE (91)
41	CHALAUTRE-LA-PETITE	118	MAISONCELLES-EN-BRIE	195	SICTEUCEO
42	CHAMBRY	119	MAISON-ROUGE	196	SIDASS de MORET SEINE ET LOING
43	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	120	MAREUIL-LES-MEAUX	197	SITEU DE CHAUFFRY-ST REMY-ST SIMEON
44	CHAMPDEUIL	121	MAUPERTHUIS	198	SIVOM DE BOUTIGNY
45	CHAMPEAUX	122	MEAUX	199	SMERB
46	CHARNY	123	MEIGNEUX	200	SOIGNOLLES-EN-BRIE
47	CHARTRONGES	124	MEILLERAY	201	SOISY-BOUY
48	CHATEAU-LANDON	125	MITRY-MORY	202	SOLERS
49	CHATENAY-SUR-SEINE	126	MONS-EN-MONTOIS	203	SOUPPES-SUR-LOING
50	CHATRES	127	MONTCEAUX-LES-PROVINS	204	SOURDUN
51	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	128	MONTCOURT-FROMONVILLE	205	THOMERY
52	CHAUMES-EN-BRIE	129	MONTEVRAIN	206	THOURY-FEROTTES
53	CHENOISE	130	MONTIGNY-LENCOUP	207	TOUQUIN
54	CHEVRU	131	MONTMACHOUX	208	TOURNAN-EN-BRIE
55	CHEVRY-COSSIGNY	132	MONTRY	209	TRILBARDOU
56	CHOISY-EN-BRIE	133	MORMANT	210	TRILPORT
57	CLAYE-SOUILLY	134	MORTCERF	211	URY
58	COMPANS	135	MOUROUX	212	VARREDDES
59	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	136	MOUSSEAUX-LES-BRAY	213	VAUDOY-EN-BRIE
60	COUBERT	137	NANGIS	214	VENEUX-LES-SABLONS
61	COULOMMES	138	NANTEUIL-LES-MEAUX	215	VERDELOT
62	COULOMMIERS	139	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	216	VERNEUIL-L'ETANG
63	COURPALAY	140	NOISY-RUDIGNON	217	VIGNELY
64	COURTOMER	141	NOUVEAU SYNDICAT DE LA PLAINE DE FRANCE	218	VILLENEUVE-LE-COMTE
65	COUTENCON	142	OZOIR-LA-FERRIERE	219	VILLENEUVE-LES-BORDES
66	COUTEVROULT	143	OZOUER-LE-VOULGIS	220	VILLENEUVE-SAINT-DENIS
67	CRECY-LA-CHAPELLE	144	PECY	221	VILLENOY
68	CREGY-LES-MEAUX	145	PENCHARD	222	VILLEPARISIS
69	DIANT	146	PERTHES EN GATINAIS	223	VILLEROY
70	DONNEMARIE-DONTILLY	147	PEZARCHES	224	VILLEVAUDE
71	DORMELLES	148	POIGNY	225	VILLEVNEUVE-SUR-BELLOT
72	EGLIGNY	149	POINCY	226	VILLIERS-EN-BIERE
73	EGREVILLE	150	PONTAULT-COMBAULT	227	VILLIERS-SAINT-GEORGES
74	ESBLY	151	PONTCARRE	228	VILLIERS-SOUS-GREZ
75	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	152	PRECY-SUR-MARNE	229	VILLIERS-SUR-MORIN
76	FAVIERES	153	PRESLES-EN-BRIE	230	VOULANGIS
77	FEROLLES-ATTILLY	154	PRINGY	231	VOULX
				232	YEBLES

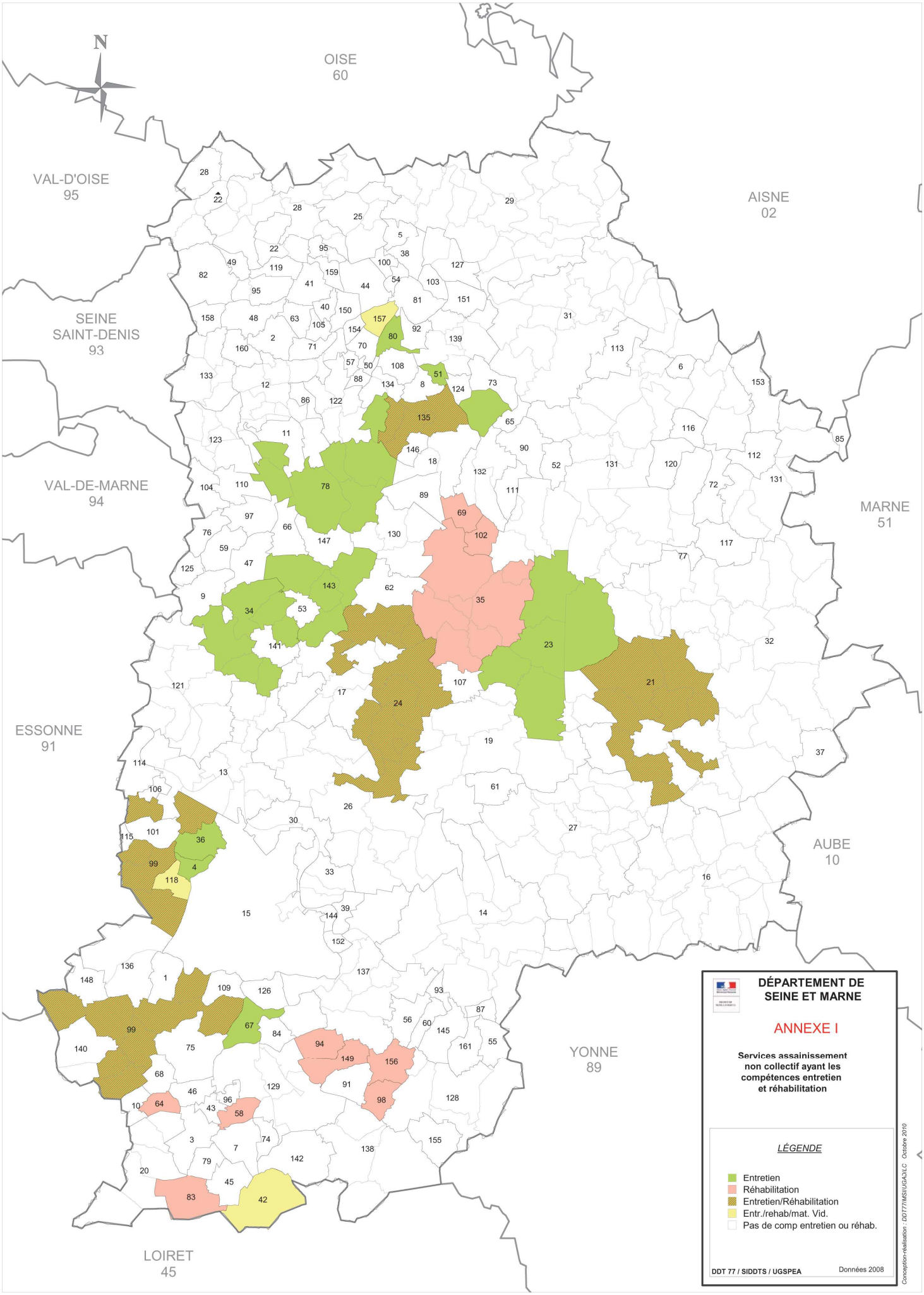
N
OISE
60
VAL-D'OISE
95
AISNE
02
SEINE
SAINT-DENIS
93
VAL-DE-MARNE
94
MARNE
51
ESSONNE
91
AUBE
10
YONNE
89
LOIRET
45
DÉPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ANNEXE I
Services assainissement
non collectif ayant les
compétences entretien
et réhabilitation
LÉGENDE
Entretien
Réhabilitation
Entretien/Réhabilitation
Entr./rehab/mat. Vid.
Pas de comp entretien ou réhab.
DDT 77 / SIDDTS / UGSPEA
Données 2008
Conception-réalisation : DDT77/MSII/UGA/JLC Octobre 2010

ANNEXE I - Carte des services assainissement non collectif ayant les compétences entretien et réhabilitation

Numéro	Nom de la collectivité	Numéro	Nom de la collectivité	Numéro	Nom de la collectivité
1	ACHERES-LA-FORET	55	DIANT	109	RECLOSES
2	ANNET-SUR-MARNE	56	DORMELLES	110	ROISSY-EN-BRIE
3	AUFFERVILLE	57	ESBLY	111	SAINT-AUGUSTIN
4	BARBIZON	58	FAY-LES-NEMOURS	112	SAINT-BARTHELEMY
5	BARCY	59	FEROLLES-ATTILLY	113	SAINT-CYR-SUR-MORIN
6	BOITRON	60	FLAGY	114	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
7	BOUGLIGNY	61	FONTAINS	115	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE
8	BOULEURS	62	FONTENAY-TRESIGNY	116	SAINT-LEGER
9	BRIE-COMTE-ROBERT	63	FRESNES-SUR-MARNE	117	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS
10	BURCY	64	GARENTREVILLE	118	SAINT-MARTIN-EN-BIERE
11	BUSSY-SAINT-GEORGES	65	GIREMOUTIERS	119	SAINT-MESMES
12	CA MARNE ET GONDOIRE	66	GRETZ-ARMAINVILLIERS	120	SAINT-REMY-LA-VANNE
13	CAMVS	67	GREZ-SUR-LOING	121	SAN DE SENART
14	CC 2 FLEUVES	68	GUERCHEVILLE	122	SAN DU VAL D'EUROPE
15	CC DE FONTAINEBLEAU-AVON	69	HAUTEFEUILLE	123	SAN DU VAL MAUBUEE
16	CC DE LA BASSEE	70	ISLES-LES-VILLENOY	124	SANCY
17	CC DE LA BRIE CENTRALE	71	JABLINES	125	SERVON
18	CC DE LA BRIE DES MOULINS	72	LA FERTE-GAUCHER	126	SI du traitement des boues du val de Loing
19	CC DE LA BRIE NANGISSIENNE	73	LA HAUTE-MAISON	127	SIAAEP DE GERMIGNY-L'EVEQUE-VARREDDES
20	CC DE LA CAMPAGNE GATINAISE	74	LA MADELEINE-SUR-LOING	128	SIAAEP du BOCAGE
21	CC de la GERBE	75	LARCHANT	129	SIAEP DE NEMOURS-ST PIERRE
22	CC DE LA PLAINE DE FRANCE	76	LESIGNY	130	SIAEPA DE LA REGION DE LA HOUSSAYE EN BRIE
23	CC DE LA VISANDRE	77	LEUDON-EN-BRIE	131	SIANE
24	CC DE L'YERRES A L'ANCOEUR	78	MAISONCELLES-EN-BRIE	132	SIASS DE LA CELLE/MORIN-FAREMOUTIERS-POMMEUSE
25	CC DES MONTS DE LA GOELE	79	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	133	SIASS DE BROU-CHELLES-VAIRES-COURTRY-LE PIN
26	CC DU CHATELET EN BRIE	80	MAREUIL-LES-MEAUX	134	SIASS DE COUILLY PONT AUX DAME-ST GERMAIN/MORIN
27	CC DU MONTOIS	81	MEAUX	135	SIASS DE COUTEVROULT-CRECY-VILLIERS-VOULANGIS
28	CC DU PAYS DE LA GOELE ET DU MULTIEN	82	MITRY-MORY	136	SIAVESE (91)
29	CC DU PAYS DE L'OURCQ	83	MONDREVILLE	137	SIDASS de MORET SEINE ET LOING
30	CC DU PAYS DE SEINE	84	MONTCOURT-FROMONVILLE	138	SIDEANC PLATEAU SUD BOCAGE
31	CC DU PAYS FERTOIS	85	MONTENILS	139	SIVOM DE BOUTIGNY
32	CC DU PROVINOIS	86	MONTEVRAIN	140	SMERB
33	CC ENTRE SEINE ET FORET	87	MONTMACHOUX	141	SOIGNOLLES-EN-BRIE
34	CC LES GUES DE L'YERRES	88	MONTRY	142	SOUPPES-SUR-LOING
35	CC LES SOURCES DE L'YERRES	89	MORTCERF	143	SYND. MIXTE CENTR BRIE ANC
36	CHAILLY-EN-BIERE	90	MOUROUX	144	THOMERY
37	CHALAUTRE-LA-GRANDE	91	NANTEAU-SUR-LUNAIN	145	THOURY-FEROTTES
38	CHAMBRY	92	NANTEUIL-LES-MEAUX	146	TIGEAUX
39	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	93	NOISY-RUDIGNON	147	TOURNAN-EN-BRIE
40	CHARMENTRAY	94	NONVILLE	148	TOUSSON
41	CHARNY	95	NOUVEAU SYNDICAT DE LA PLAINE DE FRANCE	149	TREUZY-LEVELAY
42	CHATEAU-LANDON	96	ORMESSON	150	TRILBARDOU
43	CHATENOY	97	OZOIR-LA-FERRIERE	151	TRILPORT
44	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	98	PALEY	152	VENEUX-LES-SABLONS
45	CHENOU	99	PARC NATUREL DU GATINAIS	153	VERDELOT
46	CHEVRAINVILLIERS	100	PENCHARD	154	VIGNELY
47	CHEVRY-COSSIGNY	101	PERTHES	155	VILLEBEON
48	CLAYE-SOUILLY	102	PEZARCHES	156	VILLEMARECHAL
49	COMPANS	103	POINCY	157	VILLENOY
50	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	104	PONTAULT-COMBAULT	158	VILLEPARISIS
51	COULOMMES	105	PRECY-SUR-MARNE	159	VILLEROY
52	COULOMMIERS	106	PRINGY	160	VILLEVAUDE
53	COURQUETAINE	107	QUIERS	161	VOULX
54	CREGY-LES-MEAUX	108	QUINCY-VOISINS		

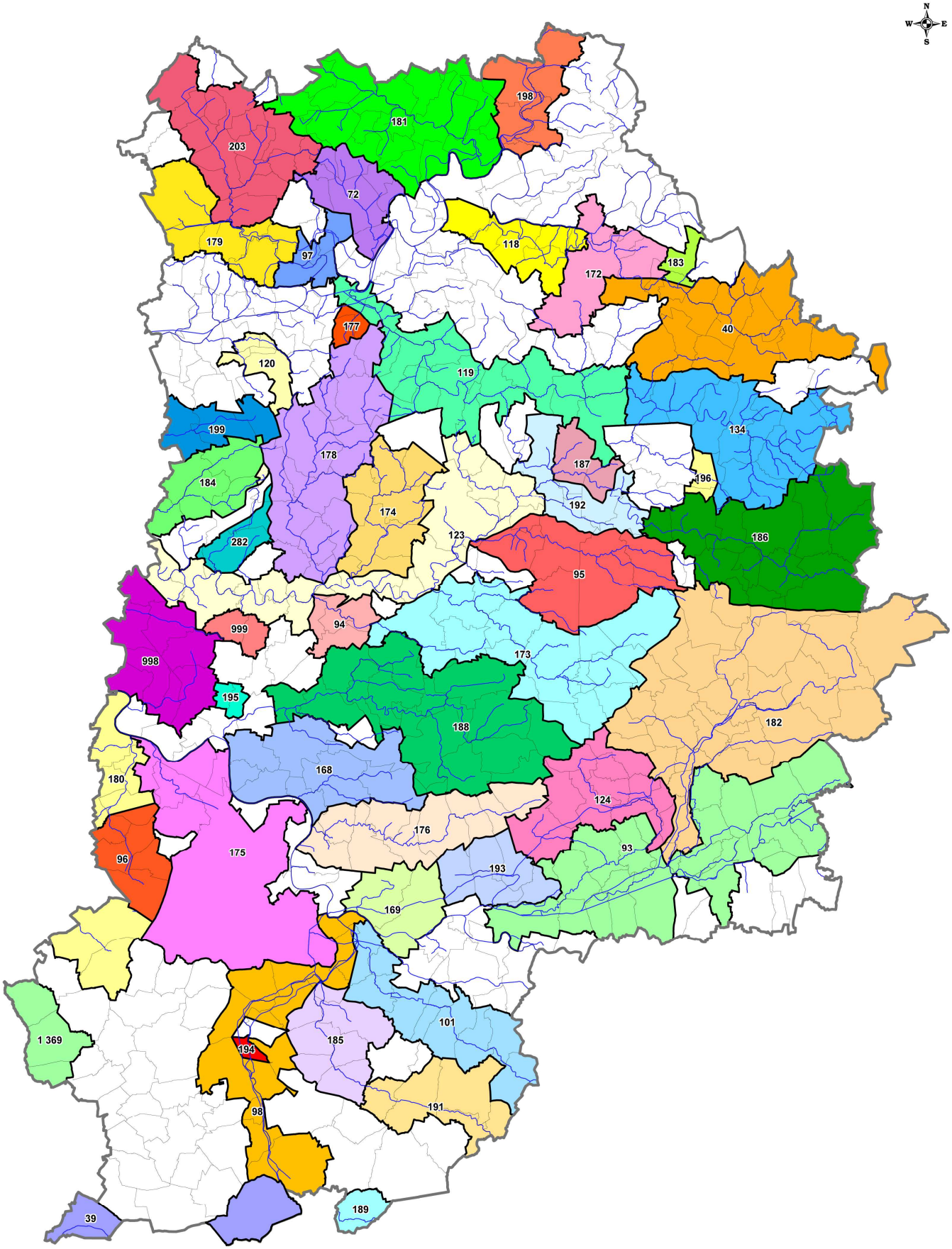

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de Seine-et-Marne

SYNDICATS DE RIVIERES EN SEINE-ET-MARNE

Source des données : DDT77/SFEE
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Avril 2010

Échelle : 1/320 000

LES SYNDICATS DE RIVIERES
DE SEINE-ET-MARNE

Source : DDT77/SFEE

ANNEXE	**SIGLES ET ABREVIATIONS**

AAC : Aires d'Alimentation de Captages

AC : Assainissement Collectif

AEP : Alimentation en Eau Potable

AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

ANC : Assainissement Non Collectif

ARMAB : Aide Régionale pour le Maintien de l'Agriculture Biologique

ARS : Agence régionale de santé

BAC : Bassin d'Alimentation de Captage (étude)

CA : Communauté d'Agglomération

CB : Réseau complémentaire de bassin (nappe souterraine)

CC : Communauté de Communes

CG : Conseil général (de Seine et Marne)

CO : Réseau de contrôle opérationnel (nappe souterraine)

CR : Conseil régional (d'Ile de France)

CS : Réseau de contrôle de surveillance (nappe souterraine)

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DDT : Direction départementale des territoires

DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DRIEE(-IF) : Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EDATER : Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (du Conseil général)

EH : Equivalents Habitants

ETP : Equivalents Temps Plein

IBD : Indice Biologique Diatomée

IBGN : Indice Biologique Normalisé

IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

ILP : Indice Linéaire de Perte

IPR : Indice Poisson Rivière

LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

MAE Eau : Mesure Agri Environnementale pour préserver la ressource en eau

MISE : Mission Inter-Service de l'Eau

MO : Maître d'Ouvrage

N : Azote

NC : Non Conforme

NQE : Norme de Qualité Environnementale

ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

P : Phosphore

PDE : Plan Départemental de l'Eau

PDM : Programme de Mesures (du SDAGE)

PVE : Plan Végétal Environnement

RCB : Réseau complémentaire de bassin (cours d'eau)

RCO phyto : Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (cours d'eau)

RCO : Réseau de contrôle opérationnel (cours d'eau)

RCS : Réseau de contrôle de surveillance (cours d'eau)

RID : Réseau d'intérêt départemental (cours d'eau)

RU : Restriction d'Usage

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SATESE : Service d'Animation Technique à l'Epuration et au Suivi des Eaux (du Conseil général)

SDA : Schéma Directeur d'Assainissement

SDAEP : Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDASS : Stratégie / Schéma Départemental(e) d'Assainissement

SGE : Service de Gestion de l'Eau (du Conseil général)

SIAEP : Syndicat Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable

SIASS : Syndicat Intercommunale d'Assainissement

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'Epuration (des eaux usées)

UDI : unité de distribution

ZRE : Zone de Répartition des Eaux

ANNEXE

CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE

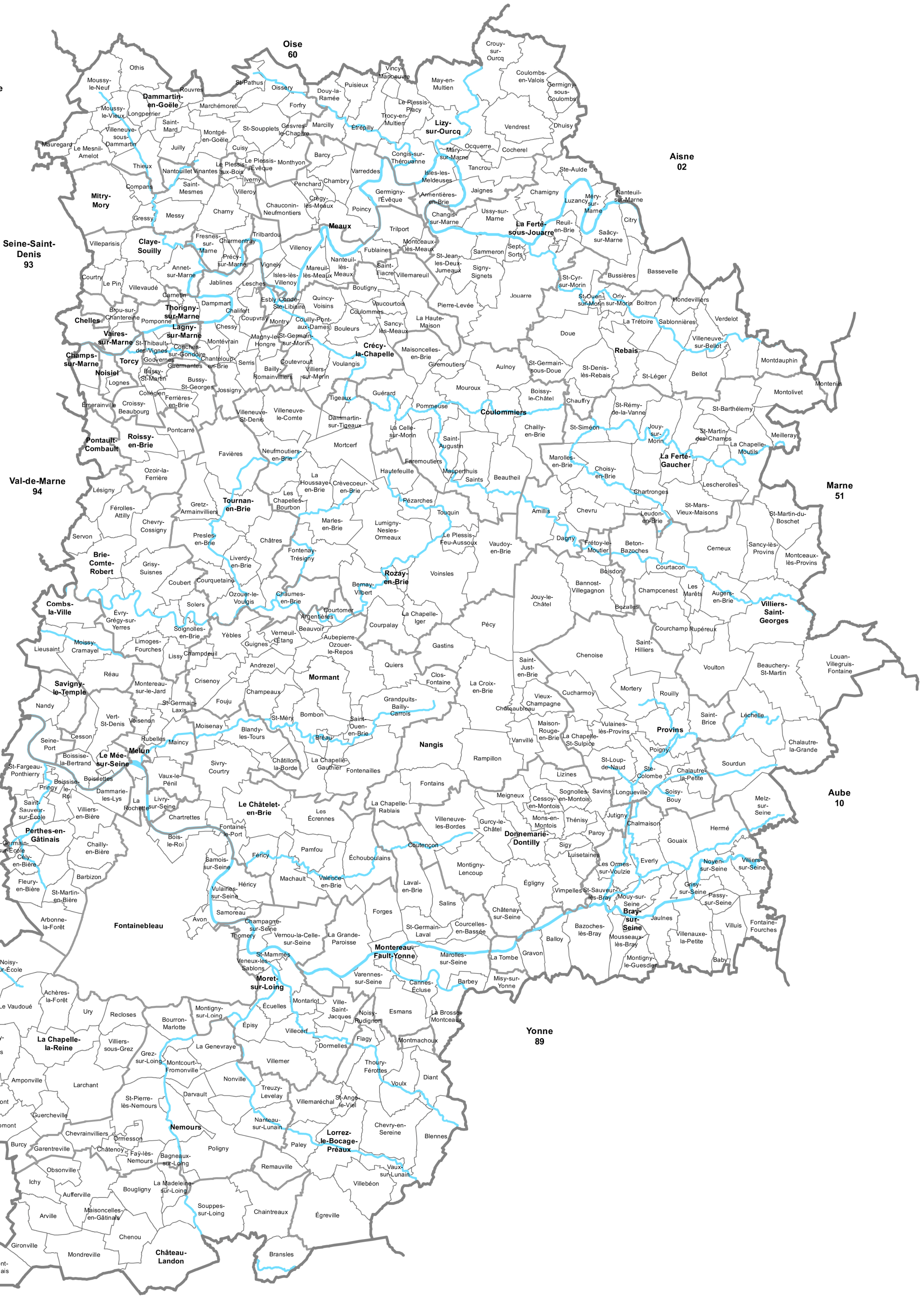

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

Service Gestion de l'Eau